

**VILLE d'ANTONY**  
**CONSEIL MUNICIPAL**  
**8 décembre 2016**

La séance est ouverte à 20h05 sous la présidence de Monsieur Jean-Yves Sénant, Maire de la ville d'Antony.

Il est fait appel des membres présents par Mme Fauret.

**Conseillers excusés ayant donné pouvoir :**

M. LE BOURHIS à M. SENANT      Mme BETOUATI à M. GOULETTE  
Mme MACIERA-DUMOULIN à Mme LEONM. ADDA à M. SERIN  
Mme COVI-HOUEMAVO à M. LEGRAND Mme LAJEUNIE à Mme LEMMET  
M. DURIEZ à Mme PRECETTI      Mme BENOIT à M. CELESTIN  
M. NEHME à Mme ROLLAND      Mme LE BRIS à Mme CHARRIER

**- Approbation du compte rendu de la séance du 22 septembre 2016.**

**M. le Maire :** Y-a-t-il des demandes de rectification sur le compte rendu de la séance du 22 septembre ? Aucune, donc je considère que ce compte rendu est approuvé.

**- Liste des décisions prises par le Maire en application de l'Article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.**

**M. le Maire :** Y-a-t-il des questions ?

**M. RUFAT :** Bonsoir Monsieur le Maire, bonsoir mes chers collègues, sur la n° 29 concernant un avenant sur le désamiantage qui augmente le

montant annuel maximum du marché de 300.000 €, vous pouvez nous dire quels sont les bâtiments ou les locaux qui sont concernés par cette augmentation de désamiantage qui n'était pas prévue ?

**M. le Maire** : Je n'ai pas la liste mais partout, chaque fois qu'on démolit un bâtiment, il y a du désamiantage...

**M. RUFAT** : Non mais ça, ce n'est pas nouveau...

**M. le Maire** : Non mais je ne sais pas s'il y en a plus que d'habitude, je ne sais pas quels sont les travaux qui ont fait monter le niveau. C'est une question à poser en commission, mais enfin je vous donnerai la liste.

**M. RUFAT** : La commission n'a pas répondu non plus à la question.

**M. le Maire** : C'est embêtant ! Mais je n'ai pas la liste avec moi.

**M. RUFAT** : Sur la n° 57 : une convention avec une entreprise « Les formules de Morgane » pour 900 € annuels à l'espace Vasarely, je ne connaissais pas ce tarif. Comme on va voir les tarifs après, je n'ai pas vu ce tarif de 900 € pour l'année.

**M. le Maire** : Non, c'est pour deux heures, le tarif est de 450 € ; celui-là existe..

**M. RUFAT** : D'accord, mais ce n'est pas précisé comme ça.

**M. le Maire** : C'est 450 € l'heure hebdomadaire. L'heure hebdomadaire, pendant un an.

**M. RUFAT** : Merci. La 76 concernant une convention avec Mme Stéphanie Damou pour une intervention « Bien vivre sa 6ème », c'est une prestation de 2.200 € pour, si j'ai bien compris la délibération, deux journées de prestation. J'ai trouvé cela assez élevé ? Vous pouvez nous dire quelle est la prestation qui est offerte pour plus de 1.000 € la journée ?

**M. le Maire** : C'est une prestation de 12 heures qui a concerné 48 jeunes.

**M. RUFAT** : 48 jeunes et douze heures ?

**M. le Maire** : Oui, 12 heures, et cela a concerné 48 jeunes différents. Des jeunes de sixième.

**Mme HAGEL** : Une question concernant le point 55 : l'adoption d'une convention avec la Protection Civile des Hauts-de-Seine pour une intervention auprès des jeunes du 11 à propos des gestes importants quand on fait du baby-sitting. C'est quelque chose qui nous paraît très intéressant, ma question était le coût pour les participants.

**M. le Maire** : David Passeron ?

**M. PASSERON** : Je cherche le tarif en même temps que vous ...

**Mme HAGEL** : Ce doit être autour de 10 ou 15 €

**M. PASSERON** : Oui, ce doit être dans ces eaux-là. Je vous dirai ça.

**Mme HAGEL** : Oui, mais comme je vois que ça coûte 240 €, je me dis que la mairie fait du bénéfice sur les enfants ! Cela me choque terriblement ! Comme le coût est de 240 €, si on demande 15 € à chaque jeune pour cette petite formation, qui est très intéressante pour ceux qui veulent faire du baby-sitting, je trouve que c'est quand même beaucoup demander à des jeunes alors que ça ne coûte à la ville que 240 € ! Je suis assez choquée.

D'autre part, je voulais poser une question annexe : j'espère qu'on leur remet une petite attestation pour confirmer qu'ils ont fait cette formation et que cette petite attestation, ils puissent la remettre aux personnes à qui ils vont proposer leurs services. Est-ce que vous savez ? Ils ont eu une attestation ?

**M. PASSERON** : Oui.

**Mme HAGEL** : Eh bien c'est très bien. Mais alors, pour le prix, je suis scandalisée !

**M. le Maire** : Pour le prix, on ne vous a pas dit !

**Mme HAGEL** : C'est payant, je suis sûre.

**M. le Maire** : Mais c'est combien ?

**Mme HAGEL** : Je crois que c'est 10 €

**M. le Maire** : On vous le dira, et lorsque vous aurez le prix réel, vous verrez.

**Mme HAGEL** : 240 €, ça nous coûte,

**M. le Maire** : Cela fait 24 €

**Mme HAGEL** : Cela veut dire en gros que les jeunes, ils ont payé ! Qu'on leur demande une participation de quelques euros, 5 €, à la limite...

**M. PASSERON** : On part sur des suppositions, je vous répondrai exactement...

**M. le Maire** : Avant de vous indigner, écoutez quand même le chiffre.

**M. PASSERON** : On vous répondra précisément sur cette question.

**Mme HAGEL** : On en avait déjà parlé...

**M. le Maire** : Vous nous accusez des pires turpitudes !

**Mme HAGEL** : On en avait parlé, déjà j'étais choquée qu'on les fasse payer, mais là en plus quand je vois le prix que ça coûte... !

**M. le Maire** : Ecoutez, on vous donnera le prix réel du cours. En général je vous assure que la ville n'a pas l'habitude de faire des bénéfices, non, pas vraiment !

**Mme HAGEL** : Point 80 et point 100, dans les deux c'est une convention de mise à disposition gratuite des CML, des centres municipaux de loisirs, l'un pour Paul Roze et l'autre pour le Parc Heller. Alors maintenant, ça y est, ces lieux sont prêtés aux associations régulièrement ?

**M. le Maire** : Oui bien sûr, toujours. A la Faribole, oui.

**Mme HAGEL** : La Faribole peut-être à Paul Roze mais pas...

**M. le Maire** : L'association de danses folkloriques, qu'est-ce que vous lui voulez ? Ce n'est pas une société commerciale ! C'est une association à but non lucratif.

**Mme HAGEL** : Oui enfin c'est quand même un centre municipal de loisirs. Que le week-end ce soit prêté, ok, mais dans la semaine, il y a du matériel, c'est quand même risqué.

Une autre question qui me paraît très importante : la 86 : Adoption d'une convention de mise à disposition gratuite pour les locaux de l'ancienne ludothèque, Monsieur le Maire, qu'est-ce que vous envisagez de faire sur ce local qui est très intéressant, qui est grand, qui est spacieux, qui n'est pas trop mal placé, qui a beaucoup d'intérêt ? Il faudrait qu'il soit un petit peu plus prêté, un petit peu plus aménagé, enfin je pense qu'il y a beaucoup de choses à faire sur ce local.

**M. le Maire** : Mme Léon, est-il si peu prêté ?

**M. le Maire** : Vous savez, la Faribole ...

**Mme HAGEL** : Ah oui, il est peu prêté.

**Mme LEON** : Non, il n'est pas « peu prêté ». Il faut savoir que c'est un rez-de-jardin, qu'il y a des immeubles au-dessus, on ne peut pas y mettre n'importe quelle association, enfin des associations qui peuvent être bruyantes, on n'y fait pas de la danse ou de la musique ; il y a le Cercle Culturel d'Antony qui va y faire de la peinture, il y a une autre association qui fait du dessin et de la peinture, et en semaine et le mercredi et le week-end. Et il y a d'autres associations.

Elle a été aussi très occupée pendant les travaux du Parc Heller parce qu'effectivement le centre de loisirs a toujours été prêté aux associations pendant la journée et en dehors des périodes de vacances scolaires. Le Parc Heller pendant deux ans n'a pas fonctionné, mais maintenant les associations reviennent au Parc Heller, et ce sont des associations qui n'ont pas de matériel, c'est de la gym ou autre ... Il n'y a pas du tout de problèmes de cohabitation avec le centre de loisirs.

**Mme HAGEL** : Bon, c'est tout M. le Maire.

**Mme CHARRIER** : Bonsoir à tous. Une question que je voulais poser à Mme Léon, je l'ai déjà posée par mail mais en fait la réponse ne m'a pas été fournie, ou en tout cas ce qui m'a été dit ne me suffit pas, donc je reprends ma question : elle porte sur les prêts de salles gratuits. Il s'avère que dans ces décisions, il y en a beaucoup qui sont des prêts gratuits à des associations payantes. C'est ce que je vous ai signalé et vous m'aviez répondu que les associations payantes payaient. Et là, je pourrais vous fournir un très grand nombre d'exemples, je ne veux pas stigmatiser les associations en les nommant ici mais je me demande pourquoi certaines associations qui font payer leurs cours ont droit à des prêts gratuits.

**Mme LEON** : Quand on parle d'associations payantes, cela veut dire qu'elles font payer une adhésion qui peut aller entre 20 et 100 € par an, mais ce sont des associations qui restent à but non lucratif. La différence est, on le verra tout à l'heure dans les tarifs, qu'il y a des associations à but non lucratif et des associations à but lucratif. Ici, à Vasarely, on a une association qui est vraiment à but lucratif et donc on fait payer la salle. Ils ont une convention, elle est dedans, mais les autres associations, pourquoi elles font payer ? Eh bien beaucoup parce qu'elles ont des animateurs professionnels, c'est un peu comme dans le sport, mais à part la subvention qu'on peut leur donner en prêtant une salle, elles ne pourraient pas se le payer s'il n'y avait pas ces adhésions. Mais elles ne font pas de bénéfices, ces associations. Ou bien le bénéfice qu'elles font sert à payer un animateur compétent voire diplômé. Donc on prête. C'est le principe : toute association à but non lucratif peut avoir des salles. Et on ne peut pas offrir ce service à toutes les associations qui deviennent de plus en plus nombreuses à Antony.

**M. ARIPA** : Bonsoir Monsieur le Maire, bonsoir à tous. J'ai une question sur la décision n° 2 : c'est l'adoption d'une convention de mise à

disposition d'un logement de fonction. Je m'interroge avec la décision que l'on aura à prendre dans la délibération 14 où l'on a une fixation de l'indemnité représentative de logement des instituteurs non logés. Il y a des instituteurs qui sont non logés à Antony et on loge des personnes qui ne sont pas instituteurs dans les logements, je voulais simplement poser la question.

**M. le Maire** : Il ne s'agit pas ici d'instituteurs mais de professeurs des écoles. Eh bien oui, l'instituteur dont vous parlez, il n'a pas demandé à être logé, il préfère avoir une indemnité. C'est un choix.

**M. ARIPA** : D'accord. Ce n'est pas un refus à l'instituteur,

**M. le Maire** : Jamais !

**M. ARIPA** : Très bien. Merci.

**Mme HAGEL** : Il y a quand même des enseignants à Antony qui voudraient être logés, qui n'ont pas de logement !

**M. le Maire** : S'ils le demandent, ils l'auront !

**Mme HAGEL** : Oui, il y en a qui ont plus de chances que d'autres, d'accord.

**- Liste des déclarations d'intention d'aliéner pour lesquelles la commune n'a pas exercé son droit de préemption.**

**M. le Maire** : Vous avez reçu également la liste des DIA, les Déclarations d'Intention d'Aliéner. Y-a-t-il des questions ? M. Feuillade a des questions.

**M. FEUILLADE** : Sur les opérations de la page 1 qui touchent les bureaux des immeubles de la sous-préfecture et la page 40 les immeubles d'activités dans la zone Antony Parc, il s'agit là de transferts importants, d'importance puisque la première c'est 12.600 mètres carrés, 24 M€, la seconde c'est presque 39.000 mètres carrés et près de 25 M€. On a posé des questions en commission et on nous a dit : on ne sait pas,

on ne sait pas ! Alors on sait qui sont les vendeurs mais on ne sait pas qui sont les acquéreurs, est-ce que vous pourriez nous faire savoir, si vous le savez, ce qu'il y a en vérité derrière ces transactions qui sont quand même de grande importance ? Est-ce que ce sont de simples opérations spéculatives ? Des orientations d'activités des propriétaires ? Est-ce qu'il faut s'attendre à des impacts sur les activités présentes dans ces zones d'activités ? Et notamment pour Antony Parc puisque c'est quand même un secteur Antonympole, Antony Parc, etc... où le vendeur, ce n'est quand même pas rien puisque c'est le groupe Icade qui possède tout ce secteur et qui le met en vente. Donc on souhaiterait effectivement avoir quelques informations, je pense que le Maire ne peut pas ne pas savoir, ne pas avoir posé les questions de ce qui se passe sur ces deux secteurs. Merci.

**M. le Maire** : Alors sur la vente sur Antonympole, c'est la vente du parc Icade, qui avait lui-même acheté le Parc à Silic et qui le revend maintenant à Real Estate. Par contre sur Gallieni, c'est-à-dire sur la rue de la Renaissance, près de la Croix de Berny, on ne sait pas quel est l'acheteur. Le notaire refuse de nous le donner mais on vous le donnera quand nous en aurons connaissance mais ce n'est pas encore le cas, c'est une DIA, la vente n'est pas encore signée. Lorsque ce sera signé, on saura. Et on vous le dira.

**Mme HAGEL** : C'est légal ?

**M. le Maire** : Oui, le notaire peut refuser. Si l'acquéreur ne veut pas que son nom soit connu, il peut refuser de le signaler. Il doit avoir ses raisons, et il en a le droit. Et le notaire a le droit de ne pas nous le donner. Sinon, on l'exigerait bien sûr, s'il n'avait pas le droit, on l'obligerait à nous le donner, bien sûr ! Non, ce n'est pas une cachotterie contrairement à ce que vous pensez.



**Mme DELPECH** : Bonsoir à tous, moi j'ai une remarque générale sur ces DIA : Quand on compte en fait toutes les opérations immobilières dont on nous a donné quelques éléments mais pas tous certainement, il s'agit quand même de 155 logements privés qui vont être nouvellement construits. Comme dit M. Martin : « de beaux projets » comme sait les mener la Franco-Suisse ! Mais là-dessus, il n'y a aucun logement social qui est prévu. Donc vous construisez, une fois de plus j'ai l'occasion de le dire, une ville bien loin de la mixité sociale alors que d'autres villes ont le souci de permettre à tous de se loger comme à Bagneux avec sa Charte de construction et de la promotion, comme à Bordeaux avec la Charte du Développement Durable Bordeaux 2030, ou comme à Paris avec la Charte Anti-spéculative. Merci.

**M. le Maire** : D'autres questions ? Non ? Donc on passe à l'ordre du jour et l'ordre du jour appelle d'abord une information du conseil municipal sur la gestion de la dette.

### **INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LA GESTION DE LA DETTE**

**M. MEDAN** : Bonsoir à tous, le document que vous avez eu est relativement complet. J'évoquerai certains points de ce document, certains rappels concernant la dette qui depuis quelque temps et notamment en 2016 a vu sa structure modifiée pour aller vers davantage de taux fixes et de taux sans risque. Si vous prenez le tableau, le graphique de la page 3, et que vous faites la somme des premiers encours par type de stratégie, on s'aperçoit qu'aujourd'hui le profil de la dette est à peu près à 87% sans risques. Ce qui effectivement permet deux choses : d'une part de rassurer les inquiets, et surtout de permettre une légère augmentation de l'encours de la dette puisque cet encours passe au 1er janvier 2016 de 127,9 M€ à un encours pour l'instant qui est

à peu près de 142 millions, 141,9, ça peut encore légèrement varier mais normalement plus beaucoup.

Il faut préciser donc que cette augmentation se fait dans le contexte que je viens de rappeler, c'est-à-dire avec des taux qui sont de plus en plus des taux fixes, disons une structure de dette qui est de moins en moins risquée par rapport à certains éléments qui, par le passé, nous avaient conduits à avoir des taux un petit peu élevés et on l'a tous reconnu et nous les avons en tête.

Aujourd'hui il y a toujours un grand nombre quand même de produits différents qui conduisent à ce que, comme dans la plupart des situations financières, on répartisse les risques, il y a une répartition qui est tout à fait favorable à la ville, avec les taux qui sont aujourd'hui très bas. Donc je dirais, au même titre que les ménages dans leurs souhaits, dans leurs investissements immobiliers, qui en ce moment sont quand même relativement importants à cause des taux très faibles, et c'est le deuxième élément, que le fait d'avoir une légère augmentation de l'encours ne doit pas être considéré comme problématique, je pourrais même dire de manière un peu provocatrice mais très peu parce que je crois fondamentalement que c'est la vérité, que ce serait presque anti-économique de ne pas profiter des taux bas pour les projets que nous avons à mener, qui sont des projets je le rappelle d'investissements, et non pas, comme l'Etat malheureusement, un financement par l'endettement de ce qu'on appelle le fonctionnement.

Donc voilà un rappel très rapide et encore une fois, je tiens à dire que ce qui se passe au niveau des ménages en France aujourd'hui peut constituer un parallèle intéressant pour expliquer le fait qu'il ne doit pas y avoir de crainte à cette augmentation de l'endettement pour les beaux projets que nous avons à mener. Je vous remercie.

**M. le Maire :** Une question ? M. Rufat.

**M. RUFAT** : Pas de question mais un commentaire sur l'évolution de la dette, mais je reconnais le professionnalisme de M. Médan qui explique que la dette augmente et que ça peut être une bonne mesure. C'est clair que vu les conditions actuelles où l'on emprunte, ce serait dommage de ne pas en profiter. Je suis tout à fait d'accord.

Ceci étant, il faut savoir à quoi servent les emprunts ? Il ne s'agit pas d'emprunter pour emprunter. Sur l'évolution de la dette, parce que quand même il y a 14 millions cette année, 12 millions l'année dernière, on a une augmentation assez nette de l'encours de la dette, si l'on revient sur les six dernières années depuis 2010, c'est de 40 M€ que la dette a augmenté, cela fait 40%, un petit peu moins de 40%, ce qui est quand même un taux assez élevé, alors qu'en parallèle la Ville s'est désengagée d'un certain nombre de compétences : le théâtre qui va être construit, ce n'est pas la Ville qui le porte, la piscine, la partie piscine, ce n'est pas la Ville non plus, c'est le Territoire.

Donc la Ville augmente de manière importante sa dette et en termes d'équipements elle a été allégée d'une partie de son fardeau. Il y a un point qui est assez paradoxal dans cet élément-là.

Ensuite, sur la gestion proprement dite de la dette, parce que l'objectif ici c'est sur la gestion dynamique de la dette et des choix que vous avez faits, cette année, c'est la concrétisation d'un revirement, d'un revirement qui vous a amenés pendant des années à emprunter sur des produits structurés que certains ont appelés des « produits toxiques » et qui, vous l'avez dit et reconnu, avaient été une erreur mais qui nous ont amenés à avoir des taux de plus de 20% de remboursement pour ces éléments-là. Au début c'était 20% sur des capitaux plus importants, au fur et à mesure que c'est remboursé le volume diminue mais c'était quand même des lourdeurs de taux et vous dites aujourd'hui qu'on va gagner un million de frais financiers et c'est bien parce que l'on a renégocié.

**M. MEDAN** : Juste une chose : quand vous dites « au début », non, au début ces produits-là étaient fixes et n'ont pas posé de problème. C'est uniquement depuis deux ans

**M. RUFAT** : Oui depuis deux ans, et pendant deux ans, on les a payés à taux plein. Et pendant deux ans, on les a réduits.

C'était à taux fixe au début, c'était des taux fixes structurés qui ont quand même pesé pour plusieurs millions. Il y en a deux à plus de 20% mais il y en a encore qui traînent à 6%, on peut faire le détail si vous voulez mais je ne pense pas que ce soit le lieu.

Je ne sais pas si c'est une inquiétude mais ce qui m'intrigue toujours, ce sont les termes que vous utilisez : Vous parlez de « désensibilisation », j'adore ce terme-là. Je ne suis pas sûr que la désensibilisation ait porté sur le choix que vous avez fait des emprunts parce que j'ai quand même entendu ou compris qu'il y avait une certaine nostalgie sur ces produits et que vous n'êtes pas désensibilisés complètement de la prise de risque que vous avez faite. Donc oui, M. le Maire, je pense que c'est mon rôle ici de dire : faites attention, vous n'êtes pas désensibilisés. Ceci dit, je reconnais que le travail de commission est utile et que ça peut éviter peut-être de dire des bêtises.

Ensuite, l'augmentation cette année de l'emprunt est due aussi au fait que la renégociation vous a conduits à augmenter et le capital et un emprunt de 5 M€ qui a été obligatoire. Alors on est dans une situation favorable aujourd'hui, vous dites 86%, plus de 50% en taux fixes réels, parce qu'il y a des taux fixes ... le livret A c'est un taux fixe, oui, mais un taux fixe qui bouge. Mais c'est un taux qu'on a déjà connu, on l'a connu ce taux-là, Monsieur Médan, on avait déjà eu une structure de dette avec plus de 50% de taux fixe.

Alors oui, c'est le moment d'emprunter mais pour quoi faire ? Mme Delpech parlait des logements sociaux, alors je crois voir qu'il y en a qui

arrivent dans le quartier Jean Zay, on y reviendra, il y a des projets qui sont annoncés, quartier Jean Zay, Antony Métropole à plus long terme, donc ce sont là aussi des éléments de dépenses importants et M. le Maire, comme vous nous dites régulièrement que nous sommes dans une situation saine que vous avez portée, qu'un jour ou l'autre on va se désendetter, moi j'aimerais bien voir quand la version de la courbe apparaîtra sur ce domaine-là.

**M. MEDAN :** Merci. Si vous le permettez, même s'il y a d'autres questions, je vais répondre à vos remarques. Alors je dirai pour compléter que globalement, quand même, aujourd'hui on est sur des frais financiers qui ont considérablement baissé, sur un taux moyen pour l'année qui est d'à peu près 2,8% donc c'est, tenant compte de ce qui s'est passé, un taux à la baisse très raisonnable et qui va encore baisser l'an prochain.

Concernant la structure de la dette, dans le tableau de la page 3 on n'a jamais dit que le livret A était un taux fixe, il est bien à part des taux fixes, c'est simplement que le livret A est considéré comme un taux sans risque. Donc c'est une petite différence, on ne cherche pas à cacher quoi que ce soit, les taux fixes ils sont fixes, et on les a indiqués, ils sont à 49% et ensuite il y a les autres, Ribor, TAEG, Livret A, etc... En revanche les six premiers, oui six parce que le Barrière simple on peut le mettre dedans, les six premiers font 87% et on peut considérer que ce sont des taux non risqués. Voilà ce que j'ai dit.

Pour ce qui est, et je m'arrêterai là parce que je ne souhaite pas qu'on s'étende trop sur quelque chose qu'on a déjà vu et revu en de multiples occasions, ce que vous dites quand vous dites que je ne suis pas désensibilisé au risque, alors c'est un petit peu amusant mais ... non effectivement... mais plus globalement, au-delà de moi, au niveau économique et au niveau de la ville aussi, la prise de risque me paraît être un élément intéressant qui s'inscrit dans une dynamique, qui s'inscrit

dans une façon de voir les choses et si l'on ne prend jamais aucun risque, on n'avance pas beaucoup à mon avis... Ou on recule, oui absolument.

On est justement conscients que nous sommes une Ville, que nous avons effectivement des administrés, donc le risque que nous prenons est mesuré, et même à la période un peu délicate dont vous avez fait état, ça ne nous a jamais conduits à des mesures incroyablement difficiles pour la ville, à une augmentation des impôts qui n'a pas été faite, on a géré cela, disons, d'une façon équilibrée parce qu'il y avait tellement d'emprunts qui ne nous coûtaient pas cher que l'on a pu accuser ce léger choc et, je le rappelle, qui n'a pas duré très longtemps. Contrairement à ce que vous dites, ça n'a pas duré longtemps et c'est intervenu quelques années après le début de la souscription, donc ça n'a pas été un problème majeur et dramatique. La preuve, aujourd'hui.

On ne pouvait pas non plus le faire à n'importe quel moment, on l'a dit en commission, on a quand même choisi le moment opportun pour renégocier ces emprunts, avant ce n'était pas bon, aujourd'hui c'est moins bon aussi que pendant la période où on l'a fait. Donc on peut quand même être satisfaits de notre choix, on ne l'a pas renégocié à chaud en payant des indemnités incroyablement élevées comme l'ont fait certaines villes. Voilà. Je vous remercie. Peut-être que M. le Maire voudra compléter.

**M. RUFAT** : Merci mais il n'y avait pas de raison de paniquer. On peut reprendre les différentes occasions de parler sur la dette, j'ai toujours dit que la politique qui avait consisté à répartir les risques sur différents produits, sur différentes périodes parce qu'il y a aussi le jeu des échéances, était une bonne politique. Mais ce que j'ai toujours critiqué, c'est que dans la prise de risques qui est normale, moi je prends des risques, je suis sportif donc je prends des risques, y compris dans ma vie

professionnelle, je prends des risques, ce qui est normal, oui je fais du vélo à Antony surtout sur la Nationale 20, ça peut être risqué, donc je ne suis pas allergique au risque, je pense simplement que dans les risques, il y a des risques sur lesquels on va trop loin, et on a déjà eu l'occasion de le dire, sur ces emprunts, je l'ai déjà dit plusieurs fois, c'était exotique, toxique, etc... on ne va pas revenir, c'était trop loin, et vous le savez.

Donc il n'y avait pas de raison de paniquer parce qu'ils étaient contenus, mais il n'empêche qu'on peut redire que ça avait été un mauvais choix. Sur la renégociation, on vous a dit que c'était une bonne idée, on a voté pour, y compris avec des conditions qui sont peut-être les meilleures possibles mais qui sont quand même assez fortes, mais on a dit que c'était une bonne idée donc on ne va pas y revenir derrière, c'était bien, vous avez eu raison, ça nous soulage d'un million d'euros, c'est quand même une bonne opération et ça nous retire une épine du pied, c'est très bien.

**Mme DELPECH** : Un commentaire aussi sur votre rapport dont vous semblez satisfaits, sur le bilan de votre gestion de la dette. Alors c'est vrai que la situation est moins pire que ce qu'elle aurait pu être, mais c'est bien grâce à l'Etat, à l'aide de l'Etat et à son fonds de soutien qui est allé voler au secours des collectivités territoriales endettées par les prêts toxiques des banques auxquelles elles avaient fait confiance. Encore une fois c'est l'Etat, c'est-à-dire nous, les contribuables, qui payons aux banques alors qu'elles-mêmes, comme vous l'avez mis dans votre rapport, empruntent à la BCE entre 0,5 et 0% et même à taux négatif. Avec ce processus de financiarisation les banques qui prêtent à des taux supérieurs s'en mettent donc plein les poches et ça continue. Hier encore la Commission européenne a condamné trois banques pour entente de manipulation de taux d'intérêt en Euribor. Donc ça rejoint peut-être la

remarque de Pierre Rufat qui disait qu'on n'est peut-être pas à l'abri de nouveaux risques.

**M. MEUNIER** : Permettez-moi tout d'abord une remarque : j'observe que vous notez que les effets du Brexit suite au vote des britanniques de quitter l'Union Européenne sont moindres qu'attendus au point qu'après une baisse de la livre anglaise par rapport aux autres devises, des cautions et une baisse des taux anglais, l'écart des taux est depuis remonté au-dessus des 1,30%.

Que ne nous avons nous pas annoncé comme catastrophes pour l'économie à la suite du Brexit ! Sur la dette en elle-même, force est bien de constater que le niveau de la dette est loin d'être catastrophique. Le recours à l'emprunt du reste est une nécessité pour pouvoir investir. Si le débat peut porter sur le choix et l'opportunité des investissements, nulle question qu'il porte sur le fait d'avoir recours à l'emprunt pour investir.

Néanmoins, je note que selon vos propres estimations l'encours de la dette aura augmenté de 14 M€ cette année, passant de 127,9 M€ au 1er janvier à une estimation de 141,9 M€ au 31 décembre.

Je note également que vous vous félicitez de votre gestion de la dette notamment d'avoir eu recours en 2015 à des emprunts à dominante à taux fixes et à des opérations de désensibilisation pour les emprunts structurés Euros/CHF et Dollar/Yen. Pourquoi ne pas l'avoir fait quelques années plus tôt ?

En ce qui concerne les deux emprunts structurés adossés à des stratégies d'inflation, vous reconnaissez qu'en raison des faibles niveaux d'inflation qui pèsent sur la France et en zone euro depuis 2014, les taux de ces deux emprunts ont été pénalisés et tout particulièrement en raison de l'inflation négative constatée entre mars et juin. La preuve que les emprunts structurés adossés à certaines stratégies représentent bien un risque que l'on ne maîtrise pas.



Ne nous avez-vous pas expliqué il y a quelques années que la dégradation des emprunts Euro/CHF et Dollar/Yen n'était que conjoncturelle ! Vous avez fini par avoir recours à ce que vous appelez des « opérations de désensibilisation » sur ces deux emprunts.

**M. le Maire :** Merci M. Meunier pour cette analyse de notre gestion, et moi ce que je voudrais quand même vous dire pour rassurer les antoniens qui nous écoutent et qui pourraient être inquiétés par ce genre de commentaire, c'est que notre dette aujourd'hui est totalement ou presque totalement sécurisée ; c'est simple, il y a 65% de prêts à taux fixes ou indexés sur le livret A, et 20% de taux variables qui sont à zéro % et qui n'ont aujourd'hui aucune perspective de monter, l'économie européenne est tellement faible que la BCE, la Banque Centrale Européenne, n'est pas près d'augmenter ses taux, contrairement à la Banque Fédérale Américaine.

Et donc avec une dette de cette structure, il n'y a aucun risque que les taux augmentent à l'avenir. Dès à présent, ce n'est pas 2,8, c'est 2,5% qui est le taux moyen de la dette aujourd'hui, et il sera inférieur à 2% l'an prochain. C'est sûr. Oui, il n'y a aucun risque sur l'évolution du taux de la dette. Alors maintenant M. Rufat fait mine de s'étonner du fait qu'on n'investit pas. Il nous dit qu'on n'investit plus. Alors attendez, franchement, si on s'est endetté, c'est comme l'a dit Pierre Médan, pour investir, forcément, on n'a pas le choix de toute façon, on ne peut s'endetter que pour investir. Et les investissements, cela a été au cours de toutes les années passées la réfection et la rénovation de pratiquement toutes les rues qui étaient en mauvais état : maintenant il n'y a plus une rue en mauvais état. On a enfoui les réseaux. Quand je suis arrivé en 2003, il y avait 65% des fils qui étaient aériens, maintenant il n'y en a plus aucun. Tous les fils aériens ont été enterrés. On a quand même débarrassé l'ensemble des rues pavillonnaires d'Antony de leurs

fils électriques et téléphoniques, et ça, c'est quand même un progrès considérable.

Et puis on a construit des tas d'équipements, alors vous en avez cité deux : les deux seuls équipements que va nous construire le Territoire, effectivement vous les avez cités, mais il n'y en a que deux ! Jusqu'à présent, le Territoire n'avait rien construit, la communauté d'agglomération existe depuis 2003, elle n'avait rien construit pour la ville. Le Territoire lui, hérite de la piscine, donc il continue de construire la piscine, il va construire ensuite le théâtre, mais ça ne fait que deux équipements. Tous les autres équipements aujourd'hui sur la ville ont été construits par la ville : Vasarely, le cinéma, l'ensemble de tous ces équipements, c'est considérable ! Nous sommes aujourd'hui sur le complexe sportif La Fontaine qui est un équipement considérable ; et je ne veux pas citer tous les équipements comme on l'a déjà fait 36 fois, la Ville s'est totalement transformée au cours des dernières années grâce à ces investissements.

Donc la dette c'est ça, nous avons 141 millions de dette, c'est possible, mais ceci représente une masse énorme d'investissements qu'on a réalisés au cours des dernières années, c'est à dire depuis dix ans. Mais cette dette, elle n'est pas récente, elle n'est pas forcément récente et maintenant, nous allons progressivement la réduire... Nous n'avons plus beaucoup d'investissements à faire. Si, on en a encore, quand on va aménager la ZAC Jean Zay, on va investir dans des équipements publics, une partie sera financée par la ZAC, mais pas tout. Il y aura 15 M€ mais ça se fera en dix ans, ce qui ne fait pas beaucoup par an. Nous aurions les moyens avec notre autofinancement de financer tous ces équipements en un an. Nous avons 15 M€ à peu près d'autofinancement. Nous ne financerons pas en un an, nous allons étaler sur de nombreuses années, peut-être pas dix ans, mais enfin, peut-être pas 2025 comme

vous l'avez vu mais au moins sur cinq ans. Donc ce n'est pas un problème pour nous d'investir 15 M€ sur cinq ans. Nous avons la capacité avec l'autofinancement que nous avons et avec les autres ressources, les subventions et tout ça, d'investir près de 25 M€ par an sans emprunter. Donc je ne suis pas vraiment inquiet et j'espère que vous n'êtes pas inquiets non plus de l'avenir de notre dette. Nous n'avons plus beaucoup d'investissements à faire sur le reste de la ville, sur la ZAC oui, mais pas sur le reste de la ville, ... non, qu'est-ce que vous voyez comme investissements ?

**M. RUFAT** : L'école Dunoyer de Segonzac.

**M. le Maire** : Oui, l'école Dunoyer de Segonzac, elle est prévue, elle va coûter 13 M€ et nous avons les moyens de la financer en un an sans emprunt, avec l'autofinancement.

**Mme HAGEL** : Et le logement social ?

**M. le Maire** : C'est Antony Habitat qui finance, ce n'est pas la Ville. La ville aide Antony habitat mais elle n'emprunte pas à la place d'Antony Habitat. Non, le logement social est pratiquement autofinancé par les loyers, pratiquement. Il y a une petite aide à apporter mais pas grand-chose, surtout au taux actuel du livret A. Plus le livret A est bas, plus le logement social est facile à financer.

**Mme HAGEL** : Mais alors pourquoi vous ne construisez pas ?

**M. le Maire** : Mais on construit ! On n'arrête pas de construire. Donc je voulais simplement rassurer nos auditeurs qu'il n'y a pas de souci pour la dette.

Le débat a eu lieu sur le bilan, je passe la parole à Pierre Médan pour le point n° 1 de l'ordre du jour qui est le budget révisé : la Décision Modificative n° 2 du budget de la Ville.

**- FINANCES**

## **1 - DECISION MODIFICATIVE DE CREDITS N° 2 : BUDGET VILLE-EXERCICE 2016**

**(Rapporteur : M. Pierre MEDAN)**

**M. MEDAN :** On va présenter une diapo pour, dans le domaine du fonctionnement, indiquer en fait les grandes valeurs de cette DM. Dans une DM il y a beaucoup de recettes et de dépenses qui sont révisées, qui sont revues ; alors au final, on constate que les charges à caractère général sont réduites de 100.000 €, c'est le chapitre 011 ; que les charges de personnel sont elles aussi réduites de 150.000 € ; que les intérêts de la dette sont ajustés de - 80.000 € ; que les autres charges de gestion courante sont ajustées de - 46.000 €, et qu'il y a une contribution à l'EPT de + 360.000 €.

Les recettes communales augmentent de + 154.000 €, ce qui vous conduit, si vous faites les différentes additions de ces montants, à une augmentation de l'autofinancement de 169.000 €, on a arrondi à 170.000 € sur la diapo.

Qu'est-ce qu'elle met en évidence, cette diapo ? Eh bien le fait que la DM acte je dirais la bonne gestion et la gestion sous contrôle du fonctionnement des services de la Ville. Puisqu'à part la contribution au Territoire que nous avons accepté évidemment de fournir pour que le Territoire ne se retrouve pas sans ressources, à part cette contribution de 360.000 €, le reste montre que les dépenses sont diminuées et que les recettes communales augmentent. Ce qui fait que l'un dans l'autre, que ce soit en dépenses ou en recettes, on a une évolution du fonctionnement, à l'occasion de ces derniers mois de l'année entière, mais surtout des derniers mois pour cette DM qui est la DM n° 2 qui est tout à fait favorable, et qui va dans le sens d'une maîtrise du fonctionnement de notre Ville.

L'augmentation de l'autofinancement de 170.000 € va servir évidemment à l'abondement de la section d'investissement, et après, alors là je crois qu'on n'a pas fait de slide mais on répondra aux questions en fonction de ce que vous nous demanderez, on a déjà répondu en commission à un certain nombre de questions, pour la section d'investissement qui ne figure pas en diapo, là on a comme à chaque DM de ce mois de décembre un certain nombre de dépenses d'investissement, des études, des dépenses, des travaux, etc... qui sont diminués pour tenir compte de l'avancement, et c'est vrai qu'en règle générale la chronologie des travaux n'est pas toujours celle qui a été définie au début. On a classiquement des éléments à diminuer.

Je ne vais pas rentrer dans la totalité de la DM parce que ce serait à mon sens un peu trop long. A l'issue des questions, on n'oubliera pas de voter les différents thèmes par chapitre comme il me semble que ça avait été le cas l'an dernier, je vous remercie.

**M. RUFAT :** La DM, vous avez dit « ajustement » M. Médan, oui, c'est un ajustement, ce n'est pas forcément une évolution des bases financières de la Ville. Lors du budget qu'on a voté en début d'année, on a fait des prévisions de recettes et des prévisions de dépenses, là on fait un ajustement, c'est assez cohérent et de bonne gestion de faire des prévisions de recettes assez resserrées et des prévisions de dépenses un peu larges pour être sûr que le budget soit équilibré au début et qu'on n'ait pas de dérive ; parce que là on constate que le budget, les prévisions avaient été assez bien faites, on a un petit peu plus de recettes, tant mieux, et un petit moins de dépenses, ce qui est normal. C'est aussi de la bonne prévision, il n'y a pas que de la bonne gestion au vu des résultats que vous montrez.

**M. MEDAN :** Mais il y a aussi de la bonne gestion.

**M. RUFAT** : Je n'ai pas dit qu'il n'y en avait pas. Vous essayez toujours d'inverser mes propos ! Non je n'ai pas dit qu'il n'y en avait pas ...

**M. MEDAN** : C'est parce que vous faites la même chose dans l'autre sens !

**M. RUFAT** : Mais justement, je dis qu'il y a aussi une bonne prévision, c'est amusant, on dit qu'il y a des bonnes choses et vous avez du mal à l'accepter ! Je vais avoir du mal à le dire parce qu'après je vais me faire reprocher que de temps en temps je vous dis du bien ! Mais vous n'en tenez même pas compte, M. le Maire !

Il y a aussi des recettes supplémentaires importantes en investissement, de 500.000 € si j'ai bon souvenir qui quand même facilitent la donne dans ce budget. Il s'agit bien d'ajustements. On peut, sans s'alourdir sur le détail, constater qu'il y a beaucoup de reports qui sont faits, mais pas plus ou moins que d'habitude, c'est 3 millions et quelque, il n'y a pas de débat là-dessus, il y a un seul poste qui a augmenté, c'est celui de la vidéosurveillance. Oui, c'est visible. Manifestement c'est un axe important pour vous... Evidemment j'aurais pu ne pas en parler et donc on passait sous silence, manifestement c'était le principal axe qui restait en fin d'année sur les investissements.

**Mme DELPECH** : Concernant le personnel, je suis très étonnée que vous vous réjouissiez de vos difficultés de recrutement ! Parce que vous marquez que grâce à cela vous avez fait une bonne maîtrise sur les dépenses du personnel.

**M. le Maire** : Il n'y a pas que ça, il n'y a pas que ça.

**Mme DELPECH** : 150.000 €

**M. le Maire** : Non, les 150.000 € c'est un résultat mais ce n'est pas lié qu'à cela.

**Mme DELPECH** : Ce n'est pas exactement les 163.000 moins les 13.000 ?

**M. le Maire** : Non, ce n'est pas lié uniquement à ça.

**Mme DELPECH** : Sinon, à quoi attribuez-vous ces difficultés de recrutement ? Parce que ça fait beaucoup ! ...

**M. SERIN** : Le marché.

**Mme DELPECH** : Oui mais le marché, ce n'est pas précis.

**M. SERIN** : On a énormément de difficultés en région parisienne à trouver des personnels rapidement.

**Mme DELPECH** : Il faut peut-être faire des plans de formation de vos propres personnels ?

**M. SERIN** : Ce que je voudrais souligner, c'est qu'il y a un énorme travail de reclassement qui a été fait depuis deux ans. On a mis une cellule en place pour permettre de reclasser les personnels et aussi on a bénéficié d'une fermeture pour travaux d'une crèche. Mais une meilleure gestion des personnels et surtout des reclassements pour que des gens ne se retrouvent pas sans travail, et là on a fait un gros effort sur ce sujet et ça a permis de diminuer. Je tiens à le souligner parce que c'est très important pour les personnels.

**Mme DELPECH** : Une autre remarque : je trouve qu'il est très dommageable que les aides départementales concernant la politique de la ville ne soient plus versées.

**M. le Maire** : Non, elles sont versées quand même mais pas comme ça, sous un mode différent.

**Mme DELPECH** : Oui mais on n'aura pas de transparence dessus.

**M. le Maire** : Si.

**Mme DELPECH** : C'est le Conseil Départemental qui va gérer ça ?

**M. le Maire** : Mais nous saurons ce que fait le Conseil Départemental, n'ayez aucune crainte.

**Mme DELPECH** : Avec les rapports d'activité ?

**M. le Maire** : Oui, on saura

**Mme DELPECH** : Des rapports qu'on n'aura pas. Bon !

**M. le Maire** : Nous, on les aura en tout cas.

Il y a d'autres questions ? Je voulais simplement là aussi attirer votre attention sur la capacité de résilience de notre budget. Parce qu'en 2012, il y a quatre ans, avant que l'Etat ne commence à s'attaquer aux finances communales, et départementales aussi accessoirement, pour se désendetter, notre budget de fonctionnement a dégagé un excédent de 15 M€. Depuis 2012, nous avons été prélevés par l'Etat à hauteur de 7 M€ en tout, en comptant les dotations et la péréquation. Nous avons perdu 7 M€ par an sur nos ressources. Donc on aurait dû normalement avoir un excédent de  $15 - 7 = 8$ , pour ceux qui savent compter. Eh bien combien avons-nous cette année ? 14,5. Donc notre budget a réussi à supporter 7 millions de perte de recettes ou bien de dépenses supplémentaires sans pratiquement céder plus de 500.000 €

**M. FEUILLADE** : Vous pouviez le faire.

**M. le Maire** : On l'a fait, on pouvait le faire, oui, on a pu le faire, mais d'abord ce n'était pas écrit qu'on arriverait à le faire, et tout le monde n'a pas réussi un tel résultat je veux dire ! On a réussi parce que nos services ont fait beaucoup d'efforts de productivité pour arriver à réaliser les mêmes services et même parfois plus de services à moindres coûts. C'est la gestion, n'est-ce pas ? Mais tout le monde n'est pas capable de réussir ça. Nous avons des services qui eux sont capables, des élus aussi, nous avons des services qui sont capables de faire ces efforts, j'espère que ça continuera bien sûr, parce que malheureusement je crains que les efforts qu'on nous demande ne continuent ... 100 milliards, 150 milliards même.

**Mme HAGEL** : M. le Maire, ce ne sont pas les services qui font des efforts, ce sont les personnels.

**M. le Maire** : Oui, ce sont les services, c'est ça.



**Mme HAGEL** : Ce n'est pas tout à fait pareil.

**M. le Maire** : C'est les services. Donc notre budget a tenu le coup pendant quatre ans, j'espère que ça continuera mais en tout cas c'est pour vous dire quand même que pour le moment, nous résistons aux prélèvements de l'Etat. Ce n'était pas évident ! Et sans augmenter les taux d'imposition. Et malgré toutes les réformes que nous avons déjà par ailleurs, malgré tous les transferts de charges que le parti communiste n'arrête pas de dénoncer, et il a raison, eh bien malgré tout, on tient le coup.

Donc maintenant, il faut voter la DM, M. Médan ?

**M. MEDAN** : Alors, sur la section de fonctionnement, je vous propose que comme d'habitude on fasse le premier vote, et ensuite les autres suivront en mettant « même vote », on est d'accord ?

**Il est procédé à un vote à main levée ; chaque chapitre recueille 41 voix Pour, 7 voix Contre, 1 Abstention.)**

## **2 - OUVERTURE DE CREDITS D'INVESTISSEMENT POUR L'EXERCICE 2017 : REMBOURSEMENTS ANTICIPES ET MOUVEMENTS PROVISOIRES DE DETTE.**

**(Rapporteur : M. Pierre MEDAN)**

**M. MEDAN** : Alors ce rapport et cette délibération permettent d'ouvrir les crédits budgétaires en investissement. En fait ils se décomposent en trois éléments :

- il convient d'autoriser les remboursements temporaires d'emprunts
- deuxième point : il convient aussi de poursuivre en 2017 d'éventuelles renégociations de la dette afin d'obtenir des conditions financières plus avantageuses, c'est pour cela que l'on met un crédit de 15 M€, « au cas où » comme on dit.

- troisième point : il convient aussi d'ouvrir des crédits pour les opérations énumérées dans la délibération ci-jointe. Ce sont des opérations qui peuvent provoquer des engagements ou des mandatements qu'on a besoin d'anticiper et qui sont évidemment en dehors des restes à réaliser qui seront repris. La liste est indiquée dans le document.

**M. le Maire** : il n'y a pas de questions ? Si ?

**M. RUFAT** : Des questions, non, mais un commentaire et puis une explication de vote.

Le commentaire : c'est sur le mot « éventuelles », vous avez parlé des « éventuelles renégociations, de « au cas où », j'ai bien compris qu'il y avait beaucoup de conditionnel et c'est heureux, vous m'avez répondu sur l'emprunt, donc je ne pose pas la question, en revanche une explication de vote : on va s'abstenir sur cette délibération, c'est une préfiguration du budget. Comme le budget, c'est plutôt une responsabilité de l'exécutif que de la minorité, ça va être difficile de nous engager pour vos décisions qu'on ne connaît pas, c'est quand même délicat.

Et puis dans les travaux à venir, il y a des choses que l'on ignore complètement, donc on va rester circonspects : le Poneyland, on n'a jamais entendu parler de ça, le rafraîchissement du complexe Eric Tabarly, là aussi on aura peut-être l'occasion d'avoir plus de détails une prochaine fois...

Comme j'ai eu un peu plus de rassurance sur le tarif final des projets, on s'abstiendra sur cette délibération.

**M. le Maire** : Très bien. Donc on passe au vote.

**(Vote à main levée : délibération adoptée par 42 voix Pour et 7 Abstentions.)**

La parole est de nouveau à Pierre Médan pour autoriser le versement d'acomptes sur subventions avant le vote du budget primitif 2017 pour des associations qui ne peuvent pas fonctionner sans avoir cet acompte

pendant les premiers mois de l'année .

**3 - AUTORISATION POUR LE VERSEMENT D'ACOMPTES SUR SUBVENTIONS ET ADOPTION DE CONVENTIONS DEFINISSANT LES MODALITES D'UTILISATION DE CES SUBVENTIONS A PASSER AVEC CERTAINES DES ASSOCIATIONS CONCERNEES.**

**(Rapporteur : M. Pierre MEDAN)**

**M. MEDAN :** Vous avez presque tout dit, il faut permettre le versement d'acomptes avant le vote du budget, donc il est demandé au conseil municipal de bien vouloir autoriser M. le Maire à verser ces acomptes ; et il y a un deuxième point : il est demandé aussi au conseil municipal, vous le savez parce que ça revient chaque année, d'adopter les projets de conventions à passer avec les associations dont la subvention est supérieure à 23.000 €.

**Mme CHARRIER :** Il s'agit du versement d'acomptes de subventions à des associations, nous voterons donc cette délibération. Toutefois il y a quand même une question qui vient, que je pose souvent : nous votons des subventions mais sans savoir exactement, sans avoir la vision globale des montants qui sont donnés aux différentes associations. Je pense en particulier aux associations de la Politique de la Ville. Nous aimerions avoir le bilan de ces associations, le bilan de leurs activités et aussi le bilan des financements et des différents financeurs. Merci.

Je voulais dire aussi que si l'on compare par rapport au versement de l'année dernière, on voit des variations que l'on aimerait expliquer. Il y a des associations qui avaient des versements l'an dernier qui n'en ont pas cette année, elles ne sont même pas dans le papier, il y en a d'autres qui ont des augmentations et d'autres qui ont des baisses. Donc ça correspond à la vie des associations et nous aimerions savoir comment ça fonctionne, comment elles vivent.

**Mme HAGEL** : Je voudrais dire que dans cette liste, on a des associations qui sont, comme disait Mme Léon, à but lucratif et il y a des associations qui ne sont pas du tout à but lucratif. Et dans cette liste on a des associations qui non seulement ne sont pas à but lucratif mais qui en plus apportent un service aux Antoniens extrêmement important. Je parle des crèches qui là sont des crèches privées. Sauf que dans les crèches privées, il y en a qui sont complètement associatives, notamment celle dont on va parler plus tard qui est la crèche Pirouette, qui a un projet en même temps d'insertion et je dirais d'économie sociale et solidaire, là de fait elles sont complètement noyées ces associations-là, elles sont noyées dans des associations sportives qui ont un rôle extrêmement important mais qui n'ont pas la même importance pour les habitants.

Moi j'aimerais par exemple avoir une précision sur la manière dont est calculée la subvention aux associations telles que les crèches collectives. Pour les crèches, les subventions sont calculées comment ?

**M. le Maire** : De toute façon, là c'est pour le tiers de l'année, c'est pour passer 4 mois ou 5 mois. Donc là c'est calculé en fonction d'un certain nombre de mois à passer avant d'avoir la subvention définitive.

**Mme HAGEL** : Eh bien on en reparlera au moment des subventions définitives.

**M. le Maire** : Mais vous dites qu'il y a des crèches privées ... non, les crèches ne sont pas privées, ce sont des crèches associatives.

**Mme HAGEL** : Mais elles sont privées.

**M. le Maire** : Ce sont des crèches associatives, soit parentales pour certaines, comme Crescendo ou Les P'tits loups par exemple, soit associatives comme Framboisine ou l'IEPC Pirouette. Mais ce sont des crèches qui sont associatives à but totalement non lucratif.

**Mme HAGEL** : Oui... enfin Framboisine...

**M. le Maire** : Quant aux clubs sportifs, franchement ....

**Mme HAGEL** : Il n'y a pas de dividendes, ça c'est certain.

**M. le Maire** : Ce sont des crèches associatives, elles sont sans bénéfiques.

**Mme HAGEL** : Mais elles n'ont pas toutes le même objet.

**M. le Maire** : Si

**Mme HAGEL** : Non, la crèche Pirouette a un objet très particulier et elle n'est pas plus aidée, elle n'est pas plus aidée que les autres.

**M. le Maire** : Non mais nous, on la subventionne pour garder les enfants. On ne la subventionne pas pour autre chose que pour garder les enfants. Le Conseil départemental effectivement l'aide aussi pour l'insertion, mais c'est autre chose.

**Mme HAGEL** : D'accord. Merci.

**M. CHARRIEAU** : Juste sur l'insertion de cette crèche, elle est financée par le Conseil départemental dans le cadre de ses programmes d'insertion, pour ces actions-là, mais nous à la Ville, on finance uniquement sur les actions de garde d'enfants. Ce n'est pas dans nos attributions ou dans notre mission de faire autre chose.

**M. ARIPA** : Je reviens un peu sur ce qui a été dit précédemment, mais effectivement dans les conventions qui sont proposées, il est demandé un bilan et des comptes de résultat que l'on demande et que l'on ne reçoit jamais. Donc je ne prendrai pas part à ce vote comme les années précédentes, comme chaque fois.

**M. le Maire** : D'accord. Et puis quand même les clubs sportifs, ne dites pas qu'ils ne servent à rien !

**Mme HAGEL** : Mais on n'a jamais dit ça ! J'ai dit qu'on connaissait l'importance des clubs sportifs.

**M. le Maire** : Alors d'accord, ils sont bien et c'est pour cela qu'on les soutient. Vous retirez ce que vous avez dit, alors ?

**Mme HAGEL** : Mais pas du tout, je n'ai rien à retirer !

**M. le Maire** : Ah si, un petit peu quand même ! Vous avez dit : les crèches c'est bien, les clubs sportifs... Bof !

**Mme HAGEL** : Ecoutez, quand une famille ne trouve pas à faire garder son enfant, elle ne peut pas aller travailler. Quand une famille ne trouve pas de place pour faire de l'athlétisme, les enfants vont dans la ville d'à côté où ils ont plus de chance. C'est arrivé à beaucoup de gens !

**M. le Maire** : Non, ils trouvent à Antony. Sans problème. Alors s'il n'y a plus de questions, on passe au vote.

Philippe Serin et Colette Covi ne prennent pas part au vote parce qu'ils président des associations qui obtiennent des subventions. Donc ils ne prennent pas part au vote, que ce soit bien acté dans le compte rendu. Il y en a 46 qui prennent part au vote, M. Aripa ne prend pas part au vote, donc 3 de moins.

**(Vote à main levée : délibération adoptée par 46 voix Pour et 3 ne prennent pas part au vote, M. SERIN, Mme COVI et M. ARIPA.)**

#### **4 - FIXATION DE DIVERS TARIFS MUNICIPAUX POUR DES ACTIVITES NON SOUMISES AU TAUX D'EFFORT A COMPTER DE 2017**

**(Rapporteur : M. Pierre MEDAN)**

**(Lecture du rapport de présentation)**

**M. RUFAT** : On va éviter d'égrener les 20 pages de tarifs. De manière générale, l'augmentation que vous nous proposez est assez globale, c'est 3% en moyenne mais il y a certains tarifs qui augmentent beaucoup plus que d'autres, certains de 50%. 3 % en moyenne, c'est nettement plus que l'indice de la consommation, c'est nettement plus que l'augmentation qui est proposée ou qui vient d'être proposée au CCAS que vous présidez M. le Maire. Ils ont utilisé un indicateur qui est de 0,36%, donc 7 ou 8 fois moins qu'ici.

C'est chaque année pareil, vous augmentez de manière très forte les tarifs, vous pouvez bien entendu dire ensuite que vous n'augmentez pas les impôts mais vous faites quand même payer les Antoniens sur votre budget.

Deuxièmement, on vous a déjà demandé, alors on peut revenir tarif par tarif si vous le voulez, mais on vous a déjà demandé d'instaurer davantage le taux d'effort lorsque c'était possible, alors vous l'avez fait sur certaines activités, mais pas sur d'autres, le Club Scientifique notamment vous le demande, alors on peut les revoir une par une si vous voulez mais on aimerait bien que vous poursuiviez cette logique du taux d'effort sur les tarifs municipaux. Il n'y a aucun élément cette année sur ce point et c'est dommage et notamment sur les activités liées aux enfants.

C'était les plus grandes lignes. Alors on peut revenir sur des détails que j'ai demandés à M. Médan, je pense que les tarifs concernant l'activité funéraire sont incompréhensibles, sont incohérents, ça méritera d'être revu. Cela ne peut pas être fait ici mais ça méritera d'être complètement revu.

Et puis après il y a de nouveaux tarifs. Alors à Vasarely j'ai bien compris qu'il y avait une fréquentation intéressante, que vous aviez eu des recettes supplémentaires, plus que ce qui était prévu pour cette année, alors je constate que vous avez augmenté aussi de nouveau les tarifs et créé de nouveaux tarifs sur Vasarely ...

**M. le Maire** : Sur Vasarely on a été prudents. Vous dites toujours qu'il faut être prudents, eh bien là on est prudents, voyez. On s'adapte à votre commentaire.

Je voudrais répondre sur le principe avant qu'on rentre dans les détails. Sur le principe : on augmente effectivement les tarifs et pas les impôts parce que les impôts sont des prélèvements obligatoires et nous,

contrairement à la gauche, on ne veut pas augmenter les prélèvements obligatoires. Ces tarifs, ce ne sont pas des prélèvements obligatoires, on est libre de ne pas utiliser les services de la mairie tandis qu'on n'est pas libre pour les impôts. Donc nous sommes contre les prélèvements obligatoires, la gauche est pour, chacun assume ses responsabilités.

**M. RUFAT** : J'ai une question qui peut revenir à chaque fois mais quand vous dites que vous faites une bonne gestion et que vous dégagez des excédents...

**M. le Maire** : Sans augmenter les impôts.

**M. RUFAT** : Sans augmenter les impôts, mais vous augmentez les tarifs, c'est une question de choix, nous sommes d'accord, c'est une question de choix.

**M. le Maire** : Oui, absolument. Mais on assume.

**M. MEDAN** : Nous préférons que ce soit l'utilisateur qui paie.

**M. le Maire** : Mais il ne paie pas tout, en plus.

**M. RUFAT** : Et sur le taux d'effort ?

**M. MEDAN** : Oui alors j'allais vous dire à ce sujet que nous allons continuer de réfléchir avec les services pour voir s'il n' a pas d'autres activités qui pourront passer au taux d'effort.

**M. RUFAT** : Cela permettrait d'introduire de la justice dans votre logique.

**Mme HAGEL** : Juste un tout petit point pour signaler, pour compléter ce que vient de nous dire Pierre, qu'au CCAS, absolument, il n'y a pas d'augmentation pour les seniors. Les activités, les services pour les seniors ont été maintenus exactement au même taux, avec des quotients, pas le taux d'effort. On espère que le taux d'effort arrivera à un moment. Donc pour les seniors, il n'y a pas d'augmentation du coût des services mais pour les enfants et les familles, il y a augmentation.

**M. le Maire** : Non.

**Mme HAGEL** : Ah si, je suis désolée !



**M. le Maire** : Non, pas pour les enfants. Les enfants sont au taux d'effort, il n'y a pas d'augmentation du taux d'effort ! Les droits de voirie, ce n'est pas les enfants qui les paient !

**Mme HAGEL** : Oui mais ... d'accord. Le Club Scientifique, c'est quand même plutôt pour les enfants, les ateliers c'est quand même plutôt pour les enfants.

**Mme CHARRIER** : Les ateliers du Château Sarran, ce n'est pas au taux d'effort encore.

**M. le Maire** : On y réfléchit avec Pierre Médan.

**Mme CHARRIER** : Mais vous y réfléchissiez déjà l'année dernière, vous aviez dit et puis .... C'est long !

**Mme HAGEL** : Il faut espérer, avant la fin de la mandature peut-être ....

**M. MEDAN** : On réfléchit. Ce sont des tarifs qui sont complexes et le passage au taux d'effort ne va pas de soi. C'est quand même un sujet assez compliqué.

Concernant certaines augmentations de 3%, vous avez fait référence à l'indice des prix à la consommation, on peut aussi faire référence à l'indice des salaires qui augmentent plus. C'est-à-dire que si l'on fait des références économiques sur des indices, on peut considérer que beaucoup de familles Antoniennes ont une augmentation de leur rémunération. Et tant mieux, on ne s'en plaint pas. Donc l'augmentation des tarifs n'est parfois pas liée uniquement à un indice de base dont tout le monde parle mais qui n'est pas le seul indice que l'on peut prendre en compte. Ceci dit, ce n'est pas pour ça qu'on augmente, c'est aussi parfois pour faire des rattrapages, parce que les tarifs comme on l'a dit étaient prudents sur un démarrage d'activité, ou parce qu'on ne savait pas ce que ça allait donner, etc, mais c'est aussi parce que, comme a dit M. le Maire, on a le souhait d'éviter que ce soit tout le monde qui paie pour les utilisateurs de certains services.

En revanche, pour ce qui est des seniors, contrairement aux actifs, on sait que les pensions de retraite, elles, n'augmentent pas. Donc voyez, il faut être très précis quand on prend les indices. C'est plus compliqué que de dire « Ah l'indice des prix à la consommation est très faible parce qu'on n'a pas d'inflation cette année. » C'est un peu plus délicat.

**M. MEUNIER :** Effectivement, encore une fois en ce qui concerne les tarifs municipaux pour des activités non soumises au taux d'effort, vous ne pouvez vous empêcher de les augmenter de 3% en moyenne. Des tarifs qui touchent quasiment tout le monde, aussi bien les commerçants avec les tarifs de stands et emplacements de commerçants sédentaires, que de nombreux Antoniens, quelle que soit leur situation. A titre d'exemple, les équipements sportifs, le stade municipal, le Club Scientifique, les activités du Château Sarran. Même les jeunes avec une augmentation de 3% des tarifs concernant l'Espace Jeunes. Vous pourrez bien prétendre le contraire, il s'agit bien ici d'impôts déguisés.

**M. le Maire :** Non ! Ce ne sont pas des prélèvements o-bli-ga-toi-res ! On peut ne pas aller, on peut être commerçant et ne pas payer de droits de voirie, on peut se passer de droits de voirie. Donc ce n'est pas des impôts déguisés, ce sont des droits de voirie, ce sont des tarifs de services publics. Ils sont payés par les consommateurs de ces services. Y-a-t-il d'autres questions ?

**Mme BERGEROL :** Je voulais juste faire une petite mise au point pour les tarifs seniors et peut-être que les seniors ne se réjouissent pas trop rapidement parce qu'il y a eu quand même un certain nombre de tarifs qui ont été augmentés, notamment les activités à la maison des Antoniques, en début d'année, ainsi que les loyers au foyer logement Renaître ; ce qui n'a pas augmenté, ce sont les accès aux deux restaurants municipaux parce que nous souhaitons, cela touche en effet souvent des seniors très isolés et nous souhaitons qu'ils puissent

partager le plus possible ce moment de convivialité et avoir aussi au passage un bon repas.

**Mme DELPECH** : Je voulais juste dire que je rejoins l'intervention de Pierre Rufat, c'est vrai, à quoi sert une bonne gestion de la dette et du budget de la Ville si c'est pour taxer les Antoniens au final ?

Mais j'ai une question qui concerne les tarifs, pas ceux de la délibération mais c'est d'actualité : cela concerne l'article que vous avez passé dans le BMO de ce mois-ci sur le Noël des enfants. Et on y lit, j'espère que j'ai mal compris, on y lit qu'au Noyer Doré, au cours de la fête du Mont-Blanc les enfants auront des tours de calèche à condition qu'ils paient 50 centimes le tour, tandis qu'au centre-ville, il est dit que « les Antoniens pourront monter à bord d'une calèche grâce aux associations des artisans ». Alors est-ce que ça veut dire que c'est payant au Noyer Doré et que c'est gratuit pour ceux qui viendront acheter au centre-ville ?

Il est encore temps de rattraper la chose puisque c'est le 14 décembre pour le Noyer Doré.

**M. le Maire** : Eh bien Saïd vous répondra.

**Mme DELPECH** : Est-ce qu'il peut répondre tout de suite ?

**M. AÏT-OUARAZ** : Pour être franc, effectivement, je n'avais pas vu cet aspect-là, je vous le dis en toute transparence, mais vous pouvez compter sur moi pour réagir très rapidement.

Néanmoins vous confondez deux aspects, c'est-à-dire que vous confondez des aspects de la politique municipale et des aspects qui sont gérés par les associations de commerçants qui mettent à disposition des Antoniens des animations qui effectivement sont gratuites mais qui ne relèvent pas foncièrement de l'activité municipale, que l'on soutient évidemment,

**Mme HAGEL** : Sauf qu'on leur donne des subventions.

**M. AÏT-OUARAZ** : Oui, évidemment qu'on leur donne des subventions pour qu'ils puissent contribuer à l'animation de la Ville puisque sans eux, l'action et les animations ne seraient pas ce qu'elles sont aujourd'hui, donc on leur rend hommage et on leur dit merci, mais néanmoins ils sont libres de la nature et de la tarification des animations qu'ils développent, et c'est tout à leur honneur de les rendre gratuits. Mais vous confondez deux actions qui ne sont pas sur le même plan.

**Mme DELPECH** : Sauf que là c'est quand même une inégalité flagrante entre des enfants.

**M. le Maire** : Mme Delpech, les enfants du Noyer Doré peuvent venir sur la place centrale de la ville. Ils ne sont pas forcément obligés de rester au Noyer Doré. S'ils veulent avoir une place gratuite, ils descendent. S'ils veulent une calèche publique ils paieront, s'ils veulent une calèche privée, ils ne paieront pas.

**Mme HAGEL** : Je n'appelle pas cela de la mixité sociale !

**M. ARIPA** : Moi je n'ai pas d'élément au niveau de la Ville en ce qui concerne les augmentations de salaires dont M. Médan parlait. Je n'ai que des éléments de gens qui parlent autour de moi et je ne suis pas certain que les augmentations de salaires suivent les dernières recommandations ; et moi ce que j'entends le plus, c'est des pertes de niveau d'achat. Et je trouve que 3% c'est trop. Donc je voterai contre bien sûr.

**M. le Maire** : C'est votre droit le plus strict. Ce que je veux dire simplement, c'est que l'an prochain les salaires du personnel municipal vont augmenter parce que c'est les élections, le Gouvernement a lâché sur tout ce qu'il pouvait, il y aura 1 point d'indice de plus, qui a déjà commencé d'ailleurs, il y aura également une réforme des indemnités, enfin il y aura trois réformes qui permettront d'augmenter les salaires d'environ 3% pour le personnel municipal, et même le personnel de l'Etat

aussi. Mais enfin ça fait peut-être cinq ans que nos charges salariales, sauf cette année effectivement, augmentent de 2 à 3% par an. Alors nous, on paie de plus en plus pour des salaires qui finalement augmentent, alors pas le point d'indice mais tout le reste augmente. Il y a eu des réformes du régime catégoriel, A, B, et C. Enfin il y a eu des réformes de toutes sortes qui ont fait augmenter sans que ça se voit les salaires du personnel, et qui coûtent à la ville, sans parler des charges sociales.

**M. ARIPA** : On ne parle pas que des personnes qui travaillent ...

**Mme HAGEL** : Pour avoir un bon service, il faut savoir payer

**M. le Maire** : Je parle des fonctionnaires.

**M. ARIPA** : Oui mais à Antony il n'y a pas que des fonctionnaires !

**M. le Maire** : On augmente les fonctionnaires parce que c'est les élections qui arrivent et qu'on veut se rendre populaire ! Normal ! Sauf que c'est nous qui payons. Est-ce qu'il y a d'autres questions ? On passe au vote.

**(Vote à main levée sur un vote global : les 12 délibérations sont adoptées par 41 voix Pour, 8 voix Contre.)**

## **5 - ADOPTION D'UN CONTRAT DE DEVELOPPEMENT 2016-2018 A PASSER AVEC LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DES HAUTS DE SEINE**

**(Rapporteur : M. Pierre MEDAN)**

**M. MEDAN** : Dans la continuité de ce qui a déjà été fait en 2013 - 2015, le Conseil Départemental a souhaité reconduire la contractualisation et dans le cadre de cette contractualisation, on a un soutien aux investissements qui est de 6 M€, avec des projets ciblés : la crèche Pajeaud pour 1,5 M€, la rénovation du groupe scolaire Ferdinand

Buisson pour 1 M€, et la construction, enfin la reconstruction du groupe scolaire Dunoyer de Segonzac pour 3,5 M€.

Le deuxième volet de ce contrat : c'est le soutien aux dépenses de fonctionnement qui va s'élever sur trois ans à 2,724 M€, soit 908.000 € par an, avec une répartition qui est indiquée sur le document : Petite enfance pour 710.000 €, activités sportives pour 53.300 et quelque, activités culturelles pour 60.000 €, et soutien aux personnes âgées pour 84.700 € à peu près. Voilà la répartition annuelle et cette contractualisation comme celle qui vient de s'achever est effectivement valable pour trois années. Merci.

**M. le Maire** : Des questions ?

**M. RUFAT** : Donc c'est le nouveau contrat avec le Département sur des sommes de 6 M€, des sommes équivalentes pour l'investissement. Pourquoi pas ? On va toujours accepter l'argent, donc on va voter Pour. Elles n'augmentent pas de 3%, elles, malheureusement ! Elles sont restées au même tarif.

**M. le Maire** : Elles sont maintenues, c'est déjà intéressant ! Parce que tout n'est pas maintenu aujourd'hui dans les subventions de la part de l'Etat !

**M. RUFAT** : Oui, c'est vrai. Alors justement, par contre sur la suite, j'ai trouvé assez cocasse de la part du Département de soustraire les associations de la Politique de la ville de ce contrat et je me suis demandé pourquoi. Alors j'ai compris et je me demande si c'est parce que tout d'un coup, dans ce contrat des associations, il y a une sorte d'enjeu de partenariat et un enjeu de transparence, est-ce que subitement la Politique de la ville ne bénéficierait plus du partenariat et de la transparence puisque ces associations sortent de ce contrat ?

**M. le Maire** : Non. Le Département était rentré dans le contrat dernièrement, en 2015, pas au départ, en 2013 il n'y était pas. La partie

Politique de la Ville n'était pas dans le contrat, elle a été ajoutée en 2015, alors en 2016 c'est un changement de pied, mais globalement non, il n'y a rien de changé en réalité. Les associations continueront d'être financées directement comme elles l'étaient avant 2015.

**M. RUFAT** : Elles ne bénéficient plus de ce contrat.

**M. le Maire** : Non mais on ne bénéficie pas d'un contrat. Ce n'est pas un bénéfice.

**M. RUFAT** : Le Département donne de l'argent à la ville qui le redistribue intégralement aux associations ...

**M. le Maire** : Oui, qui le redistribue suivant les engagements pris. Elle n'a aucune autonomie, la Ville

**M. RUFAT** : Oui, je ne vois pas très bien les raisons pour lesquelles ça a été enlevé, sauf si on soustrait ce magnifique contrat qui donnait une sorte de transparence et de partenariat avec la Ville. C'est tout.

**M. le Maire** : Alors pour le CLIC aussi, le CLIC était financé directement par le Conseil départemental dans le cadre du CCAS, maintenant il l'est dans le cadre de la Ville ...et la ville reverse au CCAS.

**M. RUFAT** : Mais c'est en plus.

**M. MEDAN** : C'est une décision.

**M. RUFAT** : Mais ce n'est pas une décision ! C'est un choix politique.

**M. le Maire** : Un choix politique ? Non. C'était pareil avant.

**M. RUFAT** : Maintenant vous ne savez pas ce que va faire le Département.

**M. le Maire** : Non, on ne sait pas !

**M. RUFAT** : Eh oui ! Alors qu'avant, vous saviez.

**M. le Maire** : Avant ... oui, on sait que le CLIC est sûr d'être financé pendant trois ans, après on verra ... mais avant on n'était pas sûrs, le CCAS recevait de l'argent tous les ans, on n'était pas sûrs que ça

continue. Là, on est sûrs que ça va durer trois ans. C'est tout. Mais enfin on a quand même confiance dans le Conseil départemental.

**M. RUFAT** : Oui, c'est bien ce que je dis

**M. le Maire** : On n'a pas besoin d'avoir un contrat pour avoir confiance...

**M. RUFAT** : C'est rentré dans le contrat, on va le voter, c'est une certaine assurance, les sortir ce n'est plus la même chose. Donc c'est un choix politique qui a été fait.

**M. le Maire** : Non, je ne vois pas. Les clubs seniors là aussi sont garantis, et eux sont sûrs de les avoir. On passe au vote.

**(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)**

## **II - URBANISME - AFFAIRES FONCIERES**

### **6 - ZAC JEAN ZAY : APPROBATION DU DOSSIER DE REALISATION**

**(Rapporteur : M. Etienne CHARRIEAU)**

**M. CHARRIEAU** : Lors du conseil municipal du 3 décembre 2015, nous avons voté ensemble la programmation ou la réalisation d'une ZAC et la délimitation d'une ZAC dans le quartier de la RUA, la RUA Jean Zay, et aujourd'hui on a re-travaillé, depuis a été nommé un cabinet pour re-travailler et affiner l'ensemble du plan d'urbanisme de ce quartier ; il y a des diapositives qui sont présentées de ce quartier, ça doit correspondre sur vos documents à la page 19. Donc c'est le nouveau plan du quartier. Il a été un peu redéfini. Si l'on regarde sur cette planche, la place centrale a été re-déplacée vers l'avenue Léon Blum pour avoir une plus grande visibilité au passage des véhicules. Il y a un mail piétons qui, lui, est fait plutôt dans la prolongation de la rue La Fontaine, par la rue de Muses et rue des Marguerites, pour pouvoir avoir un cheminement piétons qui peut aller jusqu'à ... enfin piétons et vélos dans des circulations apaisées en passant par quelques rues pour pouvoir aller jusqu'au Parc des Alisiers



par le cimetière, enfin on peut projeter d'avoir une vraie continuité piétonne vers l'ouest d'Antony.

On garde cette notion d'axe qui prolonge l'avenue de Sceaux et qui se prolonge vers le grand canal, l'axe du grand canal ; a été aussi redéfinie la rue qui va passer de l'avenue Léon Blum au niveau du carrefour aujourd'hui avec l'avenue de Sceaux pour aller rejoindre Gallieni et qui permet d'être une rue de desserte pour aller vers l'école qui, elle, est un peu déplacée aussi plus vers le commissariat aujourd'hui.

Voilà les grands éléments. Avec une volonté toujours d'épannelage pour que ça puisse s'ancrer, que toutes ces constructions nouvelles puissent vraiment s'harmoniser et s'ancrer sur le quartier pavillonnaire aussi bien au sud, à l'est, qu'à l'ouest. Et puis monter progressivement en hauteur vers le nord pour rejoindre, sans aller jusqu'à la hauteur des bâtiments existants du centre d'affaires ou du bâtiment A, aller rejoindre des hauteurs un peu plus significatives. Et avec une place qui ait aussi un peu plus de hauteur parce que sur une place on a besoin d'avoir de la hauteur et comme il y a de la distance, et qui s'harmonise en plus pas trop mal avec le quartier puisque dans la partie déjà construite de l'avenue Léon Blum, il y a déjà des bâtiments qui sont beaucoup plus hauts à cet endroit-là. Il y a un petit immeuble qui doit faire R + 3 à peu près.

Sur une planche suivante, on voit les trames vertes, ce quartier doit être un quartier avant tout développement durable, avec une volonté vraiment d'y implanter des équipements qui permettront de rendre durable ce quartier et d'en faire un éco-quartier, je ne sais pas s'il aura le label ou pas, mais en tout cas on veut vraiment s'ancrer dans une logique durable, avec des alignements qui reprennent tout l'existant ; vous avez vu dans le document, on reprend les existants, les alignements, à la fois du Parc de Sceaux, du quartier pavillonnaire, et donc s'ancrer véritablement dans l'histoire et dans l'existant pour ne pas avoir un

quartier qui s'inscrirait comme ça, comme quelque chose d'assez insolite dans un environnement qui a quand même toute son histoire, que ce soit le Parc de Sceaux et que ce soit aussi tous ces quartiers d'Antony, pavillonnaires, historiques, à préserver.

On voit là les vues, alors bien sûr ce n'est que des Légos, ce sont des blocs qui ne représentent rien de ce que feront les architectes. Aujourd'hui le cabinet Reichen et Robert qui a retravaillé sur ce quartier, sur l'urbanisation de ce quartier, n'est pas mandaté pour faire les bâtiments et pour dessiner l'architecture des bâtiments. Ce ne seront pas des bâtiments cubes, ce n'est pas du tout l'objectif, l'objectif est de voir ce que donnent ces bâtiments par rapport aux différentes hauteurs et à l'épannelage par rapport aux maisons, les maisons ne sont pas des cubes aujourd'hui tout autour. Donc c'est pour redonner cette dimension et montrer son ancrage dans le tissu actuel.

Que vous dire de plus ? Donc dans ce quartier par rapport à ce qui existe aujourd'hui, où la RUA est enfermée en fait derrière des grandes barrières, aujourd'hui on casse toutes ces barrières pour pouvoir en faire un quartier beaucoup plus ouvert, beaucoup plus semblable à nos zones pavillonnaires avec des perspectives, des ruptures entre les constructions et puis les jardins.

Cette place sera commerçante puisqu'on a prévu d'y mettre un certain nombre de commerces de proximité, il y aura un parking ; la grande avancée et là on peut saluer la logique ou le re-travail de ce nouvel architecte, de ce nouveau cabinet, c'est qu'il nous fait sous le mail piéton le parking tout en longueur qui sera à la fois accessible de l'avenue Gallieni et accessible de la nouvelle voie, la voie nouvelle qui partira de l'avenue Léon Blum et donc qui permettra d'avoir une meilleure fluidité que précédemment où l'on devait rentrer plutôt par la rue de la Renaissance, ce qui n'est pas forcément très simple. Donc il y a

véritablement des améliorations, il y en aura peut-être encore puisque quand on s'engage dans une ZAC on ne sait jamais comment elle finira précisément mais les choses se sont vraiment affinées et ont permis de faire évoluer vers des améliorations apportées par le cabinet d'architecte qui sont vraiment significatives.

L'objet de cette ZAC, c'est de construire à peu près 63.000 mètres carrés de surface plancher, avec des logements étudiants, il y en a 585 qui seront reconstruits sur cette partie de la ZAC, sachant qu'aujourd'hui on en a déjà 316 qui sont sur le bâtiment A qui est en cours de réhabilitation, qui en est bientôt à sa fin, en tout cas pour l'extérieur ; sur le projet ICADE il y a 179 logements étudiants qui sont programmés aussi, qui vont être lancés prochainement, et donc si on fait l'addition de ces trois lots on sera bien aux 1.080 prévus initialement sur les accords qui avaient été signés entre les différents interlocuteurs.

Si je fais une petite parenthèse sur les logements étudiants, ce seront des logements sociaux, ceux du bâtiment A sont financés à raison de 50% en PLS et 50% en PLUS. Ceux du projet ICADE sont financés à 100% en PLUS, ce qui fait que le coût ... alors je ne sais plus si vous connaissiez la convention mais la convention précisait que ça devait être en-dessous de 19 € du mètre carré, étant financés en PLS et en PLUS, en PLS ce sera très précisément 13,7 €, et pour les PLUS ce sera moins de 6,7 € sur le plafond actuel. Ce qui fait que les loyers seront pour une chambre de 20 mètres carrés, je crois que c'est le cas à peu près, de 134 € par mois pour les PLUS.

Il y a les plafonds, je ne sais pas si vous connaissez, il y a le plafond du PLUS qui est à 6,70 €, donc quand on prend une chambre de 20 mètres carrés, c'est peut-être 22 mètres carrés ou 23 mètres carrés, et je crois que dans les chambres étudiants on doit pouvoir rajouter une partie des zones communes ou des équipements communs dans la résidence, je ne

connais pas trop le mode de calcul mais ça ne rajoutera pas plus de 10% de la surface.

**Mme DELPECH** : Les loyers actuellement à la RUA sont de 157 € par mois. Donc ils ne vont pas être moins chers !

**M. CHARRIEAU** : Oui mais les logements ne sont pas conventionnés aujourd'hui, Madame. Les logements ne sont pas conventionnés logement social.

**Mme DELPECH** : Si, c'est des chambres universitaires ...

**M. CHARRIEAU** : Ce sont des chambres universitaires mais non conventionnées logement social. Vous pouvez avoir des cités d'étudiants qui ne sont pas des résidences universitaires, qui ne sont pas conventionnées. Donc là, en conventionnant, en ayant le double de surface, pour la part de PLUS, elles seront moins chères.

**Mme HAGEL** : Il y aura la moitié en PLUS ?

**M. CHARRIEAU** : Pour le bâtiment A c'est 316, et pour l'ICADE c'est 179 qui sont en totalité PLUS. Mais ce n'est pas encore défini, le conventionnement arrive au fur et à mesure, donc ce conventionnement on ne peut pas vous le dire aujourd'hui, ça va être défini avec la DRIL. Mais en tout cas tout sera conventionné. Donc il y a bien dans le projet ICADE des logements sociaux.

**Mme HAGEL** : On n'a jamais entendu ces prix-là !

**M. le Maire** : Donc c'est une bonne surprise...

**Mme HAGEL** : 6 € le mètre carré ? Avec Isabelle, on n'a jamais entendu ça !

**M. CHARRIEAU** : C'est le plafond du PLUS.

**Mme HAGEL** : C'est dit publiquement, j'entends.

**Mme DELPECH** : Ce n'est pas possible parce qu'à Louise Bourgeois, elles sont à 420 € par mois !

**M. CHARRIEAU** : Oui mais ça ne doit pas être conventionné. Je ne sais pas.

**Mme DELPECH** : C'est conventionné là, si. C'est une résidence conventionnée. Et c'est à peu près ces tarifs-là dans toutes les résidences.

**M. CHARRIEAU** : C'est du PLS.

**Mme HAGEL** : J'aurais voulu pour les étudiants que ce soit vrai, ce que vous dites. J'aurais voulu. Mais j'ai vraiment un doute.

**M. CHARRIEAU** : Eh bien écoutez, on verra à la livraison.

Je continue : ensuite il y a 536 logements en accession à la propriété, ces chiffres seront peut-être affinés avec les programmations, 60 logements sociaux ; ensuite il y aura un peu plus de 4.000 mètres carrés de logements d'activités et commerciaux, 7.000 mètres carrés d'équipements publics dont les archives et puis un espace que l'on veut de ...comment on va dire, d'échange et de partage, ouvert à toutes les populations qui fréquenteront cette zone, ce nouveau quartier, aussi bien les personnes âgées que les personnes handicapées qui seront vers la Chartraine ou qui pourront aussi être dans les logements familiaux.

Alors rassurez-vous, dans le bilan justement que l'on prévoit, il est prévu de trouver des financements autres que ceux de la ZAC.

Ensuite il y aura tous les réseaux et un bassin de rétention à créer, les voiries, un parking avec 268 places, même s'il y a une petite erreur à un endroit, c'est écrit 260, on a prévu 268 places ; un groupe scolaire de 12 classes.

**Mme HAGEL** : Le parking est en plus ?

**M. CHARRIEAU** : Le parking de 268 places est un parking public et ensuite chaque immeuble aura l'obligation d'avoir ses deux places par logement sauf les résidences étudiantes où l'on peut minimiser.

**M. le Maire :** Par contre, on supprime le parking de la sous-préfecture. Et puis il y a à peu près 100 places aujourd'hui, qui sont informelles, qui sont sur la ZAC.

**M. CHARRIEAU :** Tous les petits parkings autour.

**M. le Maire :** Donc les policiers, tous les personnels du commissariat et les usagers du commissariat auront là des places au parking.

**M. CHARRIEAU :** Et puis si l'on veut que les gens se déplacent à pied, il faut qu'ils puissent laisser leur voiture sans être dérangés. Mais quand on compte le nombre de places sur les petits parkings, il y a des petits parkings un petit peu partout tout autour, qui sont souvent très remplis. Et notamment les pavillons autour n'ont pas forcément de parking ni de garage.

**Mme DELPECH :** Sur les parkings, justement, Mme Précetti, vous aviez dit en commission qu'il y aurait des places PMR quand même proches de la sous-préfecture, puisque ces personnes-là, si elles laissent leur voiture au parking, après ... Ce n'est pas indiqué.

**M. le Maire :** Bien sûr.

**M. CHARRIEAU :** De même que sur les voiries proches de la place, il restera aussi des places aériennes nécessaires pour déposer ou ne serait-ce que pour aller chercher sa baguette de pain, sans avoir à rentrer au parking.

Ensuite, il y aura le groupe scolaire de 12 classes, une crèche de 60 berceaux, ce fameux équipement intergénérationnel, l'objectif étant d'identifier un objet qui permette de mixer l'ensemble des populations, et qu'il y ait un vrai échange entre ces différentes populations ; ensuite des locaux pour les archives communales, et puis ensuite il y aura bien sûr tous les frais. Ce qui fait que le bilan de la ZAC est d'environ 25 M€.

Et donc il y aura aussi la participation au titre des permis de construire pour l'ensemble des constructions qui se feront sur cette ZAC. Elle est

fixée à 603 € HT par mètre carré de surface plancher pour tous les logements en accession, à 150 € pour les locaux commerciaux, à 200 € pour les logements étudiants, et à 100 € pour les logements sociaux.

Il vous est demandé de bien vouloir approuver ce projet de réalisation de ZAC.

**M. FEUILLADE** : J'avais préparé une intervention mais en cours de la présentation, il y a quelques réponses qui ont été apportées, donc je vais essayer de ne pas les reposer à nouveau.

**M. le Maire** : Ce serait mieux !

**M. FEUILLADE** : Je vais essayer.

C'est une délibération importante puisqu'il s'agit d'approuver le dossier de réalisation de la ZAC du futur quartier Jean Zay. Après le temps de l'opposition à la démolition de la résidence universitaire étudiante, force est aujourd'hui de constater que le temps est venu de nous inscrire dans le processus de l'édification d'un nouveau quartier, comme nous l'avons fait lors de la séance dernière à propos de la convention avec La Calade pour l'analyse globale des coûts de cette opération.

Un éco quartier, un quartier innovant comme vous le présentiez alors. Nous sommes aujourd'hui quelque peu réservés à la lecture du dossier bien qu'il ait été complété tout à l'heure par quelques informations supplémentaires. Certes nous n'avons à nous prononcer que sur l'aménagement et la réalisation des espaces et des équipements publics, mais on cherche en vain globalement l'innovation, on a peine à trouver la démarche novatrice écologique et nous sommes très loin d'un quartier du 21ème siècle à notre avis, et c'est plutôt une marque empreinte du passé ; et on l'a entendu tout à l'heure puisqu'il s'agit effectivement de poursuivre l'environnement du Parc de Sceaux. On aurait souhaité, espéré plutôt une empreinte créativité un petit peu du 21ème siècle et pas du 18ème ou du 19ème siècles passés.

Ce soir, donc, on doit se prononcer sur l'aménagement des espaces et des équipements publics, là aussi on aurait souhaité avoir un rappel, alors je sais que le dossier ne porte que sur les équipements et aménagements, mais quand même avoir un rappel des conditions imposées aux constructeurs immobiliers, parce qu'on est quand même dans un endroit où l'on va densifier fortement même si on nous dit que ce n'est pas des cubes, c'est quand même un endroit où on va fortement densifier. Donc on aurait souhaité avoir un rappel sur la démarche de l'éco-quartier, la nature des matériaux à mettre en œuvre dans ces constructions, l'utilisation d'énergies propres protectrices de l'environnement comme la géothermie par exemple ou d'autres énergies. Sur les espaces de circulation, on remarque positivement, vous voyez on n'est pas toujours critiques, la pacification de la circulation en donnant une place importante à la déambulation piétonne bien qu'il faille nous semble-t-il prendre en compte la complexe, désormais complexe cohabitation entre piétons et utilisateurs de cycles de toutes natures, des vélos, des trottinettes électriques, des engins électriques de toutes sortes que l'on trouve désormais sur les trottoirs et qui rendent parfois la vie impossible pour les piétons.

Donc on a bien vu effectivement qu'on prévoit des zones piétonnes et cyclables, mais on se demande, on s'interroge s'il n'y a pas lieu de travailler pour là aussi avoir des espaces spécifiques piétons et peut-être aussi des espaces spécifiques pour les cycles, les utilisateurs puisque ces circulations deviennent de plus en plus antagonistes.

**Mme HAGEL :** Non, elles ne le sont pas !

**M. FEUILLADE :** Elles le sont ! Quand tu te prends un vélo par derrière, cela devient antagoniste.

Concernant les espaces verts ou plutôt la végétalisation des voies, car vous devez le reconnaître, la densification que vous imposez laisse une



place somme toute limitée à la nature. Cette végétalisation, essentiellement d'ailleurs l'arborisation des espaces de circulation reste, là aussi vous l'avez dit d'ailleurs, d'un grand classicisme, même si la mise en œuvre d'espèces multiples et variées peut donner l'impression d'une recherche quelque peu bucolique. Pourquoi ne pas avoir introduit davantage d'espèces d'arbres fruitiers par exemple, d'arbres florifères également ? Cela se fait aujourd'hui par endroits, ça existe, on trouve, et y compris pour les abeilles mais pas que les abeilles, c'est aussi le moyen de faire connaître aux enfants de nos villes la production, comment poussent les fruits... ça se fait. C'est une proposition, je ne vous dis pas de mettre des pruniers et des cerisiers partout mais on peut aujourd'hui peut-être envisager d'introduire dans nos villes d'autres espèces que des conifères, des érables, etc. C'est une proposition que nous vous suggérons.

Donc, je disais, des espaces limités aussi pour la nature car les documents qui nous sont fournis laissent quand même plus de place aux allées, aux places minéralisées donc bétonnées plus ou moins qu'aux allées en pleine terre qui s'ajoutent à la bétonisation immobilière massive dans ce secteur. Ce qui nous interpelle aussi sur les risques encourus quant au ruissellement des eaux de pluie, d'orage dans ce secteur fortement dénivelé puisque d'un point à l'autre on a une différence, un dénivelé d'une vingtaine de mètres, et donc le ruissellement des eaux devra être traité. Alors j'ai bien entendu qu'il y aura des noues et peut-être un réceptacle, mais c'est effectivement une question importante sur ce secteur, nous semble-t-il.

Domage aussi que ne soit pas traité le passage piétons entre ce nouveau quartier et le Parc de Sceaux dont on veut d'ailleurs qu'il soit en continuité. Le passage de l'autoroute dans ce projet est une césure qui ne permettra pas à notre avis, contrairement aux belles images du

dossier, de lier le nouveau quartier, le Parc de Sceaux et donc le coeur de notre ville et le Parc. C'est là un point important à traiter, complexe évidemment, complexe, mais à traiter avec le Département, avec la Région, etc...

Pour ce qui concerne les équipements publics maintenant, nous savons bien que nous aurons à en rediscuter au fil de l'évolution de ce dossier, on demeure interrogatifs sur votre définition, votre approche de l'équipement intergénérationnel. La description, alors elle est sommaire certes, qui est faite dans le dossier est nous semble-t-il plus proche d'un centre multigénérationnel, c'est-à-dire des gens qui se côtoient plus que des citoyens qui partagent, échangent, créent ensemble. C'est le sentiment donné par le dossier.

Evidemment, nous ne pouvons pas passer non plus sous silence, et là vous n'en avez pas parlé, notre inquiétude concernant la pollution du site aux fluorines. Personne, vous vous en doutez, ne peut penser que seule l'emprise de l'école est impactée par cette pollution. Nous souhaitons donc savoir quels terrains sont contaminés ? Quelle est la source, l'origine de cette pollution ? Quels en sont aussi les effets, les risques éventuels sur la santé des enfants mais aussi des habitants du quartier ? Et quelles dispositions vous entendez prendre pour dépolluer si nécessaire l'ensemble du site ?

Sur le phasage on remarquera une fois encore que les logements sociaux pour les familles, c'est la portion congrue : 60, une soixantaine, on est donc loin de l'équilibre des 25% demandés sur le plan global dans la ville par la loi. Une soixantaine de logements qui seront réalisés à la fin vraiment, les derniers, c'est 2022 dans votre projet, mais surtout, c'est ce qu'on nous a indiqué pendant la commission, c'est surtout qu'ils ne communiqueront pas avec les autres immeubles ! On s'est demandé, on a posé la question .... C'est ce qu'on nous a dit ! On a même posé la

question de savoir si vous alliez mettre une palissade autour pour éviter effectivement ... Promis, c'est ce qu'on nous a dit, c'est ce qu'on nous a dit pendant la commission.

Je continue : je ne reviens pas sur les logements étudiants, on en a débattu, j'ai bien enregistré, on a bien enregistré qu'il n'y aura pas de logements étudiants portés par des promoteurs privés comme ça se fait aujourd'hui dans maints endroits, j'ai bien noté, on en a pris note.

Pour terminer, mais comme on l'a dit, on reviendra sur ce dossier dans les prochaines séances, reste à poser la question des financements publics de cette opération. Alors on nous dit 15 M€ hors taxes à la charge de la Ville. A priori, et compte tenu du projet, la dépense est contenue et elle sera en plus expertisée, analysée en coût global par La Calade avec laquelle vous avez passé convention.

Reste que dans notre ville il y a bien d'autres projets et notamment on le verra tout à l'heure, Antonypole, et puis tout ce que vous avez déjà décidé M. le Maire, et donc tout mis bout à bout, ces sommes deviennent importantes, sinon même considérables. Alors on se pose la question, on vous pose la question : comment allez-vous financer tout ça ? Alors on a entendu tout à l'heure, l'emprunt, etc... Alors vente de patrimoine ? Augmentation des impôts ? Des tarifs, l'emprunt, quelles réductions éventuelles de services, etc... ? Nous souhaiterions, nous vous demandons de nous présenter, si vous pouviez avoir au moins un plan pluriannuel d'investissements, avec à côté effectivement les projets de recettes, de dépenses, etc... Il nous semblerait que ce serait de bonne gestion afin qu'on n'avance pas dans le brouillard ; et aussi avec nos concitoyens que vous pourriez consulter, évidemment qu'ils n'ont pas été consultés ... Si, ils ont été consultés, mais sur ce projet-là, nous souhaitons que l'ensemble de nos concitoyens aient une vue et sur ce projet et sur l'ensemble des projets, sur les 7 à 8 années à venir, pour

voir effectivement où ils vont et où l'on va sur le plan financier. Et n'oubliez pas, M. le Maire, que votre candidat à la prochaine élection présidentielle, puisqu'on parle d'argent, prévoit effectivement d'aller jusqu'à 100 milliards de prélèvement global entre autres sur les collectivités et que demain l'argent, l'investissement risquent d'être compromis ou bien plus difficiles qu'il ne l'est aujourd'hui.

Donc on l'a dit en préambule, notre groupe a pris acte de la situation concernant le quartier Jean Zay, il a décidé de s'inscrire dans ce projet d'aménagement, et nous souhaitons donc nous engager dans sa conception, dans sa réalisation dans l'intérêt de nos concitoyens et donc à ce jour vous l'avez compris, on a des réserves, elles ne sont pas insurmontables, je pense qu'on peut travailler ensemble, on peut travailler pour faire avancer ce projet. Il suffirait d'accepter d'en parler, d'en discuter, confronter les points de vue et donc aujourd'hui sur ce projet tel qu'il est présenté, nous nous abstiendrons.

**M. le Maire :** Vous vous êtes donné bien du mal pour arriver à nous expliquer que vous vous absteniez ! Non mais c'est très bien, vous faites beaucoup d'efforts... c'est bien. Vous masquez votre enthousiasme !

**M. CHARRIEAU :** Je vais essayer de répondre à un certain nombre de vos questions.

Concernant la créativité du vingt-et-unième siècle, il est évident que nous n'allons pas ancrer, nous appuyer sur des architectes du dix-neuvième siècle ou du dix-huitième, ils sont tous morts, pour ancrer, pour construire ce quartier, il n'y a pas encore de ligne architecturale, il n'y a pas encore de matériaux ou de propositions mais ça fait partie de la mission de Reichen et Robert, l'architecte qui nous aide pour mener à bien cette ZAC, ça fait partie de sa mission de nous faire des préconisations et je ne sais pas si vous le connaissez un peu, Reichen et Robert, ce n'est pas quelqu'un qui va nous ancrer dans le dix-neuvième ou le dix-huitième

siècle, mais par contre il a bien la volonté de ne pas non plus faire quelque chose qui vient comme un champignon, qui soit du moderne mais qui s'harmonise aussi avec son environnement.

C'est faire du moderne qui soit en phase, qui s'harmonise avec les matériaux, avec les habitudes, avec les traditions et qui puisse même évoluer en fonction de l'endroit où il est par rapport à la rue. Ce n'est pas non plus excellent d'avoir une rue avec des pavillons du dix-neuvième et quelque chose de minéral, et verrier ou ...

**Mme HAGEL** : Quand on parle de moderne, c'est moderne avec des cubes, ce n'est pas ça notre idée, c'est innovant.

**M. CHARRIEAU** : Oui, innovant, c'est ça, on en est tout à fait conscients. Que ce soit innovant. C'est l'objectif, et Reichen et Robert est un cabinet qui est connu quand même pour faire des quartiers assez innovants, qui ont une certaine qualité artistique, en architecture ce n'est pas que des bâtiments et du béton, c'est aussi de l'art et donc on compte sur eux pour nous apporter cette ligne architecturale innovante et ces matériaux ou en tout cas la déclinaison des choses.

Sur les arbres, moi je vous rejoins, j'aime bien les pommiers aussi. Qu'on ait des arbres fruitiers, je crois qu'on n'en est encore vraiment pas là, il va se passer encore quelques années avant qu'on en arrive au choix des plantes, même s'il y a des propositions, des préconisations, je suis assez d'accord avec vous, quand on voit ce qui est proposé c'est un peu ce qu'on met partout, et qu'on revienne un peu plus au basique puisqu'on avait quand même pas mal de jardins maraîchers dans ce quartier-là, qu'on puisse avoir un peu une évocation, on peut y revenir sans aucun souci.

Sur le côté écologique, cette place avec ce parking qui est sous le mail piétons, du coup qui est un peu minéralisée, même s'ils arrivent à garder une bande le long des bâtiments pour végétaliser au moins un peu les

côtés avec des sujets un peu de hauteur, le parking étant sous ce mail contrairement au projet précédent où il était sous la place, ça nous permet d'avoir une place en pleine terre et de mettre des pommiers qui auront de grandes racines. Enfin ils ne vont peut-être pas très profond, les pommiers... ou même des chênes, des chênes qui peuvent aller loin, qui ont des racines pivots. On aura l'avantage d'avoir une place en pleine terre et de pouvoir faire ce que l'on veut sur cette place, avec peut-être un bassin de rétention qui devra être en-dessous mais en tout cas on aura beaucoup plus de liberté.

Que vous dire de plus ? Les piétons et les vélos, tout ça, ça va se travailler au fur et à mesure et je pense que ma voisine de droite va y veiller sérieusement.

Le passage de l'autoroute : c'est un sujet effectivement qui nous pose question et l'objectif est d'attendre de voir un peu ce qui va se passer, avec le changement de majorité, avec la Région on a peut-être des chances de voir le Tube Sud arriver, aujourd'hui notre problématique c'est le Tube Sud de l'A86 qui n'existe pas et qui crée ce dénivelé entre la 986 sud et la 986 nord, donc il est peut-être bon d'attendre un petit peu avant de finaliser ce passage de la Nationale 986 et c'est clairement un des axes qu'on a donnés à nos architectes pour ne pas qu'ils figent ça pour qu'on puisse à terme travailler sur ce passage de la départementale. Ensuite l'équipement intergénérationnel : notre objectif est bien qu'on arrive à trouver un sujet mais ce n'est pas simple aujourd'hui, les Fab Lab, ça ne marche pas très bien ... C'était un peu sur cette idée-là qu'on était partis, qu'on avait mené nos réflexions, mais les habitudes évoluent donc il faut qu'on recherche, mais on a quand même encore le temps. Le projet s'étend aujourd'hui sur le papier, on le fixe à 2024 pour la fin du projet, on sait très bien que ça peut toujours un peu dérapier et donc notre idée est bien de faire faire des choses ensemble à des générations

différentes et notamment profiter de la présence d'étudiants dans un quartier plus familial pour pouvoir faire vivre ensemble les gens sur cet équipement. Donc les réflexions restent ouvertes, si vous avez des propositions, on est tous preneurs à partir du moment où elles sont réalistes.

La pollution du site : effectivement c'est un point qu'il faudra étudier, sachant que le cœur du site, c'est plutôt fait à priori par des gravats d'après ce que j'ai compris, donc on va creuser, on va voir et de toute façon il y a obligation à dépolluer. Et rien ne se fera sans dépollution, on le voit bien aujourd'hui sur le projet ICADE, il y a des dépollutions prévues. Mais je ne sais pas encore ce qu'ils ont trouvé précisément.

Des logements sociaux séparés, non, ce n'est pas ça qui est prévu, c'est une mauvaise interprétation, ou c'est une mauvaise compréhension, les logements sociaux séparés c'est simplement la volonté d'avoir une cage d'escalier et ne pas panacher dans une cage d'escalier des logements sociaux et des logements en copropriété pour simplifier la gestion, le bailleur social -et je connais bien cette problématique-là- n'aime pas être dans des copropriétés, ça complexifie les choses, ça complexifie le service aux locataires des logements puisque le bailleur social est obligé de passer par un syndic de copropriété et donc il ne peut pas apporter la même qualité de service à ses locataires, donc oui, ce sera une cage d'escalier différente et un immeuble qui sera différent, peut-être sur un sous-sol partagé mais sur un immeuble et une cage d'escalier spécifiques.

**Mme HAGEL** : Pas de vide sanitaire...

**M. CHARRIEAU** : Mais non, ce n'est pas l'objectif ! L'objectif au contraire, c'est pour être sûrs qu'ils soient mieux traités que par des syndics de copropriété. On n'est pas comme ça, on est pour une mixité !

**Mme HAGEL** : Oh, oh.... !

**M. CHARRIEAU** : Et puis je vous rappelle qu'il y a quand même tous les logements étudiants qui seront aussi des logements sociaux.

Quant aux besoins financiers, alors je laisserai peut-être le Maire ou Pierre Médan répondre plus longuement mais ce projet va s'étaler sur huit ans voire dix ans. Donc les 15 M€ ne sont pas à trouver sur une année mais il y a un peu de temps, ensuite il y aura aussi des apports, il va y avoir des taxes supplémentaires puisqu'on y amène de nouvelles populations, des nouvelles activités, et donc ça fait des rentrées fiscales complémentaires qui permettront aussi de financer, alors peut-être pas au moment du déboursement mais en tout cas au moment du remboursement des emprunts.

Je pense avoir répondu à vos principales questions.

**M. le Maire** : François Goulette souhaite d'abord s'exprimer.

**M. GOULETTE** : Je voulais compléter un peu la délibération sur la ZAC Jean Zay. Beaucoup de choses ont été dites sur le logement social étudiant mais je voulais parler sur ce sujet. Comme vous le savez, le projet de rénovation profonde du quartier Jean ZAY conserve à ce quartier la présence étudiante qui est un marqueur fort de son identité depuis les années 50. C'est aussi un point sur lequel je suis personnellement sensible et j'ai déjà eu l'occasion de m'exprimer au conseil municipal en septembre 2015. Je sais que c'est aussi un point d'attention de plusieurs membres de l'opposition, c'est pour ça que je voulais prendre la parole.

Je vais vous dire certaines choses qui ont déjà été dites, mais en les présentant un peu différemment : le projet présenté ce soir ambitionne de faire du quartier Jean Zay un quartier mixte animé et intergénérationnel, et il respecte les engagements qui ont été pris en faveur du logement social étudiant. En effet comme l'a rappelé Etienne Charrieau, ce sont bien au total 1080 logements étudiants qui sont prévus dans le projet sur



la ville d'Antony, 585 sur les îlots B, C et K dans le périmètre de la ZAC dont nous parlons ce soir, auxquels il faut ajouter 316 logements dans le bâtiment A et 179 logements sur l'opération ICADE. Je n'ai pas prévu de slides comme ça a été fait tout à l'heure mais si vous faites le compte :  $585 + 316 + 179$  vous avez bien 1.080 logements comme la Ville d'Antony s'y est engagée dans l'accord signé avec l'ancienne communauté d'agglomération, le Département et l'Etat.

Je rappelle à cette occasion qu'il est également prévu dans le même accord des choses qui ne nous concernent pas, nous Ville d'Antony, c'est la construction de 1.200 logements neufs dans les environs et de 3.000 nouveaux logements sur les Hauts-de-Seine, soit au total 4.200 logements supplémentaires qui font plus que compenser les logements en moins sur Jean Zay en les redistribuant mieux sur les zones où ils sont nécessaires sur le Département.

D'autre part, ça a été dit également, ce sont bien des logements sociaux étudiants, bien que ça n'apparaisse pas dans le dossier de réalisation de la ZAC dont on parle ce soir pour la délibération qui ne porte que sur les aspects de l'aménagement, il me semble utile de rappeler que l'opérateur de ces logements sera toujours le Centre régional des œuvres universitaires et scolaires, le CROUS, dont la vocation est d'assurer du logement social tout en veillant à la mixité, certains loyers seront plafonnés notamment pour les plus modestes, et pour les étudiants en forte précarité sociale, les aides personnalisées au logement sont modulées ; on parle donc bien d'une vocation sociale des logements dans ce projet.

Deux points supplémentaires : dans la réalisation des logements étudiants, on voit que c'est aussi une priorité dans ce projet dans le planning de réalisation. En effet les logements de la réhabilitation du bâtiment A seront livrés en septembre 2017 dans un peu moins d'un an,

et ceux de l'opération ICADE en 2019, soit au total environ la moitié de tous les logements étudiants prévus dans les premières phases de la livraison comme c'est indiqué dans le dossier en annexe.

Enfin le bâtiment intergénérationnel dont on vient de parler également, qui est prévu dans ce projet, aura notamment pour objectif de faire se rencontrer les différentes populations du quartier, il permettra ainsi de faire bénéficier ce nouveau quartier et ses habitants de la richesse culturelle procurée par la population estudiantine. Ce nouveau quartier permettra ainsi de poursuivre et d'étendre la renommée que la ville d'Antony s'est déjà constituée de par les multiples étudiants passés par sa résidence universitaire qui sont ensuite repartis aux quatre coins de la France et du monde. Vous savez qu'il y a beaucoup de gens de par le monde qui connaissent Antony par cette résidence universitaire. Et dans notre nouveau projet, ce sera toujours le cas, on va continuer cette renommée.

Donc le dossier de réalisation présenté ce soir présente bien d'autres aspects que celui-là mais je voulais simplement souligner que les engagements de la Ville étaient respectés, seraient respectés en ce qui concerne le logement social étudiant et que nous étions attentifs à garder une vraie ambition pour la place des étudiants au quartier Jean Zay. Merci.

**Mme DELPECH :** Moi aussi j'avais préparé une grande intervention mais je vais essayer de raccourcir surtout qu'il y a des réponses qui ont été apportées. Alors je ne recommencerai pas la liste de tous les griefs que j'ai énoncés ici même en décembre 2015 contre cet aménagement, mais M. Charrieau je ne suis pas du tout d'accord avec la façon dont vous avez présenté la Résidence Universitaire d'Antony, ce n'est pas un effet de barre comme il est dit dans le document, ce n'est pas un effet de barrière comme vous venez de le dire oralement, c'était un ensemble

paysagé où il y avait ... Si ! Il n'était pas entretenu certes, mais c'est un ensemble paysagé avec des bâtiments d'architecte qui étaient parfois sur pilotis et qui donnaient une transparence aux piétons. On pouvait voir très loin dans ce paysage. Et ce que vous nous proposez, c'est un quartier de constructions en béton clôturé avec une place et deux grands axes. Donc c'est quand même pas du tout la même chose. En plus, sur ces 10 hectares il y en a plus de 8 qui seront bétonnés sans compter les voies de circulation et ça, on en a parlé, ça va réduire de manière sensible les surfaces où l'eau de pluie va pouvoir pénétrer.

Et alors je ne suis pas du tout d'accord, M. Goulette, avec votre intervention où vous dites que vous conservez la vocation étudiante de la résidence, mais enfin il suffit de regarder les chiffres ! Il y avait plus de 2.000 étudiants, maintenant il n'y en a plus que 1.080 alors que l'Ile-de-France manque de logements étudiants !

Et concernant ce que vous avez dit également, à savoir que vous avez maintenu vos engagements : c'est tout à fait faux ! Les engagements quadripartites et M. Sénant le sait très bien puisqu'il a signé, ne seront pas respectés puisqu'en 2019 qui était la fin de cette convention, il n'y aura que, comme vous l'avez dit, 495 logements prévus sur les 1.080. Et vous avez cité aussi les 4.200 logements sociaux promis par M. Devedjian, ils ne seront pas respectés non plus, et ça, pour moi, c'est de la publicité mensongère ! D'ailleurs la convention quinquennale qui avait été signée en 2008 entre M. Devedjian et Mme Péresse sur la construction de 3.000 logements n'a pas été respectée non plus. Ce qui fait qu'en Ile-de-France le logement étudiant est sinistré, c'est une honte ! Voilà ce que je voulais dire pour vous répondre.

Concernant les logements sociaux, comme l'a dit Jean-Marc Feuillade à l'instant, effectivement à la fin on aura 841 logements classiques, dont seulement 60 logements sociaux, ça fait 7% comme vient de le dire mon

collègue, c'est bien loin des 25% qui sont dans la loi ALUR. Je parle des logements familiaux.

Je reviens sur les parkings parce que là, ce n'est pas du tout clair sur le document : effectivement on voit très bien le parking public sous la voie Jean Zay mais vous avez prévu deux parkings par logement en plus, plus 0,2 par logement étudiant. Ce qui fait 1.000 places à construire en sous-sol, sous les immeubles. Donc ça s'ajoute. Cela fait quand même beaucoup ! Est-ce que vous allez les faire sur plusieurs étages ces parkings ?

Alors attendez, 1.268 places vont tenir sous l'ensemble... il n'y aura aucun étage de parking ?

**M. CHARRIEAU** : Chaque constructeur construira les places de parking pour son immeuble, en-dessous, dans son emprise. Grosso modo la ville ne gardera que les emprises des voiries, des mails piétons, ... et ça ce n'est pas innovant, c'est vrai, et on vendra les parcelles, les îlots seront vendus aux promoteurs qui construiront à la fois l'immeuble et puis le parking qui va avec, comme dans n'importe quelle opération. Donc il y aura bien les 1.000 je ne sais pas combien parkings sous les immeubles pour les immeubles, qui seront privés, et 268 qui seront un parking public. C'est tout.

**Mme DELPECH** : Merci. Donc ils seront sur un seul étage.

**M. CHARRIEAU** : Chaque immeuble fera ce qu'il voudra.

**Mme DELPECH** : Parce que la question, l'interrogation, est la suivante : est-ce que ça ne va pas faire comme pour le logements Pitch de Pajeaud où on a été obligés de réduire parce que le deuxième sous-sol du parking a été supprimé à cause de l'eau ? De la Bièvre.

**M. CHARRIEAU** : Alors là pas du tout ! Il n'y a pas de problème de Bièvre, elle ne coule pas là, elle est plus loin. Mais la question en fait c'est de savoir s'ils construiront en cœur d'îlot, donc il faudra se battre

aussi pour que dans le cœur d'îlots il y ait de la végétation en pleine terre. Et l'objectif n'est pas de supprimer ou d'autoriser des suppressions de places de parking.

Il y aura quelques places de parking en surface le long des rues, comme il y en a aujourd'hui sur l'avenue Léon Blum, donc elles seront reconstruites, elles seront même organisées sur l'avenue Léon Blum. Sur la nouvelle voie, je ne sais plus ce qui est prévu précisément mais il y en aura quelques-unes pour les commerces. On ne peut pas avoir de commerces sans parking de surface et notamment pour les handicapés. Et je voulais juste vous repréciser quelques chiffres pour aller un peu plus loin que mon ami François Goulette : Les 4.200 logements promis par le Département dans la convention sont aujourd'hui construits ou en cours de construction. Il y en a 2.693 précisément et il y en a un millier en plus qui sont en train d'être étudiés pour être lancés d'ici 2019. Je vous rappelle que la convention prévoit non pas que tout soit livré en 2019 mais que tout soit lancé en 2019.

Les 4.200 supplémentaires sont en très bonne voie, on est à 65% de livré et on est quasiment à 90% de programmé.

**M. MEUNIER :** Je vais faire court, juste une explication de vote considérant qu'on ne va pas refaire une énième fois le débat sur la résidence universitaire. Vous connaissez un peu l'histoire sur le sujet, je l'ai encore explicité lors du dernier conseil municipal. Vous comprendrez donc que je voterai contre cette délibération.

**M. le Maire :** Très bien. M. Rufat vous reprenez la parole ? Dernière intervention, M. Rufat.

**M. RUFAT :** Dernière je ne sais pas, c'est la deuxième du groupe : vous avez compris qu'on n'allait pas voter Contre, qu'on allait s'abstenir et qu'on n'allait pas refaire trente-six fois le même débat.

Je voulais souligner l'échange qu'on a eu aussi bien avec François qu'avec Etienne, si je peux me permettre, M. Goulette et M. Charrieau, j'ai trouvé ça intéressant qu'on puisse enfin avoir des débats sur ce projet qui a l'air d'avancer et donc Jean-Marc Feuillade au nom du groupe a proposé des projets, j'espère que vous reprendrez ses idées.

Ceci étant, la résidence universitaire ne devait pas être aussi mal conçue que ça puisque vous allez en garder une partie, le bâtiment A, mais aussi l'architecture générale, les axes, vous allez les garder. Vous allez garder l'alignement des platanes, c'est marqué dans le rapport, tout cela c'est assez intéressant parce qu'on a eu des débats aussi sur « il n'y a rien dans cette résidence qui soit intéressant », je vois quand même que d'autres, objectivement, les professionnels considèrent qu'il y a des choses intéressantes à garder et donc il y aura un héritage et c'est toujours bon de faire attention au patrimoine de cette ville.

Quant aux barrières, je trouve ça assez cocasse comme raisonnement. Je pense que le nouveau propriétaire inconnu de l'ensemble administratif va peut-être détruire la barrière qu'il y a aujourd'hui, parce que ce que l'on a construit rue de la Renaissance, c'est quand même une barrière ! Qu'on l'appelle ou non comme ça, c'est une barrière. Elle vous plaît peut-être mais ça reste quand même une barrière qui coupe complètement le quartier du reste. J'espère que les architectes auront quelque chose d'innovant, d'intelligent et d'écologique pour traverser l'autoroute qui aujourd'hui est une vraie césure dans la ville.

Enfin les logements sociaux, alors on peut les recompter comme on veut, les logements sociaux étudiants et autres, c'est une bonne chose qu'il y en ait. On peut le dire, on en voudrait plus certes, mais c'est une bonne chose. Je constate que vous faites un effort parce que passer des logements sociaux au lieu de logements en accession à la propriété, c'est une perte de recettes dans cette opération, si j'ai bien compris les gains,

c'est 2 M€ que vous consentez parce que c'est 500 mètres carrés contre 100, donc il y a 400 mètres d'écart, ça fait une somme conséquente, M. le Maire, je tiens à souligner cet effort... à moins que vous découvriez tout d'un coup que vous avez cédé ... comme à Pitch.

Donc c'est une bonne chose qu'il y ait des logements sociaux ici. On a des réserves, on les a dites, elles seront écoutées, on verra, donc on maintient notre abstention.

**Mme HAGEL** : Une toute petite chose : je ne reviendrai pas sur la résidence universitaire, vous savez très bien ce que nous pensons. Par contre quand on regarde, on a bien compris que c'était le plan d'aménagement, néanmoins on est quand même obligés de se dire qu'à partir du moment où on a les voies de circulation et les places, ce qui reste, c'est pour les constructions. On est d'accord ? Alors moi, ce que je peux voir là, même si c'est purement indicatif, ce que j'ai bien compris, c'est que quand même ça me paraît extrêmement dense et que comme on a l'expérience de ce qui se passe à Pitch, toutes les personnes qui passent avenue Pajeaud, toutes les personnes, ce n'est pas un problème de voter pour vous ou de ne pas voter pour vous, toutes les personnes qui passent avenue Pajeaud se font la même réflexion : les bâtiments sont les uns sur les autres. Personne n'a envie d'aller habiter là. Donc j'espère que vous ne referez pas la même chose ...

**M. LEGRAND** : Il faut voir comme ça s'est vendu !

**Mme HAGEL** : Non, tout ne s'est pas vendu ! Et vous avez vu à quel prix M. Legrand ? Ils ont été en-dessous des prix du marché. Tant mieux, tant mieux ! Donc la densité est un très gros problème par rapport à l'écoulement des eaux de pluie, par rapport à l'image que ça donne ; et aussi on ne peut pas parler de trame verte, même si vous, vous n'appellez pas ça des trames vertes, moi j'appelle ça des trames vertes, on ne peut pas parler de trames vertes s'il y a juste quelques arbres et

juste à côté du béton et du béton. Donc on espère que ce ne sera pas ça, on espère, c'est pour cela qu'on s'abstient.

**M. le Maire** : Alors, écoutez-moi, je vais parler aussi, je commence à en avoir assez d'entendre l'opposition s'exprimer !

D'abord trop dense : franchement Mme Hagel ! Le site est de 8 hectares et demi, 85.000 mètres carrés, et on construit dessus tout compris y compris les équipements publics 63.000 mètres carrés. 63.000 sur 85.000, ça représente 0,74. C'est-à-dire à peine plus que les pavillons d'Antony. Donc ce n'est pas dense. D'ailleurs on peut nous reprocher, d'ailleurs le vendeur des terrains nous reprochait de ne pas être assez dense, il aurait préféré plus dense, qui rapporte plus d'argent !

**Mme HAGEL** : On est d'accord avec vous, M. le Maire.

**M. le Maire** : Il est très rare de trouver une collectivité qui possédant des terrains accepte des constructions aussi peu denses, en région parisienne, en proche région parisienne.

**Mme HAGEL** : Ecoutez, moi j'ai montré les plans à un architecte, il m'a dit que c'était dense.

**M. le Maire** : Mais non, ce n'est pas dense du tout ! 0,74 ! Trouvez dans la Métropole de Paris un terrain moins dense que cela parmi les nouvelles constructions, parmi les ZAC actuellement à l'étude ! On monte au maximum à R + 5 je crois, les allées ne font pas 3 mètres de large comme celles où l'on a du mal à se croiser entre vélos et piétons, là elles font 30 mètres de large pour l'une, l'autre fait 20 mètres, les plus étroites font 12 à 13 mètres ! Ce sont des allées extrêmement larges pour des allées piétonnes, parce qu'elles sont piétonnes ! Ce n'est pas pour les voitures, là, c'est piéton ! Et il y a 13 mètres et 12 mètres de large ! C'est quand même quelque chose d'extrêmement rare dans la région parisienne où le mètre carré est aussi cher. Donc je vais vous dire, c'est



l'un des quartiers les moins denses, et même sûrement le quartier le moins dense qui va être réalisé dans la proche région parisienne.

Par ailleurs, je voudrais rappeler aussi la convention qu'on a signée, pour que les choses soient claires pour ceux qui nous écoutent : La ville d'Antony a signé en septembre 2013 une convention concernant le site de la RUA avec l'Etat, le Département, la communauté d'agglomération à l'époque des Hauts-de-Bievre, et donc on l'a signée et on l'a votée en septembre 2013, je m'en souviens, et dans le préambule de cette convention nous avons écrit : « la Ville s'engage à concevoir sur le site de la résidence Jean Zay et en concertation avec les collectivités précitées, l'Etat, le Département et la communauté d'agglomération, un projet d'aménagement qui intégrera harmonieusement les logements étudiants dans un nouveau quartier de ville. » Est-ce que le nouveau quartier de ville qu'on vous présente ne répond pas à cet engagement ? C'est typiquement ce qu'on vous propose. Un nouveau quartier de ville qui intègre harmonieusement les logements étudiants. Et donc l'application de cette convention, elle est suivie par un comité de suivi qui se tient au Rectorat et jamais le Recteur ne nous a dit qu'on n'appliquait pas cette convention Mme Delpech, jamais le directeur ne nous l'a dit.

**Mme HAGEL** : Mais on passe de 2.000 logements étudiants à 1.000 !

**M. le Maire** : Nous appliquons la convention et jamais je n'ai entendu dire d'une autorité de l'Etat qu'on ne l'appliquait pas. Donc il faut que les choses soient claires pour tous : on applique la convention telle qu'on l'a signée et je dois dire que ce sera même un peu mieux parce que le quartier quand même, le projet me paraît être extrêmement agréable. C'est un projet qui a évolué très favorablement au cours des mois qu'on a passés à l'étudier, il est maintenant à mon avis très présentable. C'est un éco quartier, un quartier qui donne une place majeure aux piétons et aux circulations douces, un quartier qui va bien faire la transition avec

l'autoroute même si on a un problème de passage sur l'autoroute mais enfin, on n'est pas responsables de l'autoroute, on fait un quartier, on fait ce qu'on peut, et ce nouveau quartier répondra vraiment à tout ce qu'on voulait qu'il réponde déjà depuis 2013. Et les étudiants qui y seront affectés par le CROUS auront bien de la chance, en tout cas beaucoup plus que ceux qui y étaient jusqu'à présent.

**Mme HAGEL** : Mais quand on était à l'intérieur du terrain, comme dit Mme Delpech, c'était un lieu particulièrement intéressant.

**M. le Maire** : C'était du terrain vague ...

**Mme HAGEL** : Pas de l'extérieur, mais de l'intérieur.

**M. le Maire** : C'était des terrains vagues ! Au départ, peut-être, en 1955 il y a soixante ans c'était quelque chose, encore que je ne me souviens pas que c'était tout entretenu. En tout cas moi je ne me souviens pas, je suis à Antony depuis 1963 et je ne me souviens pas avoir été ébahi par la qualité des espaces extérieurs de la RUA.

**Mme HAGEL** : Non mais c'était très bien entretenu ! C'était très bien entretenu !

**M. le Maire** : Je ne m'en souviens pas ! Je n'en ai pas gardé ce souvenir. Dès 67 ça a été abandonné par l'Etat, n'oubliez pas !

**Mme HAGEL** : Vous avez dans ce conseil même des gens qui ont habité là-bas. Je peux vous dire que c'était très bien entretenu !

**M. le Maire** : Je n'ai pas gardé le souvenir d'un quartier qui était particulièrement éblouissant.

**Mme HAGEL** : C'est normal, vous n'y mettiez jamais les pieds !

**M. le Maire** : Alors tout à l'heure, quand j'ai entendu M. Feuillade avoir des doutes sur notre capacité à financer ce projet, j'ai failli avaler le micro ! Effectivement, 15 M€, nous avons à financer 15 M€. Les autres 25 M€ seront payés par la ZAC, et nous, nous n'avons juste à financer que 15 M€, 15 en dix ans. Nous sommes capables aujourd'hui de financer 15 M€

par an ! Sans emprunter et sans une subvention. Il faut quand même que vous compreniez ! On a parlé de l'auto financement tout à l'heure, mais tout ça c'est quelque chose qu'on a du mal à comprendre. L'autofinancement, l'excédent que nous apportent les impôts et les ressources de fonctionnement de la Ville nous donnent 15 M€, exactement 14,5 M€ d'autofinancement par an. Nous avons de quoi avec ça payer l'ensemble des équipements de la RUA qui sont à notre charge, en un an, sans emprunter. Alors en dix ans ... Donc rassurez-vous, nous n'aurons pas à augmenter les impôts, d'ailleurs nous n'augmentons jamais les impôts. Depuis 1998, nous n'avons augmenté qu'une seule fois ; on augmentera peut-être les tarifs, vous verrez ... Donc je veux rassurer ici tout le monde, nous n'aurons pas de problème pour financer cette opération.

**M. ARIPA** : Je ne parlerai pas des logements étudiants, pour moi le nombre est satisfaisant. Je pense plutôt aux familles et notamment aux logements sociaux. Je pense qu'un effort plus important aurait dû être fait. Beaucoup d'Antoniens ont besoin de logements, et de logements sociaux.

Et un deuxième point qui rejoint le domaine de la famille, ce sont les 60 berceaux de la crèche. J'ai posé la question en commission et on m'a dit que le nombre de berceaux était déterminé par certains ratios que je n'ai pas trouvés d'ailleurs, en tout cas je pense que les jeunes familles ont toujours des difficultés pour mettre leurs enfants dans les crèches, on a de nombreuses personnes d'Antony qui sont à la recherche de ce service et courent le matin pour trouver des personnes pour faire garder leurs enfants, pas dans les crèches, je trouve que ce nombre aurait dû être beaucoup plus important.

Et le dernier point : il y a des photos qui sont présentées sur ce projet et on m'a dit : non, ce ne sont pas les photos du projet puisqu'effectivement

l'architecte n'a pas été désigné, c'était plutôt pour donner une ambiance, un concept. Alors je suis quand même très inquiet parce qu'on parlait tout à l'heure de cubes, vous disiez : non, ça ne va pas être des cubes, mais les photos que l'on voit, c'est des cubes ! Alors je ne comprends pas. Dans ce cas-là il ne faut pas mettre de photos où les logements, les maisons individuelles en bande, j'avais l'impression que c'était des garages ou des box, non, c'est des logements. C'est affreux ! C'est moche, il ne faut pas mettre de photos ! Si on me dit : voilà, il faut voter sur ça, non, je ne vote pas sur ça !

**M. le Maire** : Ce n'est pas grave.

**M. CHARRIEAU** : Rassurez-vous, on a fait la même remarque à l'architecte.

**M. ARIPA** : Mais il ne faut pas mettre ces photos-là !

**M. CHARRIEAU** : Mais ce n'est pas l'architecte qui décidera de ces constructions-là.

**M. ARIPA** : Oui mais justement, si on voulait donner une image de ce que l'on va faire, dans ce cas-là, il aurait été plus intéressant de montrer des images de l'intention.

**M. le Maire** : Mais non, on n'a pas d'intention pour le moment sur le style. Ecoutez, si vous voulez savoir ce que l'on veut faire, regardez la crèche La Source ! On l'a réalisée nous-mêmes, et regardez la forme qu'elle a. Je ne vois pas pourquoi on ferait plus laid que La Source sur la RUA ! Nous savons faire de belles choses, M. Aripa, faites-nous confiance. Alors les crèches de 60 berceaux, c'est la bonne taille pour la gestion d'une crèche et c'est ce que finance la CAF.

**Mme BERGEROL** : Oui, on n'allait pas faire des usines à bébés !

**M. le Maire** : Non.

**M. ARIPA** : Non, alors là je pense que c'est une erreur de dire ça parce que dans tous les pays européens occidentaux, on regrette que les

familles ne fassent pas suffisamment d'enfants. Et là, on dit « il ne faut pas que ce soit une usine... ! » Pour que les familles puissent faire des enfants, donnons-leur des moyens de pouvoir ... les écoles, les crèches, ça en fait partie.

**M. le Maire :** Pour ceux qui trouvent qu'on n'a pas assez de crèches, je vous annonce qu'en septembre prochain, on ouvre une crèche associative effectivement, mais associative financée par la ville et avec les enfants choisis par la ville, qui comportera 90 places. Les associations actuelles, qui ont ces crèches, qui ont trois crèches, ont à peu près 50 places. Donc on aura 40 places de plus que les places données actuellement. On aura 40 places de plus à offrir aux familles Antoniennes. Quand on aura cette crèche sur la RUA, alors évidemment il y aura une population nouvelle qui a besoin de 45 places. Nous, on demande 60 places parce que c'est le meilleur ratio de gestion, eh bien on aura 15 places de plus qui iront aux familles Antoniennes d'Antony, des autres quartiers d'Antony, pas des familles du quartier de la ZAC. C'est pour ça qu'on paie une partie de son coût de construction. C'est pour ça que la Ville la paie et non pas la ZAC. Vous avez bien compris ? La Ville prend à sa charge la part des investissements qui ne sont pas pris en charge par la ZAC parce qu'ils ne répondent pas aux besoins propres de la ZAC mais aux besoins de la Ville d'Antony. Donc nous ne manquons pas de places de crèche, et on va en apporter 40 supplémentaires très prochainement, à la fin de l'année prochaine. 40 places.

Je pense que nous avons répondu à toutes les questions, on passe au vote ?

**(Vote à main levée : délibération adoptée par 41 voix Pour, 3 voix Contre, et 5 Abstentions.)**

Comme d'habitude vous serez favorables quand le quartier se montera, vous serez aussi favorables que vous l'êtes actuellement à l'espace Vasarely !

## **7 - TAXE D'AMENAGEMENT : FIXATION D'UN TAUX MAJORE SUR LE SITE « INVENTONS LA METROPOLE »**

**(Rapporteur : M. Philippe MARTIN)**

**(Lecture du rapport de présentation.)**

**M. FEUILLADE :** J'avais prévu une intervention un peu plus longue mais vu l'heure, je vais essayer de faire court. Evidemment on votera cette délibération parce qu'elle est d'importance. Effectivement l'arrivée de la gare sur Antonypole nécessite un réaménagement global de ce quartier. Evidemment on ira dans ce sens.

Dans le même temps, et c'est là le sens de mon intervention, encore une fois nous avons le sentiment que vous faites ça sans concerter les habitants. Alors vous allez me dire « mais il y a déjà eu », oui, il y a eu, on n'a jamais eu de retour, dans les années 2011, 2012, aujourd'hui les choses ont nettement changé. D'abord à l'époque il n'y avait pas la gare, aujourd'hui il y a la gare et manifestement vous avez déjà bien avancé sur ce travail ; quand j'ai vu « Inventons la Métropole », je suis allé à une réunion l'autre fois à Malraux où on voyait les architectes, etc... où l'on voyait bien que vous aviez déjà pas mal cogité puisque sur les 2,5 hectares, 350 logements, des commerces, une nouvelle voie en prolongation d'Arago, les entreprises le long de l'autoroute sur 2,5 hectares alors que l'ensemble, je le rappelle et vous le rappelez, c'est 40 hectares. Donc « Inventons la Métropole » mais il n'y a pas que ça ! Quand on creuse un peu, on s'aperçoit que votre projet, il est là d'ailleurs, il a bien plus avancé, je ne sais pas si vous l'avez déjà vu, je reprends votre édito M. le Maire, donc je n'invente rien, c'est tout ce plan-là, et

dans cet excellent ouvrage qui s'appelle « Business opportunity » qui est sorti la semaine dernière, on parle du Grand Paris Express et de « notre projet Antonypole » etc..; sauf qu'il faut aller chercher ces bouquins et suivre l'actualité pour que vous nous en disiez un peu plus et avoir quelques informations !

Je vois d'ailleurs la tête de certains de vos conseillers, j'ai l'impression qu'ils en savent beaucoup moins que moi ! Peut-être qu'il faudrait leur donner quelques éléments ... On a là un projet énorme, on a là un projet effectivement de grande importance : 3.000 logements, c'est vous qui le dites, 3.000 logements sur ce secteur, 3.000 logements c'est 6.000 habitants...

**M. le Maire** : 7.000

**M. FEUILLADE** : 7.000 habitants, plus ceux de Jean Zay, ça veut dire qu'à l'horizon 2024 / 2025 Antony, c'est 72.000 habitants.

**M. le Maire** : Non parce que d'ici là l'érosion des autres quartiers aura fait en sorte que ça n'augmente pas.

**M. FEUILLADE** : Vous aurez éliminé beaucoup de gens comme vous l'avez fait dans les HLM et ailleurs ?

**M. le Maire** : M. Feuillade, quand je suis arrivé ici, à cette fonction, il y a 13 ans, il y avait 59.500 habitants. Depuis on a construit chaque année au moins 200 logements par an, parfois plus ... on a fait 3.000 logements. Il y a aujourd'hui 61.500 habitants. 2.000 de plus.

**M. FEUILLADE** : M. le Maire, quand je suis arrivé à Antony en 83, je me souviens d'un candidat qui est devenu maire après et qui avait fait toute sa campagne électorale pour dire : Ecoutez, parce que M. Aubry construisait beaucoup de logements sociaux à l'époque et ce nouveau maire, ce nouvel élu avait fait toute sa campagne pour dire : si à Antony on dépasse 60.000 habitants, ça deviendra invivable. Il avait dit ça. Il a quand même gagné sa campagne électorale là-dessus ! Il avait tort

évidemment puisque vous, vous allez passer au moins à 72.000 d'ici ...

**M. le Maire** : Non ! 65 ou 66.000 peut-être mais pas plus ! Vous verrez !

**M. FEUILLADE** : On prend les paris ?

**M. le Maire** : Mais oui !

**M. FEUILLADE** : Cette opération est effectivement extrêmement importante, il y a des questions qui se posent pour les habitants de ce quartier, il y a des habitants autour, il y a tous les problèmes de circulation qui vont se poser, sur lesquels il faut travailler. On nous a dit l'autre jour : avec la gare, les lignes de bus de rabattement, c'est une dizaine de lignes qui pourraient être rabattues sur la gare, ça veut dire qu'effectivement tout ça va énormément bouger dans ce quartier. Eh bien il me semble légitime que les habitants, que les salariés aussi de ces entreprises soient concertés. Pourquoi ? Parce qu'on voit bien qu'on va transformer les dépôts, c'est du stockage, etc... on va les supprimer petit à petit et ces salariés-là, aujourd'hui, sont de plus en plus envoyés loin, en lointaine banlieue, ce qui pose des problèmes, pas qu'à Wissous, ce qui pose des problèmes pour ces salariés de transport, des problèmes de transport évidemment, et pour les entreprises aussi, sachant qu'on a aussi besoin de ce type d'entreprises de stockage pour alimenter Paris et la proche région parisienne, sinon on augmentera encore les distances, les camions, etc... C'est une vraie question à se poser.

**M. le Maire** : Mais si une gare est ouverte à Antonypole, ce n'est pas pour avoir de la logistique autour. C'est tout !

**M. FEUILLADE** : J'ai bien compris. C'est sur ces questions-là que nous souhaiterions que la population soit consultée, associée, que les entreprises, leurs salariés soient associés, et qu'on ne fasse pas ça comme ça, et qu'on ne découvre pas comme la plupart d'entre nous ici où en est le projet, à quel niveau d'avancement... Puisque la Société du Grand Paris met des étoiles, projet 1 étoile s'il n'est pas très avancé, 2



étoiles, etc... Vous n'êtes quand même pas mal placés puisqu'en plus, sur les 60 et quelque gares, on est parmi les 32 qui sont qualifiées dans ce document.

**M. le Maire** : Ah oui !

**M. FEUILLADE** : Bien sûr. Mais vous avez fait l'édito, Monsieur ! C'est vous qui avez fait l'édito et vous nous dites même, et on voit bien l'intérêt que portait justement l'élu dont je parlais tout à l'heure, on voit bien l'intérêt qu'il porte encore à sa ville puisque vous lui confiez les études, si j'ai bien compris, c'est lui qui pilotera les études sur ce dossier.

**M. le Maire** : C'est un spécialiste.

**M. FEUILLADE** : J'ai bien compris que c'était un spécialiste... Je vous donnerai si vous voulez les coordonnées du bouquin, il coûte 39 €, ce n'est pas moi qui le vends, c'est la Société du Grand Paris.

**M. GOULETTE** : Je voulais prendre la parole une deuxième fois ce soir pour compléter la présentation de la délibération qui porte sur la question d'une taxe d'aménagement sur le site « Inventons la Métropole ». Mais je voudrais en profiter pour préciser l'intérêt de ce projet du point de vue du développement économique.

Comme vous le savez, nous travaillons sur le renouvellement de la zone d'Antonyville avec l'ambition d'en faire un nouveau quartier de ville comportant des logements et des entreprises. En ce qui concerne les entreprises, nous souhaitons maintenir et renouveler la zone d'activités en y faisant venir des entreprises de pointe et innovantes. Sur cet aspect nous avons commencé à mettre en place des actions concrètes à destination des entreprises Antoniennes pour les aider à se développer ainsi qu'à destination des entreprises hors Antony qui chercheraient des lieux où s'implanter.

Le concours « Inventons la Métropole » a été lancé au début de l'année par la Société du Grand Paris et par la Métropole du Grand Paris avec la

participation de l'Etat. Il s'agissait dans une première phase de recueillir un certain nombre de candidatures de sites situés autour des futures gares du Grand Paris Express pour être présentés de façon coordonnée à des aménageurs, des promoteurs et des investisseurs internationaux. La ville d'Antony a présenté une candidature correspondant à une zone d'environ 37.000 mètres carrés, c'est-à-dire un petit peu moins de 10% de l'ensemble de la zone d'Antonypole, autour de la future gare d'Antonypole et ce soir la délibération n'est que sur cette zone-là. Maintenant cette zone et la candidature de la ville ont été retenues avec une soixantaine d'autres sites en Ile-de-France, nous l'avons appris début octobre, et ce que je voulais dire ici, c'est que c'est une très bonne nouvelle pour la ville d'Antony, nous pouvons nous en féliciter.

Pourquoi est-ce que c'est une très bonne nouvelle ? Parce que ça permet d'élargir considérablement la visibilité du projet d'Antonypole, bien au-delà de ce qu'auraient permis les moyens de la ville seule. La ville d'Antony seule a des moyens limités pour faire connaître ce projet et on acquiert une visibilité beaucoup plus grande. Nous donnons ainsi un coup de projecteur sur cette zone et sur nos projets, des aménageurs regardent déjà notre site « Inventons la Métropole ». Lors d'une réunion technique organisée sur le site début novembre, à laquelle apparemment participait M. Feuillade, nous avons déjà attiré une cinquantaine de visiteurs et il semblerait que notre site, parmi les 60 sites en Ile-de-France, remporte un intérêt particulier parmi les différents sites « Inventons la Métropole ».

Nous attendons maintenant les propositions, il faut savoir également, c'est important et ça répond peut-être aussi à certaines questions de M. Feuillade, que dans le règlement de ce concours la Ville reste totalement maître de ses choix et de ses éventuels arbitrages. L'avantage est bel et bien d'attirer le regard sur notre projet à une dimension

régionale, nationale et même internationale, tout en conservant notre totale maîtrise de ce projet. Donc le fait d'avoir remporté ce concours ne vaut aucun engagement de la part de la Ville.

Je pense qu'il faut souligner que c'est une excellente nouvelle pour la ville d'Antony d'avoir été retenue au concours « Inventons la Métropole », à la fois pour l'ensemble du projet de renouvellement urbain de ce quartier et plus particulièrement pour le projet de développement économique d'Antonypole.

**(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)**

## **8 - DECLARATION DE PARCELLE EN L'ETAT D'ABANDON MANIFESTE DE LA STATION SERVICE SISE 210 RUE ADOLPHE PAJEAUD**

**(Rapporteur : M. Fabien HUBERT)**

**M. HUBERT** : Merci M. le Maire, vous avez dit l'essentiel de ce qu'il y avait à dire sur cette délibération qui suit celle que nous avons passée et qui lançait la procédure au mois de juin, procédure d'abandon manifeste. A notre grande surprise le propriétaire ne s'est pas manifesté -comme on l'attendait- et donc il est proposé au conseil municipal de permettre à M. le Maire de déclarer cette parcelle en état d'abandon manifeste, ce qui est un jalon administratif sur le long chemin qui doit nous mener, et c'est bien l'objectif de la Ville, vers l'expropriation de ce propriétaire voyou qui a abandonné littéralement cette parcelle aux quatre vents, aux détritrus, enfin qui est dans un état de dégradation avancée. Donc un premier jalon administratif qui sera suivi d'un certain nombre d'autres, notamment l'estimation des Domaines qui peut maintenant être engagée sur la base de cette constatation d'abandon, des études qui doivent être menées conjointement avec l'aménagement urbain sur la réutilisation de cette

parcelle, tous éléments qui viendront à l'appui de la procédure que nous allons lancer mais sur la base de laquelle nous avons besoin de ces compléments que je décris, donc procédure d'expropriation que nous comptons lancer à l'horizon de fin 2017 pour enfin faire revivre cette parcelle qui nuit durablement au quartier. Merci.

**Mme CHARRIER :** Vous venez, M. Hubert, d'expliquer tout à fait le problème qui se pose à ce quartier, vraiment cette station abandonnée est une insalubrité publique qui est nuisible pour le quartier tant sur le plan sanitaire que sur le plan de l'image du quartier. Des actions sont engagées par la Ville, c'est bien, c'est bien et les habitants attendent des résultats. Alors vous venez d'anticiper un peu sur les questions que je voulais poser parce qu'en fait la phase d'abandon que nous allons voter maintenant est une phase nécessaire mais pas suffisante. Parce qu'ensuite, qu'est-ce qu'il faut ? Il faut arriver à l'expropriation et pour arriver à l'expropriation, en fait il faut un projet sur le site. Alors le projet sur le site, je pense que vous y réfléchissez parce que simplement résoudre le problème d'insalubrité ne suffira pas pour aboutir à l'expropriation. Vous avez dit qu'il y avait des études, donc j'imagine que votre projet est en marche mais n'est pas encore abouti, donc on aimerait savoir plus exactement l'évolution de votre projet et de sa conception. On aimerait savoir aussi, là vous avez donné une réponse pour fin 2017 pour ce qui est d'envisager l'expropriation, donc là du point de vue de la chronologie on commence à avoir des idées, on aimerait savoir aussi le coût. Quel coût vous envisagez et pour bien sûr l'acquisition du site, et pour bien sûr la dépollution. Merci.

**M. HUBERT :** Alors je laisserai Etienne compléter sur les aspects d'étude mais sur la question de la dépollution, effectivement ça fait partie des étapes qui doivent être menées maintenant, il faut caractériser la pollution, et l'état de pollution effective du site. C'est-à-dire que ce n'est

pas le même coût si la parcelle est largement polluée, peu polluée ou pas polluée du tout. Or en l'état actuel, même si on soupçonne vu l'âge de la station-service et la connaissance qu'on a de ce type de station-service que les sols sont probablement pollués, c'est une supposition, en fonction des caractérisations qui pourront être réalisées dans le cadre des études qui doivent suivre, on en saura plus sur la réalité des coûts de réversion de cette parcelle ; et de la même manière si la parcelle est éligible à une subvention via l'action du préfet, à une subvention d'une agence de dépollution type l'ADEME par exemple.

Après, on ne va pas anticiper trop et puis je laisserai Etienne compléter sur les études à venir, mais il va de soi que cette parcelle ne se conçoit pas sans un environnement plus large d'une part, et ensuite ne se conçoit pas par une action unique de la Ville, et donc nécessairement doit impliquer le secteur privé. Mais après, ça, c'est les études qui doivent être menées, on a quelques idées, mais il est un petit peu précoce de les exprimer et vous nous reprocheriez d'imposer nos idées en anticipation des études qui doivent être menées.

**Mme HAGEL** : Je voulais dire que bien sûr on est ravis que cette délibération vienne ce soir et que nous puissions tous la voter mais il ne faut quand même pas oublier que ça fait cinq ans que cette station-service est en l'état, et que fort heureusement il y a eu la conjonction de nombreux acteurs, commerçants, promoteurs, associations de quartier, habitants, qui ont fait que vous avez pris les choses en main et que finalement en quelques mois vous avez trouvé la solution alors que ça faisait pas mal d'années que sur le quartier les habitants se plaignaient. Mais l'important c'est l'avenir. Et comme le disait Marité, le problème important c'est le projet : quelle stratégie vous avez ? Et qu'est-ce que vous envisagez ? J'ai bien entendu ce que disait Fabien Hubert, il dit bien que sur le projet ça ne peut pas être un projet sans la partie privée qui

jouxte le terrain concerné, néanmoins il nous paraît important que l'intérêt public reste dominant dans ce projet et que la Ville garde la main sur ce terrain. Si c'est pour revendre à un promoteur après...

**M. CHARRIEAU** : Donc le quartier Pajeaud, avec ses deux parvis, est effectivement aujourd'hui un quartier qui a vraiment besoin d'être réhabilité, donc l'un des propriétaires qui est représenté par Jacques Legrand est en train d'y investir des sommes colossales puisqu'il va réhabiliter les trois tours qui appartiennent à l'Office pour un montant de 4 M€, et puis les habitants des copropriétés des tours qui sont à côté ont aussi des projets pour pouvoir réhabiliter, donc il y a des particuliers qui veulent absolument apporter une qualité dans ce quartier qui en a besoin, véritablement besoin, et une innovation ...

Donc toute cette zone, tout ce côté de l'avenue Pajeaud est aussi une espèce de puzzle d'un grand nombre de propriétés, les parcelles appartiennent à beaucoup de monde, et donc il y a besoin d'avoir un parcellaire assez clair et notre objectif, c'est d'étudier cet ensemble avec des parvis et des dalles qui sont utilisés bizarrement. Puisque dans les quartiers à dalles, normalement tout le monde vit au-dessus, mais là la dalle en fait coupe plutôt la vie de chaque côté à plat, donc ce n'est pas tout à fait la même conception. Elles ne sont pas utilisées dans les conceptions comme à La Défense par exemple ; donc il y a de vrais problèmes de structure qu'il faut éditer, on a lancé une étude qui devrait démarrer. On a sélectionné un cabinet d'études qui est spécialisé, qui a fait pas mal de travail sur les dalles, je n'ai plus son nom en tête, il n'est pas très connu, et donc il va commencer à travailler pour faire déjà un diagnostic et puis ensuite pour faire des esquisses, pour savoir comment on pourrait requalifier ce quartier en essayant de réfléchir à donner un peu moins de ruptures, à beaucoup plus ancrer ce quartier par rapport à l'autre côté de l'avenue Pajeaud.

Donc ce n'est pas donné à des promoteurs, on va faire un vrai dessin d'ensemble pour qu'on puisse améliorer véritablement et ne plus avoir ces tours, avoir toujours les tours au bout, vers l'avenue Suant qui sont à requalifier... il va falloir travailler avec leurs propriétaires peut-être pour qu'ils ne soient plus leurs propriétaires mais c'est vrai que ces tours, c'est quand même une verrue et il n'y a pas beaucoup de projets sur celles-ci malheureusement.

Donc cette étude va être lancée tout de suite, dès le début de l'année ou en fin d'année, on est en train de finaliser le marché et elle devrait nous donner des résultats courant 2017.

**Mme HAGEL** : Beaucoup d'habitants des tours pensent que vous voulez les raser.

**M. CHARRIEAU** : Ce n'est pas possible de les raser, d'abord ...

**Mme HAGEL** : Non, mais je n'ai pas dit si c'était possible ou pas possible, je dis que beaucoup d'habitants des tours pensent que vous voulez les raser. Alors, ce que vous avez dit tout à l'heure, on s'est regardées avec Marité, vous avez dit « c'est une verrue », une verrue on essaie de s'en débarrasser ! Vous savez, c'est ce que l' élu dont on parlait tout à l'heure disait de la résidence universitaire « c'est une verrue et un kyste sur la ville ». Vous avez dit « c'est une verrue, les tours » alors je suis inquiète, moi !

**M. CHARRIEAU** : Aujourd'hui ce sont véritablement des verrues parce qu'elles sont dégradées ... elles sont dégradées, vous êtes d'accord ?

**Mme HAGEL** : Elles ne sont pas en très, très bon état, mais enfin ça n'a rien à voir ...

**M. CHARRIEAU** : C'est ça, les bâtiments ne sont pas en bon état, elles sont complètement hors normes en termes de thermie ...

**Mme HAGEL** : Ah oui, ça, c'est certain.

**M. CHARRIEAU** : Complètement hors normes.

**Mme HAGEL** : Je ne vais pas dire le contraire,

**M. CHARRIEAU** : Donc elles ont besoin d'être réhabilitées. Par contre, elles sont très agréables à vivre...

**Mme HAGEL** : Les appartements, oui ...

**M. CHARRIEAU** : Parce que les appartements sont plutôt pas mal, et puis les vues sont assez exceptionnelles.

**Mme HAGEL** : Elles sont magnifiques.

**M. CHARRIEAU** : Donc non, c'est des verrues aujourd'hui parce qu'elles sont dégradées, parce qu'elles sont d'un autre temps, et parce qu'elles ne s'harmonisent pas et parce qu'il n'y a pas de transition par rapport aux quartiers environnants.

**Mme HAGEL** : Oui.

**M. CHARRIEAU** : Ce qu'il faut qu'on arrive à faire, c'est retrouver une transition avec le quartier environnant et c'est la mission qu'on a confiée à des urbanistes qui vont nous faire leur proposition, on n'est pas des hommes de l'art, et donc on fait confiance aux spécialistes. Mais on les surveille et on les suit avec grande attention.

**Mme HAGEL** : Non mais c'est intéressant de savoir que vous avez démarré une réflexion sur ce quartier, c'est important pour les gens du quartier. Merci.

**M. HUBERT** : En complément, le point sur lequel on est d'accord, c'est que la verrue, c'est la station-service. Après, sur ta remarque de savoir si la solution doit en passer par une solution publique ou privée, nous on n'a pas... sur l'intérêt public, on est d'accord. Mais l'intérêt public c'est de raser cette verrue et on y travaille. Après, quand tu dis que le problème perdure depuis cinq ans et que rien n'est fait, c'est faux. Peut-être que rien de visible n'est fait, mais à l'évidence retrouver le propriétaire qui n'est pas en France, engager une réflexion poussée sur la façon dont on procède et dont on jalonne avec ces différentes briques élémentaires qui



doivent nous amener vers la solution d'expropriation, ça ne se fait pas en cinq minutes.

**Mme HAGEL** : Néanmoins s'il n'y avait pas eu tous les intervenants...

**M. le Maire** : Quels intervenants ?

**Mme HAGEL** : Des associations de parents d'élèves, ...

**M. le Maire** : Si les parents d'élèves suffisaient à nous faire acheter les stations-service...

**Mme HAGEL** : Les associations de quartier, les commerçants, le promoteur ...

**M. le Maire** : Quel promoteur ?

**Mme HAGEL** : Le promoteur souhaitait avoir un environnement en bon état.

**M. le Maire** : Ah bon ? Ça alors !

**Mme HAGEL** : Ah bien sûr ! Je suis sûre qu'il vous l'a dit.

**M. le Maire** : Ah bon ?

**M. HUBERT** : Il ne faut pas non plus être grand clerc pour voir que cette station-service est un problème ! Il suffit de passer une après-midi dans le quartier !

**M. le Maire** : Il faut que les parents d'élèves nous le disent pour le savoir !

**Mme HAGEL** : Non, j'ai dit parents d'élèves mais je pensais aux associations de quartier. Cela ne fait que deux ans que vous bougez.

**(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)**

### **III – TRAVAUX - CONTRATS**

**9 - ANTONYPOLE : ADOPTION D'UNE CONVENTION AVEC RTE (RESEAU DE TRANSPORT D'ELECTRICITE) EN VUE DE L'ENFOUISSEMENT DES LIGNES A TRES HAUTE TENSION**

**(Rapporteur : Mme Maryse LEMMET)**

**(Lecture du rapport de présentation.)**

**M. le Maire :** Y-a-t-il des questions ?

**M. RUFAT :** On peut faire un commentaire, une explication de vote : c'est une bonne décision, on va voter pour et en plus les explications techniques sur les structures aéro et souterraines ont été données en commission.

**(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)**

#### **IV – VALLEE SUD GRAND PARIS**

##### **10 - APPROBATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TERRITORIALES (CLECT) DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL VALLEE SUD GRAND PARIS DU 17 NOVEMBRE 2016**

**(Rapporteur : M. le Maire)**

**M. le Maire :** Alors si vous voulez que je vous explique dans le détail, je peux, mais sincèrement je ne suis pas sûr que ce soit facile à comprendre parce que c'est très compliqué, la loi NOTRe est incompréhensible, donc je peux vous l'expliquer mais si vous me faites confiance, tous les maires et les représentants des villes qui étaient là présents ont accepté ce rapport, je vous propose de l'accepter les yeux fermés.

**Mme HAGEL :** Je pense qu'on va suivre la proposition de M. le Maire. Néanmoins je voudrais parler de ce « truc » qu'on appelle le Territoire. C'est un objet démocratique non identifié... et en fait pas démocratique, c'est-à-dire que c'est un lieu où les décisions se prennent en bureau, c'est les maires qui décident

**M. le Maire :** Ça, c'est démocratique

**Mme HAGEL** : Non, les 80 élus sont juste là pour lever le doigt, je suis d'ailleurs quasiment l'unique mohican parce que très souvent je suis la seule à voter contre, et j'interviens, je suis une des seules...

**M. le Maire** : Donc c'est démocratique ...

**Mme HAGEL** : Même M. Siffredi n'arrivait pas à me couper la parole ! Donc moi, je ne sais pas quoi vous dire sur ce ....

**M. SERIN** : Nous non plus !

**M. le Maire** : Mais si vous voulez que j'explique ce système financier, je peux, mais à cette heure-ci...

**Mme HAGEL** : Non mais c'est extrêmement grave, c'est extrêmement grave, on ne sait rien sur les décisions qui sont prises, les habitants ne savent rien sur les décisions qui sont prises dans cette structure, qui sont des décisions extrêmement importantes pour le quotidien, je trouve cela scandaleux !

**M. le Maire** : N'exagérons pas. Donc je propose de voter. M. Aripa ?

**M. ARIPA** : Simplement un mot, mais là c'est assez compliqué de dire, c'est incompréhensible effectivement ...

**M. le Maire** : Mais je peux expliquer quand même

**M. ARIPA** : Vous nous dites : dans ce cas-là faites-moi confiance, c'est compliqué, je m'abstiens, c'est tout. C'est compliqué, c'est difficile de donner un avis ...

**M. le Maire** : Oui, ce qu'il faut savoir c'est que la Ville d'Antony a accepté de financer le Territoire à hauteur de 200.000, exactement 189.000 € comme les autres villes issues de la CAHB, pour l'aider. On a accepté aussi mais toutes les villes ont accepté de soutenir le Territoire en lui transmettant la dynamique des bases, c'est-à-dire les nouvelles bases. Les bases nouvelles, c'est-à-dire tous les nouveaux logements qui étaient construits, parce que ça apporte des ressources, ces ressources on pouvait les garder, on ne les avait pas avant, c'est la loi NOTRe qui a

remis aux communes la dynamique des bases mais on ne les avait pas avant. On a considéré que pour aider le Territoire, on les transférait au Territoire. C'est ça surtout. On a accepté d'aider le Territoire cette année, en 2016, en 2017 on revotera, on verra s'il faut l'aider ou pas, voilà. C'est ce que je voulais vous dire, pour le reste c'est vraiment de la technique. D'accord ? Je propose de voter.

**(Vote à main levée : délibération adoptée par 47 voix Pour et 2 Abstentions.)**

**11 - AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR L'ADHESION DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL VALLEE SUD GRAND PARIS AU SYNDICAT MIXTE DE MASSY-ANTONY-HAUTS DE BIEVRE POUR LE CHAUFFAGE URBAIN ET LE TRAITEMENT DES RESIDUS MENAGERS (SIMACUR)**

**(Rapporteur : Mme Armelle COTTENCEAU)**

**(Lecture du rapport de présentation.)**

**M. le Maire :** Vous avez compris ? La CAHB y était, le SIMACUR y est maintenant, mais il faut faire un vote formel, pour le formaliser justement.

**Mme HAGEL :** On a tout intérêt à rester dans le SIMACUR.

**M. le Maire :** Ah oui. C'est beaucoup moins cher que les concurrents.

**Mme HAGEL :** Oui, c'est beaucoup moins cher que les concurrents.

**M. le Maire :** il y a au moins 20 € d'écart.

**(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)**

**V - PERSONNEL**

**12 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

**(Rapporteur : M. Philippe SERIN)**

**(Lecture du rapport de présentation et vote à main levée :**

délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

### **13 - MISE EN ŒUVRE DES CRITERES, DES REGLES D'ATTRIBUTION ET DES MODALITES DE VERSEMENT DE LA CHERTÉ DE VIE POUR LES CONGÉS BONIFIÉS**

**(Rapporteur : M. Philippe SERIN)**

**M. SERIN** : Cela concerne les fonctionnaires. On a re-listé exactement les conditions et ça a été présenté au CT. Vous les avez en annexe.

**M. le Maire** : C'est pour les fonctionnaires des DOM-TOM pour ceux qui ne le savent pas et pour nos auditeurs. On leur donne des congés bonifiés.

**Mme DELPECH** : Sur le document auquel vous faites référence, je n'ai pas vu indiqué que le fait de grève était une pénalisation, enfin était un cas d'interruption de service. Mais le comité technique a voté ...

**M. SERIN** : Non ce n'est pas pour les DOM-TOM Madame, vous n'êtes pas sur le bon rapport, ça ne concerne pas les faits de grève.

**Mme DELPECH** : Oui, on est au rapport 13, je vois bien « faits de grève » article 2 b, non ? Les cas d'interruption de service ... Le comité technique a voté pour, je m'interroge.

**M. SERIN** : Eh bien oui ! On reprend les conditions qui sont les conditions de l'ensemble de la fonction publique.

**Mme DELPECH** : Oui, mais sur le texte, ce n'est pas dit.

**M. SERIN** : C'est le service non fait.

**Mme DELPECH** : Ce n'est pas une extension de vous-mêmes ?

**M. SERIN** : Pas du tout. Au contraire, si on touche à quelque chose, on risque de faire perdre un certain nombre de bénéficiaires aux fonctionnaires de la mairie, c'est pour ça qu'on ne touche à rien, sans ça c'est une remise en cause.

**(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents**

et représentés.)

#### **14 - FIXATION DE L'INDEMNITE REPRESENTATIVE DE LOGEMENT DES INSTITUTEURS NON LOGES**

**(Rapporteur : M. Philippe SERIN)**

**M. SERIN** : C'est pour les instituteurs non logés. Vous avez le montant revalorisé.

**M. RUFAT** : Cela correspond à combien d'agents ou de personnes ?

**M. le Maire** : Combien y-a-t-il d'instituteurs ?

**M. SERIN** : C'est une colle, je ne sais pas.

**M. le Maire** : Il y en a 3 je crois.

**M. SERIN** : Je ne sais pas. Je sais que c'est très faible.

**M. le Maire** : 3. Il n'en reste plus que 3. Les autres sont tous maintenant professeurs des écoles. Normalement. De toute façon on reçoit une dotation de l'Etat correspondant à ce qu'on donne.

**(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)**

#### **15 - PROROGATION DE LA PROGRAMMATION PLURIANNUELLE D'ACCES A L'EMPLOI TITULAIRE DE LA VILLE D'ANTONY**

**(Rapporteur : M. Philippe SERIN)**

**(Lecture du rapport de présentation.)**

**M. SERIN** : C'est un dispositif qui est reconduit et qui concerne 22 agents, de mémoire. Personne n'est obligé d'y souscrire, on attend de savoir ce qu'ils vont décider.

**M. le Maire** : C'est le maximum possible.

**M. SERIN** : Voilà. C'est des non titulaires qui peuvent devenir titulaires. Chaque agent décide. On verra.

**M. le Maire** : Nous, on offre le maximum de places.

**(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)**

## **VI – EDUCATION**

**16 - ADOPTION D'UNE CONVENTION D'OBJECTIFS ENTRE LA VILLE D'ANTONY ET L'ASSOCIATION LIRE ET FAIRE LIRE 92 DANS LE CADRE DE SON ACTION AUPRES DES ECOLES DE LA VILLE**

**(Rapporteur : Mme Françoise QUINZIN)**

**(Lecture du rapport de présentation.)**

**Mme CHARRIER :** L'association Lire et Faire lire 92 met en contact des seniors bénévoles et des élèves de maternelles et d'élémentaires autour d'un projet, et c'est important que ce soit autour d'un projet, ce projet est de partager l'amour de la lecture, transmettre ce goût fondamental aux enfants.

Au-delà de l'action de cette association, nous voyons là un bel exemple de ce que peut être l'intergénérationnel, cette fois non pas seulement comme un mot-clé séduisant qu'on met sur les plaquettes, mais comme une action en marche.

**M. le Maire :** Merci Mme Charrier, donc vous votez Pour.

**(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)**

## **VII – AFFAIRES DIVERSES**

**17 - ADOPTION DE DEUX AVENANTS A CONCLURE AVEC OGF POUR LA PROLONGATION D'UNE ANNEE DU CONTRAT DE CONCESSION DE LA CHAMBRE FUNERAIRE ET DU BAIL EMPHYTEOTIQUE CONNEXE**

**(Rapporteur : Mme Armelle COTTENCEAU)**

**(Lecture du rapport de présentation et vote à main levée :**

délibérations adoptées à l'unanimité des présents et représentés.)

**18 - ADOPTION D'UNE CONVENTION A CONCLURE AVEC LE SIFUREP POUR LA MISE A DISPOSITION DE SERVICES D'ETUDE RELATIFS AU DEVENIR DE LA CHAMBRE FUNERAIRE D'ANTONY**

**(Rapporteur : Mme Armelle COTTENCEAU)**

**(Lecture du rapport de présentation.)**

**M. RUFAT :** C'était assez bizarre d'attendre trente ans pour décider de rallonger d'une année, donc il y a quand même quelque chose d'étonnant.

**M. le Maire :** On avait sous-évalué la réflexion.

**M. RUFAT :** Non parce que ça fait quand même des années qu'on parle de cette DSP. C'est grâce à Magali Buzelin qui avait donné l'idée de faire payer notre bail emphytéotique, on ne percevait pas les loyers à l'époque. Cela fait de nombreuses années que ce dossier est sur la table, il y a de nombreuses années que l'on vous dit qu'il faut réfléchir à cela, ceci étant, Mme Cottenceau, ça fait 30 ans que ce projet existe, ça fait des années que vous savez qu'il va aboutir, qu'il va se terminer là, pourquoi tout d'un coup un an de plus de délai, quelle est la nouveauté par rapport à vos projets ?

**Mme COTTENCEAU :** On réfléchit à modifier les lieux.

**M. RUFAT :** Donc vous avez changé, chamboulé votre réflexion pour qu'il y ait un calendrier ? Parce que quand on fait une DSP de 30 ans, on sait très bien l'échéance ...

**Mme COTTENCEAU :** Il y a 30 ans je ne sais pas ce qui s'est passé, je n'étais pas là !

**M. RUFAT :** Mais il y a plusieurs années que vous êtes en charge de ce dossier !

**Mme COTTENCEAU :** Deux ans, oui.



**M. RUFAT** : Eh oui ! Et l'année dernière ?

**Mme COTTENCEAU** : Mais ce qu'il y avait dans la tête il y a trente ans, des personnes qui ont signé le bail, je ne sais pas.

**M. RUFAT** : L'année dernière à aucun moment vous n'avez dit : cette concession, cette délégation va être prolongée parce qu'on réfléchit à quelque chose de nouveau, d'intercommunal, ...

**Mme COTTENCEAU** : On réfléchit, on réfléchit récemment.

**M. RUFAT** : Votre réponse peut laisser penser que l'année prochaine vous allez encore réfléchir et que ça sera prolongé encore une année, vous voyez bien ....

**M. le Maire** : Non.

**Mme COTTENCEAU** : On va essayer de réfléchir vite maintenant.

**M. RUFAT** : Ben oui, sinon ça va cramer ! ...

**Mme HAGEL** : Mme Cottenceau, dans vos réflexions est-ce que vous avez mis un sujet aussi important que l'agrandissement ? ...

**Mme COTTENCEAU** : Oui.

**Mme HAGEL** : Ah ! C'est une bonne nouvelle !

**Mme COTTENCEAU** : C'est ça l'idée principale. Si on peut.

**Mme HAGEL** : Très bonne nouvelle.

**Mme COTTENCEAU** : C'est pour ça qu'il faut étudier.

**Mme HAGEL** : Bonne nouvelle. Eh bien dites-le ! Dites-le !

**Mme COTTENCEAU** : C'est une hypothèse qu'on a envisagée.

**M. le Maire** : On passe au vote

**(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)**

**19 - ADOPTION DU PROGRAMME D'ACTIONS RELATIF AUX SUBVENTIONS DEPARTEMENTALES AU TITRE DU POLE SOLIDARITES POUR L'ANNEE 2017**

**(Rapporteur : M. Saïd AIT-OUARAZ)**

**(Lecture du rapport de présentation.)**

**Mme CHARRIER :** Tout d'abord merci à M. Aït-Ouaraz de nous avoir transmis les documents qui permettent de comprendre précisément, et même assez précisément cette fois, des documents détaillés qui nous ont permis de comprendre les actions de l'accompagnement suivi jeunes, d'analyser les dispositifs et les résultats obtenus.

En effet il est nécessaire de ne pas laisser à la dérive les jeunes décrocheurs ou sortis tôt du système scolaire et qui seuls, envisageraient difficilement l'insertion sociale et professionnelle. Toutes ces actions doivent se faire avec un souci d'efficacité et de cohérence. Il s'agit d'argent public et les résultats probants tant sur le plan qualitatif que quantitatif et sur le plan humain doivent être au rendez-vous. L'identification des besoins, l'établissement de diagnostics précis sont nécessaires.

Alors nous remarquons aussi que vous nous avez entendus parce que nous vous l'avons souvent demandé, à savoir que l'intervention des animateurs s'est faite sur plusieurs quartiers, a été étendue à plusieurs quartiers : Velpeau, les Morins, Champagne. Ainsi que des efforts qui sont faits pour créer des liens entre les jeunes de quartiers différents tels Noyer Doré et Adolphe Pajeaud, ce qui tend à casser les clans et à développer le vivre ensemble.

Nous saluons le travail difficile des éducateurs et vu l'extension de leur périmètre d'action, on peut se demander si les effectifs actuels sont suffisants et s'il ne faudrait pas les augmenter ? Nous observons avec intérêt aussi ce dont vous venez de parler, c'est-à-dire le lancement de chantiers d'intérêt général en amont de l'insertion professionnelle, chantiers qui ont pour objectif de sensibiliser les jeunes à la notion de bien commun. En effet, accompagner les jeunes dans leur démarche vers

l'emploi, leur donner les moyens de réussir, les former à la citoyenneté devrait contribuer grandement, du moins nous l'espérons, mais nous l'espérons fortement, à lutter contre la délinquance et les risques de radicalisation.

Simplement je voudrais ajouter une petite question : vous avez parlé du Forum de l'emploi, ce Forum de l'emploi s'est tenu l'an dernier, est-ce qu'il se tiendra aussi cette année et quand ? Merci.

**M. AÏT-OUARAZ :** Oui je vous confirme effectivement qu'il y aura une seconde édition et notre volonté est d'en faire un rendez-vous annuel. La date est positionnée, je crois que c'est le dernier mercredi du mois de mars, le 29 mars. Face au succès de la première édition, il nous a fallu un espace un peu plus grand, donc ça se passera à Vasarely, ce qui est aussi une très bonne chose. C'est un Forum de l'emploi qui s'adresse, pas spécifiquement d'ailleurs aux jeunes du Noyer Doré mais à l'ensemble des jeunes d'Antony et Vasarely est, me semble-t-il, un lieu tout à fait approprié.

**Mme CHARRIER :** Oui enfin sauf que c'est un peu dommage de le sortir du quartier parce que c'était un moyen de valoriser le quartier, beaucoup de jeunes y venant, et y sont venus ce jour-là alors qu'ils n'y avaient strictement jamais mis les pieds auparavant. Bon, je comprends le problème de place.

**M. AÏT-OUARAZ :** Ceci dit là, on est à quinze minutes à pied, à peine. Donc ça reste pas très loin.

**Mme CHARRIER :** Ce n'est pas la distance qui fait la différence. Et ça, vous le savez très bien.

**M. AÏT-OUARAZ :** Oui, tout à fait.

**M. le Maire :** Il faudra faire un effort pour les y conduire. Il faudra faire un effort pour les conduire à Vasarely.

**M. ARIPA** : Je regrette, je n'ai rien reçu, donc je ne prendrai pas part au vote pour la même raison que j'ai exposé pour le vote n° 3.

**M. le Maire** : Rien reçu, qu'est-ce que ça veut dire ?

**M. AÏT-OUARAZ** : En fait pour être plus précis, j'ai tout simplement reçu un mail avec un certain nombre de personnes en copie, j'ai répondu à ce mail, mais bien évidemment il n'y a aucun secret et donc nous allons vous faire suivre le document. Vous êtes aussi le bienvenu à la commission Politique de la ville, auquel cas vous auriez pu également avoir un certain nombre d'informations.

**M. ARIPA** : Je ne peux pas participer à toutes les commissions et le fait de dire qu'il faut venir aux commissions, ce n'est pas possible.

**M. AÏT-OUARAZ** : Je ne vous dis pas « il faut venir », je vous y invite.

**M. ARIPA** : Merci, mais je demande régulièrement les documents. Donc qu'on me les envoie.

**M. AÏT-OUARAZ** : On va vous les faire suivre.

**(Vote à main levée : délibération adoptée par 48 voix Pour et 1 ne prenant pas part au vote)**

## **20 - DEMANDE D'AGREMENT 2017-2019 DU CENTRE SOCIAL ET CULTUREL D'ANTONY AUPRES DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DES HAUTS DE SEINE**

**(Rapporteur : M. Saïd AIT-OUARAZ)**

**M. le Maire** : L'agrément avait été obtenu pour un an en 2016, on demande maintenant pour 2017, 2018, 2019.

**M. AÏT-OUARAZ** : Complètement. Je ne vais pas vous réciter le rapport que vous avez sous les yeux, mais pour résumer, effectivement nous

avons demandé un premier agrément d'un an, nous sommes rentrés en pré-configuration avec la CAF qui avait également besoin de voir un peu comment nous construisions notre projet, cette première année est un vrai succès, donc nous souhaitons bien évidemment poursuivre, ainsi nous demandons un agrément pour trois ans, et ce soir nous vous demandons votre accord.

Juste une petite précision : le centre social et culturel pour cette première année a touché plus de 1.000 personnes, 1.100 personnes exactement, avec plus d'une vingtaine d'actions sur le terrain, des cafés terrasse avec plus de 200 participants, je ne vais pas vous citer toutes les actions mais beaucoup de choses ont été faites, et je voulais souligner un élément en particulier : c'est qu'effectivement les personnes qui participent à ces différentes activités sont issues de différents quartiers de la ville, donc on est à 65% à peu près du quartier du Noyer Doré, c'est la première année, mais c'est bien, plus de 28% d'autres quartiers de la ville d'Antony, et nous avons également 6% de personnes venant d'autres villes. Nous pouvons souligner la proximité avec Massy. C'est tout à fait encourageant et nous poursuivons.

**Mme CHARRIER** : Le centre social et culturel d'Antony a été créé avec plusieurs objectifs qui étaient de pérenniser les investissements faits sur le quartier en anticipant sur le retour au droit commun, ouvrir le bénéfice de ces actions à d'autres quartiers et ouvrir ce centre social et culturel à tous les Antoniens. Alors je me posais la question quand j'ai écrit mon papier : au bout d'un an, où en est-on ? Et en fait vous venez d'apporter des informations et d'ailleurs un document m'a été transmis mais vraiment j'allais dire très peu de temps avant l'heure de ce conseil, pas la date, c'est l'heure de ce conseil si bien que j'ai fait mon texte un petit peu sans avoir les réponses. Mais je tiens compte quand même des réponses dans mon esprit.

L'année 2016 a été une année de mise en place, et le dynamisme, la dynamique doit désormais s'amplifier et apparaître clairement aux yeux des citoyens et aux yeux des Antoniens et de tous les Antoniens. Mais c'est sur ces points que portait ma question : qu'est-il fait pour mieux faire connaître le centre social et culturel, pour le valoriser, pour donner envie aux associations Antoniennes de s'y impliquer ? Tous domaines confondus, c'est-à-dire pas seulement le domaine social mais aussi le domaine culturel.

Bien des actions se mettent en place au niveau du quartier et il faut que ces actions soient diffusées, donc qu'en est-il de la diffusion de ces actions et de l'ouverture au reste de la ville ? Alors là vous avez donné une réponse sur le nombre des participants, je crois que c'est bien, c'est encourageant, tout comme a été encourageante la journée de lancement qui a été faite au centre le 18 décembre 2016, il faut renouveler de telles actions et les amplifier. Je trouve que la volonté politique de réussir dans cette entreprise doit se manifester concrètement et nous sommes d'accord pour réfléchir avec vous sur comment mieux faire et comment intensifier cette action.

**M. le Maire :** Pas de réponse Saïd ? Donc on passe au vote.

**(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)**

## **21 - FIXATION DU MONTANT DES BOURSES DU DISPOSITIF « CAP SUR LE MONDE » POUR L'ANNEE 2016 (3EME JURY)**

**(Rapporteur : M. David PASSERON)**

**(Lecture du rapport de présentation et vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)**

**22 - ADOPTION DE L'AVENANT N°2 A LA CONVENTION FIXANT LES MODALITES DE PARTICIPATION DE LA COMMUNE AU FONCTIONNEMENT DE LA CRECHE ASSOCIATIVE PIROUETTE**

**(Rapporteur : Mme Stéphanie SCHLIENGER)**

**Mme SCHLIENGER** : J'en profite pour faire un point sur les spécificités de cette crèche Pirouette : elle a deux objectifs bien précis : répondre par une plus large amplitude horaire aux familles qui ont des horaires un peu difficiles en étant ouverte de 6h45 à 19h15 ; et aussi de participer à un programme d'insertion professionnelle des familles du quartier. Nous sommes vigilants dans les commissions pour répondre à cet objectif spécifique en choisissant aussi les familles concernées.

Et puis j'en profite pour souligner aussi notre politique familiale puisqu'il y avait des inquiétudes notamment pour les prochains quartiers : elle est très importante sur Antony avec plus de mille enfants accueillis sur 14 structures municipales, 6 structures privées subventionnées dont la crèche dont on vient de parler, ce qui représente à peu près trois quarts des demandes qui sont satisfaites. On ne peut pas faire beaucoup mieux sachant qu'il y a aussi des assistantes maternelles qui ont besoin de travailler sur la ville et offrent un mode de garde différent, et on souhaite garder tous ces modes de garde pour répondre à la demande des parents.

**(Lecture du rapport de présentation et vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)**

**23 - ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR DES COMMISSIONS RELATIVES A LA COMMANDE PUBLIQUE**

**(Rapporteur : M. le Maire)**

**M. le Maire :** Il y a une réforme de la commande publique qui est entrée en vigueur le 1er avril et qui réforme le règlement de la CAO qui est la commission d'appel d'offres pour ceux qui ne le savent pas, qui désormais ne se prononce plus sur les candidatures ni sur la conformité des offres mais seulement sur le choix du titulaire. Donc c'est une réduction du rôle de la commission d'appel d'offres ; et maintenant le règlement n'impose plus de règles pour la CAO, c'est la ville elle-même qui fixe les règles. Ce n'est pas démocratique. Et concernant les jurys de concours qui jusque-là étaient élus par le conseil municipal, je veux dire qu'on votait au conseil municipal pour choisir les membres du jury, à présent ce sont les membres de la CAO, de la commission d'appel d'offres, qui seront membres du jury d'office, et le maire pourra seulement choisir par arrêté les membres du jury complémentaire, c'est-à-dire les maîtres d'œuvre. C'est la réglementation, c'est la transparence.

**M. FEUILLADE :** On avance ! On avance alors qu'on avait renforcé les CAO, on sait tous ici pour quelles raisons, dans les années 88, suite à toutes ces affaires de corruption qui se passaient au travers des marchés publics, pas qu'à la Région, partout, dans des communes, dans des départements, donc c'est la loi Sapin, je crois d'ailleurs, qui avait moralisé, petit à petit, au fil des années, on a l'impression qu'on est en train de redonner les droits anciens pour encore aller au trafic. Alors je ne dis pas que ça se passe ici, bien sûr...

**M. le Maire :** Ce n'est pas vraiment ce que nous souhaitons ...

**M. FEUILLADE :** Non, j'entends bien mais on se retrouve, il faut quand même savoir comment ça se passe : On n'a rien, déjà on n'avait rien, on arrivait à la commission d'appel d'offres, on découvrait le dossier, on avait l'intitulé mais on avait interdiction d'accéder au dossier ! Donc déjà il fallait le faire ! Là, on en aura encore moins ! Cependant, M. le Maire, la



loi dit que vous pouvez quand même régler l'organisation. Donc au lieu de nous donner les documents cinq jours avant, vous pourriez nous les donner un peu plus tôt ; vous pourriez peut-être nous décrire un peu plus les dossiers, qu'on ne les découvre pas, on gagnerait du temps d'ailleurs. Encore que, il faut dire que dans certaines commissions d'appel d'offres, en 3 minutes c'est réglé, de toute façon on n'a rien à dire, ou presque ... Je crois qu'on aurait pu effectivement réfléchir pour avoir accès à ces documents, avoir les synthèses avant de les découvrir sur table le jour... Alors vous me direz que ce sera plus simple puisque, si j'ai bien compris, on n'aura plus que le candidat que vous proposez, que les services proposent de retenir. Donc on n'aura plus qu'à dire oui ou non. C'est à peu près ça ?

**M. le Maire :** Non, vous ne vous prononcerez plus. Nous, CAO, on ne se prononcera plus sur des sujets comme les candidatures, sur le bien-fondé des candidatures ou sur la conformité des offres, mais il restera le choix entre les différents candidats.

**M. FEUILLADE :** Non ...

**M. le Maire :** Il restera le choix entre les candidats. L'administration peut proposer un candidat mais vous n'êtes pas obligés d'accepter. La CAO pourra ne pas l'accepter.

**M. FEUILLADE :** Enfin reconnaissons que plus ça va, moins ils nous en donnent.

**M. le Maire :** C'est vrai.

**M. FEUILLADE :** C'est un recul et c'est l'ouverture à revenir en arrière, et je pense que ce n'est pas bien.

**M. le Maire :** Mais c'est le Gouvernement actuel qui a pris cette décision. Je regrette mais on n'a pas voté pour lui, nous !

**M. FEUILLADE :** Mais je pense que dès l'année prochaine vous allez nous régler ça dans l'autre sens, alors ?

**M. le Maire** : Certainement, certainement. Vous allez voir ! Ce ne sera pas pire en tout cas. Nous passons au vote.

**(Vote à main levée : délibération adoptée par 42 voix Pour et 7 voix Contre.)**

**24 - ADOPTION DE TROIS CONVENTIONS DE GROUPEMENT DE COMMANDES A PASSER AVEC LE CCAS D'ANTONY POUR :**

**L'acquisition de matériels informatiques**

**La fourniture de consommables informatiques**

**L'achat de billets d'avion concernant les congés bonifiés**

**(Rapporteur : M. Pascal COLIN)**

**(Lecture du rapport de présentation et vote à main levée : délibérations adoptées par 48 voix Pour et 1 Abstention.)**

**25 - AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LES DEROGATIONS AU REPOS DOMINICAL ACCORDEES PAR LE MAIRE POUR L'ANNEE 2017**

**(Rapporteur : M. Fabien HUBERT)**

**M. le Maire** : Ce sujet est un avis, ce n'est pas une délibération municipale, c'est un avis que l'on vous demande.

**M. HUBERT** : En effet, en application de la loi Macron, il vous est proposé les dérogations, et comme la plupart des communes on a été jusqu'au maximum permis par la loi, à savoir 12 dimanches, antérieurement c'était 5, donc les 12 dimanches sélectionnés l'ont été sur la base de la proximité avec les fêtes de fin d'année, les fêtes diverses, les soldes, la fête des mères, après consultation des associations de commerçants, sur ces dates ; et puis en regard également des plus grandes fréquences des dates qui nous avaient été demandées les années antérieures. Pour permettre aussi à ceux des commerçants qui

ne souhaiteraient pas utiliser la totalité des 12 dimanches de ne pas avoir à faire de demande de dérogation puisqu'il est possible dans une limite de 3 de faire une dérogation par rapport à ces 12 dimanches votés par la Ville - 3 dans la limite des 12 - si certains commerçants souhaitent déroger aux douze dimanches, ils le peuvent dans une limite de trois. Et nous avons également pensé à ceux d'entre eux qui voudraient ne pas utiliser la totalité en adoptant les dimanches de plus grande fréquence demandés pour que ceux-ci n'aient pas ces démarches à entreprendre s'ils ne souhaitent pas utiliser la totalité des 12.

**Mme DELPECH** : Moi je voterai contre cette délibération parce que je suis contre l'extension du travail le dimanche, d'une part parce qu'aucune étude économique n'a montré de bénéfice des ouvertures le dimanche, mais plutôt un report des achats de la semaine au dimanche à l'exception des zones touristiques, de l'approche des fêtes et peut-être des soldes. Les gens ne consomment pas plus que ce qu'ils gagnent.

D'autre part, il s'agit d'un vrai choix de société : faut-il acheter de façon compulsive ? Faut-il même travailler le dimanche au détriment du repos, de la famille, des amis, de la culture ? La société française n'aurait plus de jours de congés en commun et les moments communs sont de moins en moins nombreux dans la semaine. On ne vivrait donc plus ensemble. Nombreux sont ceux qui s'inquiètent de l'atomisation de la société voire de sa déshumanisation. Les professionnels de nombreux services publics doivent assurer la continuité du service public, les professionnels de la culture, de la restauration nous permettent de profiter de nos temps libres, soit, mais l'acte d'achat le dimanche n'est pas un besoin essentiel. Les réactions syndicales montrent que ce sont les salariés du dimanche qui en font les frais car très souvent ils n'ont pas le choix. Et ce sont les femmes encore une fois qui seront les plus pénalisées car elles sont majoritaires parmi les caissières, les vendeuses, les agents d'entretien.

De plus de nombreux exemples montrent que les droits à la majoration salariale, au repos compensateur, sont bafoués. M. le Maire, vous avez critiqué Macron, vous vous précipitez pour appliquer sa loi ! Vous aviez la possibilité de choisir jusqu'à 12 dimanches, vous avez tout pris et plus encore pendant 6 semaines de décembre à janvier ce sera non stop. Donc je vote contre.

**Mme HAGEL** : Isabelle Delpech a dit vraiment le principal. La décision que va prendre votre majorité, comme elle l'a dit, découle du dispositif de la loi Macron, ce dispositif repose sur la croyance que l'ouverture des commerces le dimanche est bon pour l'économie et bon pour l'emploi, or les études, et c'est prouvé, disent toutes la même chose : ça n'augmente pas le chiffre d'affaires, le fait d'ouvrir le dimanche, les clients n'achètent pas plus, ils achètent à un autre moment. Donc quel est l'intérêt ? Pour l'emploi il n'y a aucun intérêt, d'autant plus que l'ouverture le dimanche des grandes surfaces, et on le sait parfaitement, non seulement ne crée pas d'emploi mais au contraire le supprime. Elle le supprime en détruisant le petit commerce du centre-ville.

De plus ces ouvertures créent des contraintes réelles pour les salariés à qui souvent on ne donne pas le choix de travailler ou de ne pas travailler, notamment dans le petit commerce. Ces ouvertures ont aussi un poids non négligeable sur notre consommation d'énergie. Le dimanche doit continuer à être un jour de repos, un jour de retrouvailles entre amis ou en famille. En ouvrant la porte à des dérogations dominicales on donne le sentiment qu'il serait normal d'abandonner ce jour de repos dominical, que tout doit fonctionner 7 jours sur 7, et à 100%. Nous mettons le doigt dans une spirale infernale au nom du précepte « travailler plus pour gagner plus ». Nous avons la chance d'avoir un centre-ville animé le dimanche matin, ne craignez-vous pas que les acheteurs continuent de venir le matin à Antony et d'aller l'après-midi dans les grandes surfaces ?

**M. le Maire** : Justement, c'est pour éviter qu'ils aillent dans les grandes surfaces extérieures qu'on veut ouvrir les magasins d'Antony le dimanche.

**Mme HAGEL** : Ce que je voudrais aussi savoir, c'est que si cette mesure, je dis bien, sur 12 dimanches, parce que 5 dimanches pouvaient se comprendre, c'était un compromis qui était acceptable je pense pour tout le monde, mais moi je me pose la question : quand on voit les dimanches passés où -je ne parle pas autour des fêtes- la seule boutique ouverte en centre-ville, c'était la moyenne surface bien connue, ce n'était pas les petits commerces, je me demande si ces 12 dimanches, ce n'est pas pour cette moyenne surface bien connue.

Pour conclure ...

**M. SERIN** : Madame, je peux répondre ?

**Mme HAGEL** : M. Serin, je conclus...

**M. SERIN** : Dépêchez-vous, parce que des âneries, vous en avez dit beaucoup !

**Mme HAGEL** : Je conclus. Le temps de repos, surtout le temps dominical nous est destiné pour que nous puissions profiter de ce qui ne s'achète ni se vend. Je n'ai pas pris cette phrase chez Yannick Jadot, le candidat des écologistes, c'est une phrase du Pape François. Je vous laisse méditer en conscience, en ce qui me concerne je voterai contre cette délibération.

**M. SERIN** : Je vais vous répondre : D'abord le premier concurrent des commerçants du centre-ville, maintenant, c'est Internet. Il y a une progression, vous le voyez, un grand nombre d'entre vous aujourd'hui passent par Amazon pour acheter des livres ... c'est une réalité Madame, si vous n'achetez pas vos livres chez Amazon ça m'étonnerait, vous allez acheter tout un tas de produits. La seule chose qui reste sur laquelle il y a peu d'emprise ? c'est tout ce qui est produits alimentaires et surtout les

produits frais. Cela ne marche pas, tout le monde s'y essaie et tout le monde se trompe. Il faut quand même apporter des réponses vis-à-vis de cette érosion vers Internet et vers nos trois gros clients qui sont Cora, Vélizy et Belle Epine. Parce que ça, c'est des vrais concurrents. Moi j'ai des chiffres, vous, vous me parlez de trucs, mais nous, nous avons les chiffres. On sait exactement ; on sait très bien que par rapport à ces monstres qui vont pour certains ouvrir pratiquement tous les dimanches, c'est le cas de Vélizy qui va être considéré comme une zone touristique, on se demande pourquoi, ce sont les bêtises de M. Macron. Macron, il n'était pas à droite, il était à gauche. A ma connaissance il était d'un gouvernement de gauche dans lequel il y a des écolo, quelques-uns encore ! Il faut répondre, Madame. Moi je suis comme vous, je ne suis pas favorable à une ouverture le dimanche, c'est vrai que ça ne crée pas plus de richesses mais c'est pour défendre justement l'emploi de proximité. Il faut remettre les choses à l'endroit car c'est complètement à l'envers. Là on est pour faire de la défense de l'emploi de proximité. Mais pour se défendre, on est face à des gens qui travaillent 24 heures sur 24 ! C'est ça la réalité. Mais moi personnellement, je préférerais rester chez moi ! Mes salariés aussi !

Mais ce que vous dites à propos du travail du dimanche est faux, on paie nos salariés 30% de plus. C'est la loi. C'était dans les accords Macron. Ça, c'est une réalité. Et personne ne déroge à la loi. Peut-être quelqu'un qui paie au black, mais je vais vous dire, toute entreprise qui a pignon sur rue ne peut pas se permettre ça, vous savez comment ça va vite dans les médias, on fait très très attention à l'image de marque.

Mais notre seule défense, la chance que nous avons à Antony, c'est un marché fort le dimanche matin avec des commerçants de centre-ville qui se défendent ... Le dimanche après-midi, personne ne va ouvrir. Personne n'y a intérêt.

**Mme HAGEL** : Je suis tout à fait d'accord !

**M. SERIN** : Les gens de toute façon vont au cinéma, ils vont ailleurs, ils ne viendront pas dans le centre-ville et tous les essais qu'on a pu faire n'ont jamais fonctionné. Mais il faut quand même se donner les moyens de pouvoir évoluer dans le futur. On ne sait pas. Moi je ne préjuge pas de l'avenir. Je vous dis ce qui est la réalité, c'est tout ! Et je pense que ce qui serait bien, c'est que toutes les personnes qui sont est train de défendre le petit commerce arrêtent d'acheter sur Internet à 22 heures le soir sur Amazon et tous ces grands groupes qui sont internationaux et qui ne sont pas en France ! Et qui ne paient pas leurs impôts en France !

**M. HUBERT** : Que vous dire de toute façon si ce n'est constater qu'on n'est pas d'accord ? Et votre point est de toute façon totalement idéologique. Vous postulez que les gens ne souhaitent pas acheter le dimanche parce que vous, vous considérez que le dimanche, on doit ne rien faire. Moi je vous dis, j'arrive très bien le dimanche à acheter au marché, et à faire autre chose, et à me reposer, et à prendre du temps pour moi le dimanche. Votre point est totalement idéologique.

**Mme HAGEL** : Le dimanche matin, c'était un bon compromis ! Depuis des décennies ! Le dimanche matin était un bon compromis, on parle de l'après-midi.

**M. HUBERT** : C'est un compromis de rien du tout !

**Mme HAGEL** : Je ne comprends pas le problème, pourquoi on délibère sur un truc qui existe ?

**M. HUBERT** : Non, pas le dimanche,

**Mme HAGEL** : Mais le dimanche, ça a toujours été ouvert ! Le dimanche matin !

**M. SERIN** : Vous avez raison Madame, ça ne concerne pas le commerce Antonien. Madame, c'est vrai que pour l'instant ça ne correspond pas au commerce Antonien puisque personne n'a besoin de demander une

déroger, la loi disant que les commerces alimentaires pouvaient ouvrir jusqu'à 13h. Ce qui faisait que ceux qui souhaitaient ouvrir jusqu'à 14h ne le pouvaient pas.

**Mme HAGEL** : Mais non ! Les magasins de chaussures, les autres magasins sont tous ouverts !

**M. HUBERT** : Alors ils sont ouverts le dimanche matin parce qu'ils sont dans une zone de continuité commerciale avec le marché.

**Mme HAGEL** : Oui, donc je ne vois pas pourquoi on prend cette délibération.

**M. le Maire** : C'est pour ceux qui ne sont pas en continuité avec le marché.

**M. HUBERT** : Ça ne concerne pas que les commerçants qui sont autour du marché.

**M. le Maire** : Il y a des commerçants à Antony qui sont loin du marché, ceux de Pajeaud par exemple.

**M. HUBERT** : Ceux qui sont proches du marché peuvent ouvrir le dimanche matin dans un principe de continuité commerciale avec le marché le dimanche matin

**Mme HAGEL** : C'était ouvert !

**M. HUBERT** : Mais ça ne concerne pas tous les commerçants de la ville.

**M. SERIN** : Je ne voudrais pas qu'on soit repris sur un texte quand même important, et même nous, on peut faire des erreurs. Il faut savoir que ce texte a été fait pour des gens qui emploient un certain nombre de salariés, c'est dans le but de la protection des salariés, c'est la réalité ...

**Mme HAGEL** : Le texte de M. Macron, je ne vois pas ...

**M. SERIN** : Oui, je ne défends pas M. Macron, je vous dis le pourquoi du texte. Et c'est vrai qu'un certain nombre de commerçants ont des salariés et ces commerces, c'est-à-dire ceux qui ont généralement entre 5 et 10 salariés, chez nous il n'y en a quasiment pas, ça ne nous concerne pas



puisque les restaurateurs n'y sont pas, dès que vous avez une activité alimentaire vous ne l'avez pas, donc ça ne peut concerner qu'un certain nombre d'enseignes comme Camaïeu qui est concerné, je peux vous le donner ...

**Mm HAGEL** : Il est toujours ouvert le dimanche.

**M. SERIN** : Qui est toujours ouvert le dimanche parce que eux ne demandent pas, ils n'attendent pas de savoir, ils attendent que l'inspection du travail leur tombe dessus !

**Mme HAGEL** : J'ai toujours vu dans toute l'Ile-de-France des marchés le dimanche matin, tout était ouvert dans la ville, les magasins de vêtements et tout. Et depuis des décennies je vois ça. Je suis une Francilienne...

**M. MEUNIER** : Loin d'être un fanatique du travail le dimanche, travail de fait essentiellement imposé et non choisi dans le cadre de la grande et très grande distribution, je dois constater que la dérogation proposée est réservée aux commerces de détail de la ville, autrement dit aux commerces de proximité. Une bonne chose pour leur permettre de faire face à la concurrence de la grande et de la très grande distribution.

**M. le Maire** : Merci M. Meunier, donc nous passons au vote.

**M. FEUILLADE** : Explication de vote pour moi : effectivement il a raison Fabien Hubert, c'est idéologique, mon vote est idéologique et je l'assume.

**(Vote à main levée : délibération adoptée par 44 voix Pour, 4 voix Contre et 1 Abstention.)**

**26 - ADOPTION D'UNE CONVENTION A PASSER AVEC LE CONSEIL  
DEPARTEMENTAL DES HAUTS-DE-SEINE POUR LA  
NUMERISATION ET LA REUTILISATION DES ARCHIVES  
COMMUNALES PAR LE DEPARTEMENT**

**(Rapporteur : M. Jean-Pierre LIMBORG)**

**(Lecture du rapport de présentation.)**

**Mme HAGEL** : Une petite question M. le Maire puisqu'il n'y a pas de commission : Qu'est-ce que c'est que les listes du recensement ?

**M. LIMBORG** : Alors j'ai découvert ça cette semaine, c'est formidable, ce sont des livres où l'on trouve par adresse, le 19 de telle rue par exemple, il y a M. Untel qui vit avec sa belle-fille, avec son gendre, avec son fils ...

**Mme HAGEL** : Mme Bergerol, pour les personnes âgées, vous avez un listing de tous les habitants et là vous allez pouvoir envoyer ...

**M. LIMBORG** : Mais c'est de 1841.

**M. le Maire** : Ce sont des personnes très âgées !

**Mme HAGEL** : Ce n'est pas d'aujourd'hui ?

**M. LIMBORG** : Non, c'est fini, on ne le fait plus, les archives de la ville m'ont dit qu'ils faisaient un recensement simple tous les 3 ans mais on ne marque plus qu'il y a la belle-fille, qu'il y a le gendre, qu'il fait telle profession ... Mais allez voir ces documents, c'est intéressant, c'est de 1841 à 1872.

**Mme HAGEL** : C'est dommage parce que le CCAS, pour les listes des séniors qui ont droit aux sorties, aux colis, tout ça, il envoie à partir de listes, les seules listes qui existent c'est-à-dire la liste électorale, mais il y a énormément de gens qui bien évidemment ne sont pas sur ces listes et je suis très ennuyée pour tous ces gens-là.

**Mme BERGEROL** : En effet c'est une base mais ces listes se sont enrichies, elles se sont enrichies par des inscriptions faites par les associations, par les clubs, alors arrêtez de faire croire que ... Et que ces personnes se fassent connaître ! Les gens qui veulent se faire connaître sur les listes du CCAS sont les bienvenus.

**M. LIMBORG** : Donc je vous propose d'adopter cette convention.

**(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents)**

et représentés.)

**27 - COMMUNICATION DU RAPPORT D'ACTIVITE DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL FUNERAIRE DE LA REGION PARISIENNE (SIFUREP) – ANNEE 2015**

**(Rapporteur : Mme Armelle COTTENCEAU)**

**M. le Maire** : Pas de commentaires ?

**Il est pris acte de la communication du rapport.**

**28 - COMMUNICATION DU RAPPORT D'ACTIVITE DU SYNDICAT MIXTE DE MASSY-ANTONY-HAUTS DE BIEVRE POUR LE CHAUFFAGE URBAIN ET LE TRAITEMENT DES RESIDUS MENAGERS (SIMACUR) – ANNEE 2015**

**(Rapporteur : Mme Armelle COTTENCEAU)**

**Mme HAGEL** : Je pense que cette communication est très importante puisqu'on voit là le résultat de ce que font les Antoniens notamment en matière de tri. Or vous savez à quel point c'est important que chacun trie. Alors j'ai deux choses à dire parce qu'il est très tard et je ne vais pas faire long :

D'abord les Antoniens ont fait des efforts, il faut espérer qu'ils continueront malgré tous les changements qui s'annoncent et je voudrais dire deux choses :

Premièrement il faut absolument que le bulletin municipal officiel « Vivre à Antony » soit le plus pédagogique possible sur justement comment expliquer aux gens ce qu'ils doivent faire, et les informations nécessaires parce que comme vous avez peut-être pu vous en rendre compte, il n'y a aucune information du Territoire, il n'y a même plus de site ...

**Mme COTTENCEAU** : Non Madame, il y a le Guide du tri, le Guide du tri 2017 va être distribué.

**Mme HAGEL** : Certainement

**Mme COTTENCEAU** : Il sera distribué dans quelques jours et j'attire votre attention sur le fait qu'il y aura des consignes élargies de tri qui ont commencé discrètement je dirais en 2016 parce qu'elles ont été retardées, et donc on pourra mettre beaucoup plus de choses dans la poubelle jaune que maintenant et ça, ce sera expliqué sur le Guide du tri.

**Mme HAGEL** : D'accord.

**Mme COTTENCEAU** : Donc effectivement on ne peut pas reprendre intégralement dans le Bulletin municipal tout ce qui est dit dans le Guide du tri. Si des personnes ne le reçoivent pas, qu'elles le disent et on le leur redonne. Par contre en ce moment effectivement, il y a une panne informatique.

**Mme HAGEL** : Alors d'autre part, je pense que vraiment au niveau des équipements municipaux et notamment des écoles, il faut faire un effort pour qu'il y ait le tri aussi dans les écoles d'abord. Les enseignants expliquent aux enfants la nécessité de faire ces actes citoyens, et à l'école ils ne le font pas. J'ai discuté avec plusieurs directeurs qui m'ont dit qu'ils allaient le mettre à l'ordre du jour de leur conseil d'enfants, de leur conseil d'école et tout, donc on sent bien que chez les enseignants il y a une volonté de faire quelque chose, mais il faut que ce soit fait. Il faut que vous les aidiez dans les écoles et dans tous les équipements communaux. Il devrait y avoir deux poubelles, c'est incroyable quand même ! On demande aux habitants de faire quelque chose que la mairie ne fait pas !

**Mme COTTENCEAU** : Si, nous trions ! Nous avons deux poubelles chacun !

**M. SERIN** : Oui, Mme Cottenceau vérifie.

**Mme COTTENCEAU** : Je vérifie !

**Mme HAGEL** : Mme Cottenceau, elle trie, j'en suis convaincue.

**Mme CHARRIER :** Il y a une association qui fait des photos à l'heure actuelle des poubelles des écoles, ils pourront vous les communiquer, vous serez surprise tellement c'est épouvantable !

**Mme HAGEL :** C'est épouvantable ! Il n'y pas de poubelle jaune ! c'est un vrai problème, M. le Maire !

**Mme COTTENCEAU :** Il y a quand même des efforts qui sont faits dans les cantines. Il y a des essais qui sont faits dans les cantines où il y a un tri important.

**Mme HAGEL :** Oui, il y a des essais pour les déchets biologiques.

**Mme COTTENCEAU :** Tout à fait.

**Mme HAGEL :** Mais moi je parle du carton et du papier.

**Mme PRECETTI :** Et pour parler des cantines, Mme Hagel, on recycle les barquettes maintenant. Et les pots de yaourts, donc ça avance.

**Mme HAGEL :** Oui, dans les cantines. Et puis ils l'ont en tête, ils savent qu'il faut le faire. Par contre dans les écoles et dans les équipements municipaux, ce n'est pas le cas.

**M. le Maire :** Si, c'est le cas à la mairie, et pas seulement à la mairie.

**Mme HAGEL :** Alors dans les écoles, il faut vraiment pousser.

**M. le Maire :** Dans les écoles, si vous enlevez les cantines, il n'y a pas grand-chose à trier ...

**Mme HAGEL :** Si quand même, il y a les papiers, tous les papiers vont à l'incinération, Monsieur le Maire. Ce n'est pas normal.

**M. le Maire :** Oui, les papiers... Bientôt il n'y aura plus de papier à l'école, il n'y aura plus que du numérique.

**Mme HAGEL :** Si, il y a du papier à l'école.

**M. le Maire :** Donc acte.

**Il est pris acte de la communication du rapport.**

**29 - COMMUNICATION DU RAPPORT D'ACTIVITE DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA PERIPHERIE DE PARIS POUR L'ELECTRICITE ET LES RESEAUX DE COMMUNICATION (SIPPEREC) – ANNEE 2015**

**(Rapporteur : Mme Maryse LEMMET)**

**Mme LEMMET** : Je voudrais qu'il soit noté en 2016 un réchauffement des relations entre EDF, EUNEDIS et le SIPPEREC, ce qui conduit à un avenant d'une reconduction de dix ans du contrat de concession. On est tranquille maintenant jusqu'en 2029.

Et je voudrais aussi souligner un rapprochement entre le SIGEIF et le SIPPEREC qui maintenant, en 2016, ont les mêmes compétences, le même périmètre de compétences et qui commencent à travailler ensemble. Je pense que ceci va dans le bon sens.

**Il est pris acte de la communication du rapport.**

**30 - COMMUNICATION DU RAPPORT D'ACTIVITE DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LE GAZ ET L'ELECTRICITE EN ILE DE FRANCE (SIGEIF) – ANNEE 2015**

**(Rapporteur : Mme Maryse LEMMET)**

**Il est pris acte de la communication du rapport.**

**QUESTIONS DIVERSES.**

**Mme DELPECH** : Aujourd'hui a eu lieu une journée d'action de la poste : les agents et leur syndicat dénoncent une dégradation de leurs conditions de travail et de leur pouvoir d'achat. Ils demandent l'ouverture de négociations. En parallèle le service public de la poste se dégrade par la fermeture de nombreux bureaux de poste. Sur Antony qu'en est-il des bureaux de poste dans nos quartiers ? Vont-ils perdurer ? Vont-ils fermer... ?

**M. le Maire** : J'observe aussi que ça se dégrade, que les bureaux de poste qui sont ouverts normalement à 14h n'ouvrent pas parfois avant 15h30, et le matin, au lieu de 9h ça passe à 10h, moi-même je suis resté coincé un jour devant la porte, c'était pour remettre l'argent des recettes des élections et je suis tombé sur un bec ! Donc effectivement je constate que la poste, ça se dégrade !

**Mme DELPECH** : Ma deuxième question est plutôt une suggestion : Vous avez fait un beau dossier sur les bénévoles dans le BMO de ce mois, pourquoi ne pas en avoir profité pour informer sur tout ce qui se fait sur les migrants dans notre Ville ? Cela aurait coupé court aux discours de haine en contrant les mensonges publiés.

**M. le Maire** : Non, ça ne peut pas forcément faire couper court aux discours de haine, on ne peut pas malheureusement empêcher les haines.

**Mme HAGEL** : C'est dommage !

**M. le Maire** : Mais c'est comme ça.

**Mme HAGEL** : Et comme c'est comme ça, eh bien on ne fait rien et on n'avance pas.

**M. le Maire** : On ne fait rien ? Pourquoi on ne fait rien ?

**Mme HAGEL** : Vous dites qu'on ne peut rien faire, que c'est comme ça !

**M. le Maire** : Qu'est-ce qui vous dit qu'on ne fait rien ? Vous croyez qu'on ne fait rien ? Christian Ollivery ne fait rien ?

**Mme HAGEL** : Je n'ai pas dit ça !

**M. le Maire** : Mais si ! Vous dites qu'on ne fait rien !

**Mme HAGEL** : Non, c'est vous qui avez dit : on ne peut rien faire.

**M. le Maire** : Contre la haine.

**Mme HAGEL** : Contre la haine, oui.

**M. le Maire** : Oui mais on peut agir autrement.

**Mme HAGEL** : Bien sûr qu'on peut agir.

**M. le Maire :** Mais la haine on ne peut pas l'empêcher malheureusement. Est-ce qu'il y a d'autres questions ?

**Mme CHARRIER :** Des parents FCPE de l'école La Fontaine vous ont envoyé un courrier qui est resté sans réponse.

**M. le Maire :** Forcément, M. Le Bourhis est indisponible pour le moment, mais il répondra.

**Mme CHARRIER :** Je sais mais je vais vous poser la question quand même. En effet plusieurs problèmes de sécurité se posent dans cette école. Je ne vais pas vous en faire la liste exhaustive : portillon d'entrée et clôtures des cours de récréation faciles à franchir, portes restant fréquemment ouvertes, passage sans problème du chantier du gymnase à l'école, d'ailleurs il y a eu plusieurs intrusions dans cette école ces dernières années dont deux depuis septembre. Je sais que M. Le Bourhis a réuni récemment les présidents des fédérations de parents d'élèves, et qu'il a lors de cette réunion abordé la question et présenté le plan de ce qui sera fait « à l'issue des travaux ».

Certes nous comprenons bien l'enjeu budgétaire mais attendre la fin des travaux pour sécuriser les entrées dans un groupe scolaire en période de menace terroriste est assez difficilement acceptable. Il y a des mesures à prendre de toute urgence, pourquoi par exemple ne pas installer dès maintenant le nouveau portail de l'école ? Vous avez entendu la demande puisque vous avez fait ajouter une clôture sur l'allée entre le chantier et la cantine. Mais hélas cette clôture se révèle inefficace puisque, paraît-il, il est facile de s'y faufiler. Les parents d'élèves de La Fontaine vous sauraient gré d'une part de leur répondre, de les tenir au courant de vos projets et réalisations, et surtout de prendre au sérieux la sécurité des élèves. Au-delà on peut se demander d'ailleurs si d'autres groupes scolaires n'auraient pas les mêmes besoins, il convient en effet de le vérifier avec précision.



**M. le Maire :** Mme Sansy va vous répondre.

**Mme SANSY :** Très brièvement, tout simplement pour vous dire d'une part que cette question a été abordée à l'occasion du conseil d'école, donc je pense que les parents ont déjà eu des éléments de réponse s'agissant des points que vous soulevez.

Deuxième chose : en termes de sécurité, nous avons réuni tous les responsables d'établissements scolaires en présence de Mme la Commissaire de Police, pour exposer la manière dont était effectué école par école le diagnostic de sécurité et les préconisations permettant de renforcer la sécurité de chaque établissement. Je ne vous cache pas qu'à l'heure actuelle, l'obstacle majeur à cette sécurité, ce ne sont pas les installations matérielles, ce sont les comportements citoyens concernant la manière dont on accède à un groupe scolaire. Les écoles qui ont aujourd'hui une installation estimée convenable, avec un portail, avec un grillage etc, ont systématiquement les issues qui sont béantes parce que les parents passent, les enfants sortent et tout cela reste ouvert donc portail ou pas portail, je ne crois pas que le problème se pose d'abord à ce niveau-là en termes de sécurité. Il y a aussi des patrouilles mobiles sur la ville, il y a tout un dispositif qui est mis en place pour sécuriser les choses donc je pense qu'effectivement le sujet peut largement attendre le retour de l'adjoint qui est chargé spécifiquement de cette question et qui, à ma connaissance répond toujours aux personnes qui le sollicitent.

**M. le Maire :** Merci Mme Sansy. Maintenant je propose de clore la séance.

(La séance est levée à 0h20.)